

Au travail

Bâtir des Pays-Bas meilleurs

Accord de coalition 2026-2030

D66, VVD et CDA

30 janvier 2026

Introduction

Il est temps de se mettre au travail pour bâtir des Pays-Bas meilleurs. Au cours des prochaines années, D66, le VVD et le CDA veulent s'y atteler, en coopération avec d'autres acteurs et selon une approche adaptée à notre culture nationale. Dans le passé, beaucoup a été réalisé grâce à une culture de concertation et de compromis, grâce à la liberté et à l'esprit d'entreprise, mais aussi grâce à une tradition sociale de solidarité et de responsabilité. Notre société regorge de vigueur et de capacité d'initiative. C'est ainsi que notre pays s'est formé et que nous pouvons, ensemble, le faire avancer.

Les trois mouvements politiques qui présentent cet accord ont chacun leur propre histoire et leur propre vision du monde et de l'humanité. Ce qui nous rassemble, c'est la conviction que les Pays-Bas peuvent sortir de l'inertie si le débat est mené avec respect et que les responsables politiques osent faire des choix clairs. Nous sommes convaincus que la société souhaite le retour d'une classe politique qui démontre qu'on obtient plus en coopérant qu'en s'opposant les uns aux autres. Nous sommes impatients de montrer que cela est possible.

Durant des générations, la progression dans l'échelle sociale était une évidence. Cela est toujours possible, nous restons optimistes à cet égard. Notre pays dispose de tous les atouts pour faire revivre cette promesse d'ascension sociale. Mais nous sommes aussi réalistes, car rien ne va de soi. Les enjeux sont de taille dans les années à venir. Le monde qui nous entoure est de plus en plus imprévisible. Au niveau international, les anciennes certitudes s'effritent, tandis que les menaces à l'encontre de notre mode de vie libre et de notre État de droit se multiplient. Il faut donc agir fermement et rapidement pour protéger notre sécurité, notre liberté et notre prospérité.

À force de travail et de persévérance, les choix et les ambitions du présent accord peuvent devenir réalité. Parfois, il faudra oser marquer une pause dans certains domaines au profit d'objectifs plus ambitieux à long terme en faveur des générations futures, sachant que chaque euro ne peut être dépensé qu'une seule fois.

Nous sommes pleinement conscients que les majorités parlementaires, dans un paysage politique fragmenté, ne sont jamais acquises. Pour obtenir des résultats, un gouvernement, a fortiori s'il est minoritaire, doit écouter, argumenter et consentir à des concessions mutuelles. Nous nous engageons à adopter une attitude constructive et à rechercher le compromis. Notre espoir est que d'autres acteurs y verront l'occasion de concrétiser leurs propres idéaux, de sorte que nous puissions ensemble faire avancer notre pays dans le bon sens.

Il est temps d'amorcer un tournant concernant la politique en matière d'azote et le marché du logement. Nous le devons à nos agriculteurs, à la nature, aux personnes en recherche d'un logement et aux entrepreneurs. Nous voulons parvenir à une maîtrise réelle des flux migratoires liés à l'asile et au travail, en agissant en fonction de la capacité d'absorption et des besoins de notre pays. Pour les dix à vingt ans qui viennent, d'importants investissements s'imposent en matière de défense et d'économie, afin de garantir la sécurité de notre pays et la compétitivité internationale de nos entreprises. Nous sommes persuadés qu'une politique climatique innovante et la croissance économique durable constituent les deux faces d'une même médaille. Nous faisons le choix de Pays-Bas robustes dans une Europe robuste qui œuvre avec tous ses alliés en faveur de la sécurité physique et juridique et de la prospérité. Nous démantèlerons les réglementations inutilement complexes pour les citoyens et les entreprises. L'État doit faciliter les choses au lieu de les compliquer. Nous voulons surtout faire en sorte que les enseignants, les fonctionnaires de police, le personnel infirmier, les commerçants et tous ceux et celles qui font tourner le pays au quotidien puissent envisager l'avenir avec confiance. Tout le monde, y compris ceux qui n'ont pas voté pour un de nos partis, peut compter sur nous pour faire le maximum dans ce

sens.

Les Pays-Bas tels que nous les voyons : un pays où chacun bénéficie de chances égales, sans distinction d'âge, d'origine, de niveau de santé ou de revenu. Un pays entreprenant, où chacun peut faire ses propres choix tant que cela ne nuit pas à autrui. Un pays où les insultes sur X ne sont pas la norme, car la grande majorité ne trouve pas cela acceptable. Un pays où il est normal de s'entraider et d'être attentifs les uns aux autres. Un pays, enfin, où l'État soutient ceux qui contribuent positivement à la société et agit contre ceux qui en sapent les fondements. Nous protégerons notre mode de vie et nos concitoyens.

C'est ce pays que nous nous emploierons corps et âme à bâtir, avec autant de partenaires que possible. Nous sommes prêts à nous mettre au travail, pour des Pays-Bas meilleurs.

Rob Jetten
Dilan Yeşilgöz-Zegerius
Henri Bontenbal

Table des matières

Introduction	2
Un engagement commun en faveur de la coopération	5
Un pays sûr, une société robuste	7
Un service public efficace	7
Une démocratie forte	9
En sécurité dans un solide État de droit	12
Sécurité nationale.....	16
Des choix décisifs pour les Pays-Bas.....	19
Construction et logement	19
Agriculture, nature et azote.....	23
Cap sur le climat et la croissance verte	28
L'économie la plus solide d'Europe.....	31
Les Pays-Bas dans le monde	36
Défense et sécurité internationale	36
En Europe et dans le monde.....	38
Asile, migration et intégration.....	41
Des Pays-Bas à pied d'œuvre	46
Emploi et sécurité socio-économique	46
Éducation et sciences	52
Une société en bonne santé.....	58
Les Pays-Bas en leader dans un monde numérique	64
Investir dans l'accessibilité, la qualité de l'eau et l'environnement	67
Des finances publiques saines.....	70

Un engagement commun en faveur de la coopération

Dans le présent accord de coalition, trois partis – D66, le VVD et le CDA – conviennent des mesures nécessaires pour remettre les Pays-Bas sur les rails. Ce faisant, ils sont pleinement conscients du fait qu'ils auront besoin d'un soutien plus large au sein du Parlement. Le succès de ce gouvernement dépendra de sa capacité à coopérer avec la Chambre des représentants, le Sénat, les collectivités locales et les organisations de la société civile.

Aux Pays-Bas, les gouvernements minoritaires sont plutôt l'exception que la norme. Nous nous engageons donc sur un terrain inexploré. D'autres pays, toutefois, ont une longue expérience en la matière. Bien que la situation néerlandaise ne soit pas exactement comparable à celle d'un pays comme le Danemark, qui a une longue tradition de gouvernements minoritaires, nous pouvons en tirer des enseignements.

Le plus important est que nous devons apprendre (ou réapprendre) l'art de la concertation et de la coopération. Il nous faut en premier lieu rétablir la collaboration entre le gouvernement et les organisations de la société civile, les partenaires sociaux et les collectivités locales, dans le respect des rôles et responsabilités de chacun. Ces liens se sont détériorés ces dernières années alors que nous avons plus que jamais besoin les uns des autres. Pour mener une politique sensée, un gouvernement ne peut passer outre au dialogue avec les organisations de la société civile. Ce gouvernement entend écouter *toutes* les voix de la société. Les organisations de la société civile sont un maillon important entre le gouvernement et tous les habitants des Pays-Bas (qu'ils aient ou non voté pour l'un des partis de la coalition) ainsi qu'entre le gouvernement et les entreprises.

Il faut également renouer avec les collectivités locales. Pour s'attaquer efficacement aux grandes problématiques sociales, de bonnes relations entre les différents niveaux administratifs sont essentielles, comme le rappelle le groupe d'étude sur les relations interadministratives dans son récent rapport. Nous sommes déterminés à suivre les recommandations qu'il énonce, notamment concernant la répartition claire des missions et des financements, l'instauration d'un test de faisabilité de la politique gouvernementale pour les collectivités locales, ainsi que la concertation régulière.

En second lieu, ce gouvernement devra repenser la manière dont il coopère avec la Chambre des représentants et le Sénat. Cela exige un changement de mentalité dans les interactions entre chacun des membres du gouvernement et le Parlement, ainsi qu'entre les groupes parlementaires de la coalition et les autres. Ce gouvernement devra être ouvert au dialogue avec tous les groupes parlementaires pour trouver les points de convergence. Plus qu'un échange de bons procédés, il s'agit de savoir quels sont nos objectifs et nos points communs, et de respecter les limites de chacun.

Nous exprimons l'espoir que les groupes parlementaires accepteront à leur tour d'évaluer à leur juste mérite les propositions de ce gouvernement. L'objectif est d'assumer ensemble les responsabilités, sans compter les points sur chaque dossier. Lors de nos entretiens avec les présidents des groupes parlementaires, la plupart se sont montrés disposés à agir pour le bien des Pays-Bas, ce qui renforce notre conviction que la majorité des responsables politiques veulent contribuer à résoudre les problèmes auxquels notre pays est confronté. S'il appartient d'abord au gouvernement de faire des propositions et de présenter des projets de loi, il invitera toujours la Chambre des représentants, coalition comme opposition, à participer à la réflexion à un stade précoce, de façon tant officielle qu'informelle. Il est concevable que des accords soient conclus avec le Parlement et les partenaires sociaux sur certains thèmes à l'initiative du gouvernement, qui invitera toutes les parties à participer. Ce gouvernement espère pouvoir compter sur la Chambre des représentants et les partenaires sociaux pour faire avancer les Pays-Bas et mener une

politique stable sur plusieurs années.

Un pays sûr, une société robuste

Un service public efficace

Pour beaucoup de nos concitoyens, jeunes comme vieux, entrepreneurs et fonctionnaires, notre service public est surdimensionné, compliqué, empêtré dans une complexité croissante qui l'empêche de répondre aux attentes. Cela se traduit par un déficit de confiance que nous ne pouvons nous permettre à l'heure d'opérer d'importantes transitions et d'affronter des défis majeurs. Il ne s'agit pas d'ajouter des règles aux règles, mais de faire des choix clairs, de coopérer et d'obtenir des résultats. C'est pourquoi nous œuvrerons à alléger la fonction publique pour qu'elle gagne en efficacité et en pertinence. Notre objectif est clair : une administration simple et fiable, qui ne promet pas l'impossible et assume ses responsabilités, qui est ancrée dans la société et reste humaine. C'est en prouvant que le service public peut réellement être efficace que nous rétablirons la confiance.

Simple, réalisable et prévisible

- Les fonctionnaires chargés de la mise en œuvre sont souvent le visage du service public. Les services de mise en œuvre, les collectivités locales et les services de soutien participeront dès le début à la définition des orientations, de sorte que les règles administratives s'accordent avec la pratique et les capacités.
- Une loi annuelle de simplification administrative permettra d'améliorer continuellement la législation et la réglementation. Nous commencerons par la suppression et la simplification d'au moins 500 règles et fixerons ensuite un objectif pour chaque ministère.

Faire tomber les cloisons

- Nous opérerons régulièrement en équipes pluridisciplinaires et polycompétentes qui travailleront sur la durée à de vastes missions, comme le programme national pour la qualité de vie et la sécurité ou le projet Beethoven (soutien à l'industrie des semi-conducteurs). Nous opérerons sur la base d'objectifs et non de procédures, en évitant la microgestion.
- L'État renforcera l'échange de connaissances avec le secteur privé, l'enseignement et la recherche afin de relever conjointement les défis sociaux. Des programmes d'échange seront mis en place entre ministères, organismes de mise en œuvre et organisations de la société civile.
- Nous établirons des programmes stratégiques avec les régions pour accomplir des missions d'ampleur conjointement et de façon intégrée. Cela signifie que nous œuvrerons ensemble à améliorer la qualité de la vie, du logement et du travail de nos concitoyens et de nos entreprises. Les problèmes régionaux requièrent des solutions régionales. C'est pourquoi nous exploiterons l'expertise et les compétences disponibles au niveau régional et nous appuierons sur les recommandations du rapport « Chaque région compte ».

Une fonction publique plus productive

- L'expansion de la fonction publique ne s'est pas accompagnée d'un gain de productivité. Des améliorations sont possibles. Le ministre de l'Intérieur sera chargé de la réforme des services de l'État. Nous voulons des services publics efficaces et efficaces, beaucoup moins de lois et de règlements complexes, moins de frais généraux et de fonctionnaires. Nous établirons à cette fin un programme de réductions budgétaires, sous la conduite du ministre de l'Intérieur
- Sous la houlette du ministre de l'Intérieur, nous uniformiserons la gestion opérationnelle des services de l'État - numérique, achats et ressources humaines - par une standardisation contraignante et la mise en commun de moyens.
- Nous allons créer un Service numérique national. De taille réduite, composé d'experts et doté de compétences décisionnaires, il soutiendra la dématérialisation

des services de l'État, définira des normes de qualité et garantira la pertinence des choix structurants. Pour diminuer notre dépendance à l'égard des prestataires externes, nous stimulerons le recrutement de talents de la tech dans la fonction publique. Nous favoriserons l'usage responsable des données et de l'IA.

- Nous uniformiserons les services de l'État. Souhaitant rapprocher la mise en œuvre du niveau décisionnaire, nous examinerons la possibilité de placer certaines autorités administratives indépendantes, comme l'UWV, sous la responsabilité directe d'un ministre.
- Nous comblerons le retard dans la dématérialisation des services aux citoyens et aux entreprises en nous inspirant de l'exemple de l'Estonie. Tous les services publics devront être accessibles en ligne.
- Un objectif d'efficience sera assigné annuellement aux organismes de mise en œuvre, qui pourront le réinvestir pour moitié à des fins d'efficacité et d'optimisation.
- Le Service de la haute fonction publique (ABD) concentrera son action sur les fonctions de direction. Les cadres de la haute fonction publique resteront en poste de sept à neuf ans, sauf si des raisons impérieuses exigent une mutation plus tôt. Le recrutement se fera aussi par la voie externe et, pour les postes touchant à des domaines complexes, des spécialisations seront clairement définies.
- Nous développerons l'expertise et le savoir-faire dans la fonction publique en recrutant davantage de spécialistes en CDI, au lieu de faire appel à des prestataires, et en leur offrant les mêmes perspectives de salaires et de carrière que les cadres. Nous réexaminerons à cette fin la loi sur la normalisation des plus hauts salaires en nous inspirant de l'exemple de Singapour. Nous pourrions ainsi faire passer de 15,4 % à 10 % la part des prestataires externes dans les dépenses de personnel (norme Roemer).

La confiance comme principe structurant

- Le pouvoir politique arrête les choix, la fonction publique en détermine la mise en œuvre. Les services auront plus de latitude et de pouvoir pour organiser leur travail dans l'intérêt des usagers. Dans la mesure du possible, nous privilégierons une simplification qui ne prévoira pas chaque exception. Dans cette optique, nous laisserons aux agents des services publics la faculté d'individualiser leur approche.
- Nous organiserons un trilogue permanent entre pouvoir politique, niveau administratif décisionnaire et services de mise en œuvre pour garantir un feedback et des ajustements rapides.
- Tout partira de la confiance dans le citoyen : moins de suspicion, simplification des règles ; mais si cette confiance est trahie, nous agirons fermement.
- Nous passerons de solides accords pluriannuels avec les collectivités locales de sorte à instaurer une coopération d'égal à égal permettant à chaque échelon administratif de prendre ses responsabilités et de répondre aux attentes.

Une démocratie forte

La liberté et la démocratie ne sont jamais acquises. C'est pourquoi non seulement nous protégerons notre démocratie contre les menaces extérieures, mais nous la rendrons aussi plus résiliente et dynamique. Soutenus par la Constitution néerlandaise, nous renforcerons l'éthique démocratique dans l'ensemble de la société. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous consoliderons la résilience de notre État de droit démocratique en renforçant l'indépendance des principales institutions démocratiques. Nous veillerons à l'équilibre des pouvoirs dans les procédures de nomination du Conseil électoral, de la future Autorité néerlandaise de réglementation des partis politiques et des organes consultatifs nationaux. Par ailleurs, nous œuvrerons à mieux protéger celles et ceux qui agissent en faveur de l'État de droit. Nous améliorerons la coopération entre pouvoir et contre-pouvoir en veillant à doter les organismes de contrôle et les inspections des compétences et des moyens adéquats.
- Nous mettrons en œuvre un certain nombre de propositions de la commission d'État Remkes visant à améliorer le régime parlementaire : réforme du système électoral pour les élections sénatoriales, instauration d'un droit de renvoi et examen des révisions constitutionnelles en seconde lecture d'une assemblée réunissant les deux Chambres. Nous étudierons en outre la possibilité d'introduire un seuil de représentativité et un nouveau mode de scrutin pour la Chambre des représentants, qui donnerait plus de poids au vote préférentiel. Nous rédigerons une loi intégrale sur les partis politiques.
- Nous ancrerons l'éthique démocratique dans l'ensemble de la société, notamment en misant davantage sur l'éducation civique.

Des services publics fiables et humains

Les services publics et le monde politique peuvent contribuer davantage au regain de confiance en se montrant humains et transparents. Et en employant un langage clair : tout courrier administratif doit être compréhensible. Les provinces, les communes et les waterings doivent également s'y efforcer. C'est pourquoi nous associerons les collectivités locales plus en amont dans l'élaboration des politiques. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous consoliderons le droit à l'erreur et le droit à la communication dans un langage compréhensible. Nous continuerons à travailler au projet de loi visant à renforcer la fonction de garantie de la loi générale sur les procédures administratives.
- Nous améliorerons la coopération entre organes publics en nous appuyant sur les recommandations du groupe d'étude sur les relations interadministratives. La décentralisation administrative sera systématiquement précédée d'un test de faisabilité, comme le test UDO.
- Dans le cadre de la réparation des préjudices causés par les tremblements de terre en Groningue, nous miserons sur une exécution stable avec la désignation d'un(e) commissaire gouvernemental(e) en charge de l'ensemble du processus. Il ou elle aura pour mission de faciliter le règlement des sinistres et de veiller à l'achèvement des travaux de sécurisation des bâtiments le plus rapidement possible. Il ou elle sera également coresponsable de la mise en œuvre du programme *Nij Begun* consacré aux perspectives pour les provinces de Groningue et de Drenthe-Septentrionale.
- Nous mettrons en place un registre des lobbyistes pratique et fonctionnel tant pour les pouvoirs publics que pour les défenseurs d'intérêts. Nous veillerons à une meilleure applicabilité de la loi pour une administration transparente. Son évaluation prévue en 2026 nous permettra d'examiner si des adaptations sont nécessaires. Entre-temps, nous viserons la praticabilité en améliorant notamment la gestion de l'information et l'exploitation de l'intelligence artificielle.
- Nous œuvrerons à la révision et à la simplification du RGPD au niveau européen et dans son application actuelle aux Pays-Bas.

- Les associations, essentielles car elles rassemblent et favorisent la participation, voient leur action contrariée par le poids des charges administratives et les risques liés à la responsabilité. Nous établirons une meilleure distinction entre les organisations professionnelles et les associations de la société civile, nous limiterons la responsabilité des bénévoles, nous adapterons la loi relative à la gestion et au contrôle des personnes morales et nous maintiendrons l'attractivité fiscale des dons. Nous nous engagerons, avec les banques et les communes, à atténuer les problèmes pratiques que peuvent représenter les formalités bancaires ou les règles liées à l'organisation d'événements.

Les lieux de rencontre sont mis à mal, surtout dans les villages, les quartiers plus anciens et ceux nouvellement construits. C'est pourquoi nous créerons un fonds communautaire pour construire et entretenir des installations comme des maisons de quartier, des bâtiments associatifs et des commerces de proximité, en coopération avec les pouvoirs publics, la population et les entreprises.

Égalité de traitement

Aux Pays-Bas, conformément à la tradition néerlandaise de tolérance et d'ouverture, nous sommes tous égaux devant la loi. La liberté de conviction, le fait de pouvoir être soi-même et de ne pas être jugé selon ses origines : ces principes sont constitutifs de notre identité. Le racisme et la discrimination n'ont pas leur place dans notre société. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous renforcerons le rôle du Coordinateur national de la lutte contre le racisme et la discrimination et du Coordinateur national de la lutte contre l'antisémitisme en donnant un ancrage législatif à leur action. Nous nous attaquerons au profilage ethnique. Il peut parfois être légitime de faire une distinction selon l'origine ethnique, comme dans le domaine des soins de santé. Mais le profilage ethnique n'a pas sa place dans l'action publique.
- En instaurant un dispositif national de lutte contre la discrimination assorti de guichets physiques, nous dresserons un meilleur état des lieux de la discrimination et de l'antisémitisme. Nous augmenterons le nombre d'agents qui traitent en priorité les affaires de discrimination. Nous renforcerons les réseaux de police comme le réseau Roze in Blauw [Rose sous l'uniforme (bleu)] pour la communauté LGBTQI+ et le réseau de police juif, et les impliquerons dans la lutte efficace contre la discrimination.
- Pour obtenir une licence, les clubs de football professionnel sont tenus d'élaborer des plans d'action de lutte contre le racisme et en faveur de l'égalité, de l'inclusion et d'un climat social sécurisant. Les signalements de discrimination feront systématiquement l'objet d'une enquête disciplinaire. Pour lutter plus efficacement contre les slogans et chants de stade discriminatoires et antisémites, nous appliquerons des sanctions plus strictes à la participation à de tels actes, et le fait de feindre de les scander ou de les chanter sera en soi constitutif d'un délit.
- En coopération avec les six îles caribéennes, nous nous emploierons activement à sensibiliser la société à notre passé colonial et esclavagiste et à son impact durable.

Nous formons un seul Royaume

Les relations du Royaume avec Aruba, Curaçao et Saint-Martin étendent les frontières des Pays-Bas bien au-delà de la mer du Nord. Pour la première fois en 2026, deux équipes du Royaume participeront à la Coupe du monde de football. Des deux côtés de l'Atlantique, les opportunités d'unifier la société et de consolider l'économie sont nombreuses. C'est pourquoi nous miserons sur la coopération d'égal à égal, la lutte contre la pauvreté et la meilleure exploitation des possibilités offertes par la croissance verte. Dans le cadre de la coopération avec Aruba, Curaçao et Saint-Martin, nous mettrons l'accent sur la bonne gouvernance, la protection des droits humains et la solidité de l'État de droit. Nous les aiderons à accroître leur autonomie et nous nous

attaquerons à la corruption. Voici ce que nous voulons faire :

- Les nouvelles politiques introduites aux Pays-Bas européens seront également appliquées aux Pays-Bas caraïbes, sauf raison impérieuse s’y opposant.
- Nous nous attacherons à mettre en place un revenu minimum viable aux Pays-Bas caraïbes sur la base des recommandations de la commission Thodé, qui prévoit notamment de rendre plus abordables les services d’utilité publique et le coût des besoins de base à Saba, Saint-Eustache et Bonaire. Nous veillerons à maintenir à un niveau raisonnable les charges financières pesant sur les entreprises et à leur laisser de la marge.
- Afin d’y améliorer la qualité de la gouvernance et la gestion financière, nous moderniserons les lois-cadres administratives et financières s’appliquant à Bonaire, Saint-Eustache et Saba. Nous introduirons en outre la loi BIBOB en vue d’y protéger l’intégrité de l’administration publique. Nous continuerons, sur la base d’accords pérennes avec Aruba, Curaçao et Saint-Martin, à œuvrer à la bonne gouvernance, à la lutte contre la criminalité subversive et la corruption et au renforcement durable de l’économie et de l’enseignement.
- Les relations entre les pays constitutifs du Royaume sont régies par son Statut. Ce dernier prévoit la possibilité pour les îles de déclarer leur indépendance, si tel est leur souhait.
- Responsables de la protection de la partie caraïbe du Royaume, les Pays-Bas y maintiennent une présence militaire crédible, ce qui nous permet de mieux défendre nos intérêts.
- Nous veillerons à ce que les habitants des îles caribéennes aient plus facilement accès aux urnes pour les élections du Parlement européen.
- La partie caraïbe du Royaume est touchée par la disparition des récifs coralliens et les inondations, conséquences du changement climatique. C’est pourquoi nous mettrons rapidement en œuvre l’agenda climatique commun et nous poursuivrons les efforts entrepris dans le cadre du plan d’action pour la nature et l’environnement dans les Pays-Bas caraïbes.
- Nous œuvrerons à la durabilité économique des îles. À cette fin, nous créerons une plateforme de croissance économique pour les caraïbes visant à y stimuler le développement économique et l’innovation. L’institution nationale d’investissement pourra investir dans les quatre pays du Royaume, où les mêmes conditions s’appliqueront de manière uniforme.

En sécurité dans un solide État de droit

La sécurité est une affaire de proximité : dans son propre domicile, la rue ou le quartier. Cela signifie pouvoir rentrer chez soi sans crainte, savoir que l'aide arrive quand on en a besoin et que les règles sont les mêmes pour tous. Malheureusement, la violence sévit trop souvent dans la rue. Les services de secours se font agresser. Les plaintes restent trop longtemps sous la pile. Nous voulons un pays sans impunité pour les criminels, où l'autorité est respectée. Reconnaissons envers la police, les services de secours et les autres gardiens de l'État de droit, nous ferons en sorte qu'ils aient suffisamment de moyens, humains et matériels, et de possibilités pour effectuer leur travail.

La sécurité de la société passe aussi par un État de droit fort, qui ne place personne au-dessus des lois et qui protège notre démocratie contre les menaces intérieures et extérieures. Cet État de droit a continuellement besoin d'entretien. Voici ce que nous proposons.

État de droit

- Si le droit de manifester est un élément fondamental de notre démocratie, nous avons pu constater ces derniers temps qu'il dégénérait parfois en d'importantes perturbations de l'ordre public. Afin de garantir ce droit essentiel, nous modifierons la loi sur les rassemblements publics. Les maires se verront attribuer des compétences administratives en matière de respect de la réglementation et de déplacement des manifestations. Nous reverrons aussi les dispositions pénales de la loi pour donner un caractère aggravant aux infractions commises durant les manifestations.
- Nous établirons une solide cloison entre le politique et la justice, qui doit rester indépendante. L'influence ministérielle sur la nomination des membres du Conseil de la magistrature sera supprimée. La magistrature aura un budget séparé.
- En vue de renforcer la protection juridique, nous introduirons un contrôle constitutionnel des lois. À cet effet, l'article 120 de la Constitution sera modifié.

Une société sûre pour tous

- La police a l'immense tâche de prévenir la criminalité et de la réprimer sous toutes ses formes, de la petite criminalité de quartier à l'extorsion en ligne.
- Nous soutiendrons la police et investirons massivement dans son organisation et sa force opérationnelle. Cela signifie que nous formerons davantage d'agents de quartier, d'investigateurs en cybercriminalité et d'inspecteurs des mœurs, qui seront déployés dans un nombre accru de postes de police. Nous donnerons aussi davantage de moyens aux unités mobiles antiémeutes pour faire usage de la force et se défendre.
- Les besoins de la police et des autorités locales pour maintenir l'ordre public dans la rue, dans les quartiers et en ligne seront déterminants. Ces services doivent disposer des compétences et des moyens qu'ils estiment nécessaires. Les agents de surveillance spéciaux (BOA) et les agents de police pourront si besoin être équipés de caméras corporelles pour travailler en sécurité.
- Nous examinerons comment élargir à terme le corps des volontaires pour en faire un programme d'un an durant lequel les jeunes pourront découvrir le travail de la police, sur l'exemple du service volontaire dans l'armée.
- Le Programme national pour la qualité de vie et la sécurité et le programme « Prévenir avec autorité » améliorent la qualité de vie dans les quartiers et préviennent la criminalité, notamment en faisant en sorte que les jeunes ne sombrent pas dans la criminalité après un premier faux-pas. C'est pourquoi nous maintiendrons ces programmes à leur niveau actuel.
- Nous apporterons une aide plus adaptée aux personnes souffrant de troubles du comportement afin d'éviter qu'elles ne provoquent des nuisances. Nous reprendrons à cet effet les recommandations de l'étude parlementaire faite à ce sujet, en particulier en ce qui concerne l'élargissement des possibilités offertes aux

maires pour imposer des soins et créer des places d'accueil de crise supplémentaires. Nous veillerons ce faisant à ne pas alourdir ni complexifier les charges administratives de la chaîne pénale.

- Les fans de football et la société dans son ensemble pâtissent trop souvent du hooliganisme dans les stades et leurs environs. Nous prendrons des mesures pour limiter les incidents et introduirons notamment un système d'amendes pour les clubs en cas de déploiement de la police au sein même du stade.

Efficacité des peines et procédures accélérées

Des établissements pénitentiaires aux juges, de la police aux services de réinsertion, la chaîne judiciaire est débordée. Nous nous attacherons à diminuer la pression en améliorant l'efficacité des peines et la rapidité des sanctions. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous élargirons les possibilités de traitement des affaires par la police, de sorte qu'elle puisse agir plus rapidement et plus simplement en cas de contraventions ou d'infractions pénales comme le vol à l'étalage ou le vandalisme. Cela prendra par exemple la forme d'une amende de police ou d'une amende délictuelle, avec protection juridique adéquate.
- Les auteurs de délits et crimes restent parfois impunis du fait des règles publiques de protection de la vie privée, ce qui est parfaitement inacceptable. Nous améliorerons donc le partage des données au profit de la chaîne judiciaire.
- La cybercriminalité met de plus en plus à mal la sécurité des Néerlandais, raison pour laquelle nous alourdirons les peines encourues.
- Le ministère public, qui joue un rôle clé dans notre chaîne pénale, souffre d'énormes problèmes informatiques susceptibles de compromettre les affaires pénales. Nous ferons en sorte de restaurer la sérénité au sein du ministère public et prendrons des engagements clairs pour remettre durablement de l'ordre dans sa gestion informatique.
- Nous poursuivrons le combat contre la criminalité organisée en nous inspirant de l'approche italienne antimafia. Dans ce cadre, nous lutterons contre la poursuite des agissements criminels depuis le lieu de détention et travaillerons à une proposition visant à mieux protéger les avocats contre la pression de leurs clients, en particulier ceux soumis aux régimes de détention les plus sévères. Nous élargirons le dispositif de réduction de peine et de protection dont peut bénéficier un témoin principal et renforcerons les contrôles sur l'introduction frauduleuse de téléphones portables en prison.
- Il est inconcevable que la surpopulation carcérale nous oblige à relâcher plus tôt des criminels condamnés. Nous investirons dans le Service des établissements pénitentiaires et élargirons et améliorerons les capacités carcérales. Cela passera notamment par des conditions de détention plus sobres, l'instauration de régimes spécifiques pour les détenus estimés peu dangereux et des mesures complémentaires.
- Les affaires de mœurs impliquant des victimes mineures seront plus souvent traitées à huis clos et les noms des victimes codés.
- Les condamnés admis dans les services médicolégaux reçoivent souvent des soins comparables à ceux prodigués aux patients psychiatriques qui n'ont commis aucun délit, ils devront donc désormais payer une franchise pour les soins reçus.
- Dans les affaires pénales, les victimes ont généralement beaucoup de mal à obtenir réparation du préjudice auprès des coupables. Nous allons simplifier le dispositif en établissant des normes et des montants standards pour les dommages et intérêts, en élargissant les possibilités d'actions collectives et en instaurant une procédure séparée et accessible en parallèle au procès pénal.
- Dans un État de droit, chacun mérite un procès équitable avec le soutien d'un avocat. Pour garantir l'accès au droit de tous les Néerlandais, nous abaisserons les droits de greffe et investirons dans l'aide juridictionnelle.

Politique en matière de drogues, de jeux de hasard et de travail du sexe

Si les jeux de hasard en ligne et le travail du sexe sont légaux aux Pays-Bas, ce sont aussi des terrains favorables à la criminalité et à la traite des êtres humains. Nous voulons protéger les personnes vulnérables des profiteurs. Pour les drogues douces, la politique de tolérance est strictement encadrée. Nous mettrons fin à la normalisation de la consommation de drogues dures et nous attaquerons à leur commerce. Voici ce que nous voulons faire :

- L'expérimentation menée en matière de production et de vente contrôlées de drogues douces en circuit fermé vise à étudier si une telle régulation a des retombées positives sur la sécurité et la santé publique. Nous poursuivrons cette expérimentation, l'évaluerons et déterminerons en conséquence les prochaines étapes.
- Les grands festivals seront tenus d'élaborer un plan de prévention en matière de drogue. Les contrevenants à la loi sur les stupéfiants se verront plus souvent infliger une mesure éducative dans le cadre de leur peine.
- Les jeunes travailleurs du sexe sont particulièrement vulnérables face à la coercition et à l'exploitation. C'est pourquoi nous ferons passer sur une durée de trois ans l'âge minimum pour le travail du sexe de 18 à 21 ans. Les programmes d'aide à la sortie volontaire de la profession seront prolongés. Nous étudierons la possibilité d'instaurer une interdiction du proxénétisme. Le statut juridique des travailleurs du sexe sera renforcé grâce à l'accès à une couverture assurantielle, à un compte bancaire professionnel et à d'autres services financiers. Nous poursuivrons la mise en œuvre du programme « Ensemble contre la traite des êtres humains ».
- Nous renforcerons le devoir de protection des entreprises de jeux de hasard en ligne, lutterons contre les sites illégaux et instaurerons une interdiction totale de publicité pour les jeux de hasard en ligne. Nous étudierons la possibilité de limiter le nombre de licences pour les sites de jeux de hasard.

Mettre fin aux violences à l'encontre des femmes

Le gouvernement s'attaquera clairement et fermement aux violences domestiques et liées au genre afin que les femmes et les filles soient partout en sécurité. Voici ce que nous voulons faire :

- Un Plan d'action national pour mettre fin aux violences à l'encontre des femmes déterminera les modalités de cette lutte, sous le pilotage d'un coordinateur national. Ce plan regroupera les programmes existants de lutte contre les abus sexuels, l'intimidation, le harcèlement, la violence et le féminicide. Nous établirons clairement les responsabilités et le mode de coopération entre les services de secours, la justice et les ministères, et examinerons comment mieux mettre le rôle de l'organisation Veilig Thuis au service de la lutte contre les violences liées au genre.
- L'approche sera intégrée au niveau de toute la chaîne. Trop longtemps sous-estimées, les violences domestiques méritent davantage de diligence de la part des instances d'aide et doivent être considérées comme des crimes ou délits à fort impact. Les professionnels de la lutte contre les violences faites aux femmes bénéficieront d'une formation adéquate sur les violences domestiques, le contrôle coercitif et les signes avant-coureurs de féminicide. Il y aura davantage d'audiences conjointes lors des procédures pénales et familiales. La prise de conscience sur les comportements à l'égard des filles et des femmes doit cependant être plus large, ce qui demande aussi un dialogue dans les écoles et au sein des foyers.
- Nous poursuivrons la lutte renforcée contre les violences sexuelles en ligne, telle que définie dans Plan d'action national afférent, ce qui inclue la misogynie et le harcèlement sexuel en ligne.
- Nous durcirons la législation relative aux violences domestiques en vue de satisfaire à la convention d'Istanbul, instaurerons une loi de divulgation des antécédents de violence (loi de Clare) et pénaliserons les violences psychiques.

Par ailleurs, nous élargirons les possibilités d'imposer des programmes d'aide aux auteurs. Les professionnels de l'enseignement et de la santé seront tenus par la loi de demander un avis en cas de suspicion de violences domestiques ou d'autres pratiques préjudiciables.

- Le Centre d'expertise national sur les violences liées aux questions d'honneur conservera son statut afin de mieux protéger les victimes. En cas de risque de mutilation génitale ou de mariage forcé à l'étranger, une interdiction de quitter le territoire pourra être prononcée. Le gouvernement œuvrera à l'alourdissement des peines pour la perpétration ou la complicité de violences liées aux questions d'honneur.

Sécurité nationale

Les Pays-Bas doivent se défendre d'une multitude de menaces pour leur sécurité nationale : cyberattaques contre des entreprises vitales, intrusions suspectes de drones et criminalité subversive qui recrute même parmi les jeunes. S'ajoutent à cela l'instabilité géopolitique croissante et la multiplication des menaces hybrides, militaires et terroristes. La plus manifeste est celle d'une escalade, involontaire ou non, de la tension entre la Russie et les pays occidentaux. La Russie mène déjà des activités hybrides comme le sabotage, l'espionnage et les cyberattaques.

Nous sommes également de plus en plus souvent la cible de transferts non consentis de connaissances et de technologies vers des pays comme la Chine et l'Iran. Notre sécurité nationale reste par ailleurs exposée au péril du terrorisme islamiste, de l'extrémisme anti-institutionnel et de la banalisation des idées d'extrême droite.

Cette conjonction de menaces nous appelle à relever au moins cinq grands défis durant les prochaines années :

1. Renforcer notre résistance aux actions hybrides menées par des acteurs étatiques ou non.
2. Lutter contre les réseaux islamistes et extrémistes aux Pays-Bas, en visant particulièrement la radicalisation en ligne.
3. Contrer les attaques contre l'état de droit démocratique menées par la criminalité organisée et subversive.
4. Développer nos capacités technologiques de renseignement de sorte que nos services aient une longueur d'avance.
5. Renforcer notre autonomie et notre indépendance en matière de renseignement afin de contribuer à l'autonomie stratégique européenne et de moins dépendre d'autres pays.

Cela exige que les services de renseignement et de sécurité et le Coordinateur national de l'antiterrorisme et de la sécurité (NCTV) soient capables d'agir rapidement, énergiquement et de manière proactive. Le système qui nous est propre restera en place, avec des services qui opèrent dans le cadre de l'état de droit démocratique. Il est cependant nécessaire d'accroître leur robustesse pour qu'ils puissent agir efficacement et adéquatement en toute circonstance, s'appuyer sur de nouvelles technologies et disposer d'une infrastructure numérique suffisante. Voici ce que nous voulons faire :

- Mieux vaut prévenir que guérir, c'est pourquoi nous intensifierons la coopération européenne en matière de renseignement et de sécurité. Nous voulons un équivalent européen de Five Eyes qui permettrait à un groupe de tête de pays européens de coopérer dans le domaine du renseignement.
- Nous accélérerons l'élaboration d'une nouvelle loi, plus efficace, sur les services de renseignement et de sécurité. Elle devra être élaborée de telle sorte que le progrès technologique ne pénalise pas les services. Au contraire de la loi actuelle, qui porte sur les moyens de renseignement, elle sera axée sur la menace, permettant ainsi d'y apporter une réponse flexible et efficace. Les autorités de contrôle seront fusionnées, garantissant une action intégrée et respectueuse du droit.
- Nous développerons les capacités du Service des renseignements généraux et de la sécurité (AIVD) et du Services de renseignement et de sécurité militaire (MIVD), qui accroîtront leur autonomie et contribueront à celle de l'Europe en matière stratégique.
- La disponibilité des meilleurs talents et des capacités technologiques nécessaires ainsi qu'une coopération accrue avec des entreprises de la tech permettront à nos services de tirer le meilleur parti des moyens techniques et de percer les adversaires à jour.
- Les capacités défensives et offensives contre les cybermenaces extérieures seront accrues, grâce à des mesures de cyberdéfense active. Le travail de renseignement intégrera les données de diverses organisations publiques ou privées, de sorte à

identifier précocement et plus précisément la cybermenace. Nous consoliderons la base légale de l'échange de données avec des acteurs privés en veillant à prévenir les fuites vers des puissances étrangères. Cela passera par un contrôle et une détection coordonnés dans le cadre d'une coopération entre les services de renseignement et de sécurité, le NCTV, le Centre national de la cybersécurité, les entreprises et nos partenaires européens.

- Les cybercriminels aux liens avérés avec la Russie seront placés sur la liste des sanctions européenne.
- Le contrôle sera différencié entre opérations contre les menaces extérieures et interception des communications militaires, d'une part, et, de l'autre, activités de renseignement portant directement sur des citoyens néerlandais.
- Nous lutterons contre la désinformation et l'influence en ligne. Nous élargirons les possibilités d'éradiquer la désinformation au niveau européen et utiliserons tous les moyens d'appeler les plateformes de réseaux sociaux à assumer leurs responsabilités. La mission d'établir la provenance et la diffusion de la désinformation relèvera du NCTV et du ministre de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume.
- Nous encouragerons nos services à rendre plus souvent publiques des informations tactiques, tant que cela ne nuira pas à nos intérêts.

Pour être résiliente, la société doit être solidaire. C'est pourquoi nous l'impliquerons tout entière dans la sécurité et la gestion des crises. Cela commence par des quartiers et des bourgs où les habitants assument leurs responsabilités, prennent soin les uns des autres et s'entraident en cas d'urgence. Nous renforcerons ainsi notre préparation à la menace de guerre hybride et à d'autres situations de crise. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous formerons avec les collectivités locales et les régions de sécurité des équipes locales de citoyens mobilisables en cas de catastrophe et de crise.
- Nous veillerons à la disponibilité de lieux d'accueil, comme les maisons de quartiers et les casernes de pompiers, où la population pourra se rassembler en situation de crise.

Nous renforcerons aussi l'action antiterroriste, la lutte contre la radicalisation ainsi que la surveillance et la protection. Voici ce que nous voulons faire :

- Pour renforcer le contre-terrorisme, nous miserons sur une action coordonnée envers les jeunes en cours de radicalisation. La lutte contre la radicalisation, notamment en ligne, consistera aussi dans la prévention et l'alerte précoce ainsi que dans l'approfondissement des connaissances et compétences des professionnels.
- Les contenus à caractère terroriste devront être supprimés dans l'heure suivant l'ordre de l'instance de contrôle.
- Nous œuvrerons au bannissement aussi rapide que possible des organisations terroristes aux Pays-Bas et au sein de l'UE
- Toute personne binationale rejoignant une organisation terroriste sera déchue de sa nationalité néerlandaise. C'est pourquoi nous poursuivrons la procédure d'adoption de la loi sur la déchéance définitive de la nationalité néerlandaise. Nous élargirons le dispositif juridique de contrôle des anciens détenus déchus de la nationalité néerlandaise pour terrorisme, afin d'éviter qu'ils disparaissent des radars en attendant leur expulsion. Nous rendrons permanente la loi temporaire sur les mesures administratives de lutte contre le terrorisme, nous instaurerons une mesure temporaire de contrôle pour la sécurité nationale, à l'exemple du Royaume-Uni et de l'Allemagne, ainsi que la possibilité d'assortir une assignation à résidence d'une surveillance électronique. La mesure temporaire de surveillance sera périodiquement évaluée et n'ouvrira pas droit à prestations sociales. L'obligation de quitter le territoire restera l'objectif.
- Nous investirons dans la surveillance et la protection pour faire pièce aux menaces croissantes à l'égard des politiques, des journalistes et des avocats. Les

recommandations du rapport de l'Agence pour la sécurité concernant l'assassinat du journaliste Peter R. de Vries seront intégralement mises en œuvre. Les menaces à l'encontre des garants de l'ordre juridique démocratique émanent pour partie de réseaux criminels qui veulent saper nos institutions. Pour appuyer l'action de la police nationale et du ministère public contre ces réseaux, l'AIVD étendra sa contribution au signalement des menaces et à la collecte de renseignements.

Des choix décisifs pour les Pays-Bas

Construction et logement

Nous voulons que tous les Néerlandais aient accès au logement, car c'est dans la chaleur d'un foyer que les rêves se concrétisent, que les familles s'agrandissent, que nous nous retrouvons ou, au contraire, prenons notre envol. La recherche d'un logement peut être synonyme de nouvelles opportunités, notamment académiques ou professionnelles, mais elle peut aussi marquer la fin d'un chapitre.

Une maison, c'est bien plus que quatre murs et un toit. C'est la base d'une vie autonome et épanouie. Pourtant, il est devenu difficile pour de nombreux Néerlandais de trouver un logement abordable et adapté à leurs besoins. Plus aucune génération n'est épargnée par la crise du logement.

Les jeunes mettent leur vie sur pause en attendant de trouver leur chez-eux. Les familles se retrouvent à l'étroit, faute de pouvoir déménager. Les personnes âgées se voient dans l'impossibilité de trouver un logement de plus petite taille ou mieux adapté à leurs besoins. La pénurie de logements touche tant le marché locatif que celui en propriété. Dans les secteurs social et privé, en ville et à la campagne. Une solution durable requiert donc une approche conjuguant avancées décisives et choix audacieux. Résoudre la crise du logement sera notre priorité absolue.

Le problème ne date pas d'hier. Tandis que la société s'est profondément transformée, la construction de logements est à la traîne : cela fait des années que le secteur de l'immobilier n'atteint pas l'objectif visé des 100 000 logements neufs par an. Les longues procédures, la difficulté d'obtenir des permis, les réglementations nationales et locales, l'obligation de rendre les logements abordables ou encore le climat fiscal sont autant de facteurs de ralentissement. On constate même une diminution du nombre de permis effectivement octroyés. Les constructeurs, promoteurs immobiliers et investisseurs sont trop souvent freinés par des règles instaurées avec les meilleures intentions.

Nous considérons qu'il est de notre responsabilité d'aborder cette réalité de front. La crise du logement appelle à l'honnêteté quant à l'ampleur et aux causes du problème, à des choix clairs et à une coopération efficace entre pouvoir central, régions, communes, entrepreneurs et société civile. Notre approche est tripartite : nous construirons davantage de logements, les rendrons accessibles au plus grand nombre et réduirons les obstacles à la construction.

Des règles à supprimer, à assouplir ou à simplifier

Les lourdes charges administratives qui pèsent sur le marché du logement conduisent à l'annulation ou au net ralentissement de nombreux projets. En faisant le tri dans les règles, permis et procédures, nous pourrions construire, transformer et louer davantage. C'est pourquoi nous nous y attellerons immédiatement. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous optimiserons les procédures de recours et d'appel en les limitant à une seule voie (fin de l'exercice successif ou simultané des moyens de contestation), en fixant des délais de procédure et en dissuadant l'immobilisation des chantiers (par exemple en imposant une pénalité de retard). Nous durcirons les conditions de recevabilité des procédures de recours et d'appel. Nous introduirons une réglementation nationale visant à faciliter les demandes anticipées d'indemnisation des préjudices et dommages résultant de travaux, et nous demanderons aux communes d'accélérer la délivrance des permis et de favoriser la mise en œuvre simultanée des différentes phases des projets de construction.
- Une loi annuelle de simplification administrative visera l'amélioration durable de la législation et de la réglementation. Nous simplifierons notamment les règles pour l'ajout et le fractionnement d'unités de logement, en supprimant l'obligation systématique de permis. Les conditions exactes de telles dérogations pour les

promoteurs immobiliers devront être précisées noir sur blanc par les communes. Les règles de base pour l'ajout, la division et la transformation de logements seront définies au niveau central. Nous voulons également faciliter le partage de logement et la location de chambres, notamment à des étudiants, en permettant toutefois aux communes d'y imposer des limites si des motifs sérieux le justifient. Il ne sera plus nécessaire d'obtenir un permis pour créer sur son propre terrain des logements permettant la cohabitation de plusieurs générations ou le soin de personnes dépendantes, et nous lèverons les obstacles à la sous-location de chambres pour les propriétaires et locataires.

- Nous harmoniserons les normes, notamment de durabilité, et veillerons à ce que les communes suppriment toutes les exigences extra-légales pour garantir une application homogène des règles dans tout le pays. Nous viserons l'uniformisation des réglementations provinciales de protection de la nature pour qu'elles n'entravent pas la construction. Le cadre qualitatif de l'aménagement du territoire fixé par les communes sera le plus clair possible et comprendra des règles standardisées, éliminant la nécessité de faire intervenir des comités d'urbanisme.
- Le décret Bbl sur les bâtiments et le cadre de vie sera simplifié afin de supprimer les exigences inutiles et coûteuses en matière de construction.
- La législation et la réglementation ainsi que la fiscalité du marché locatif seront modifiées de façon à favoriser l'investissement et l'offre de logements locatifs. Avant son évaluation, nous examinerons quels articles de la loi sur les loyers abordables peuvent être optimisés pour maintenir à niveau l'offre de logements locatifs.
- La latitude donnée aux communes en matière d'obligation d'occupation par le propriétaire et d'obligation de rachat sera fortement limitée et deviendra ponctuelle. Les modalités concrètes dépendront des conclusions de l'évaluation.

Donner carte blanche aux constructeurs

Les promoteurs immobiliers, entrepreneurs, maîtres d'ouvrage et sociétés immobilières n'attendent qu'une chose : construire plus. Nous devons leur donner carte blanche pour pallier la pénurie de logements. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous construirons au moins 30 grands lotissements neufs à travers le pays. Il pourra s'agir de nouveaux quartiers, mais aussi de villes nouvelles. Notre approche sera globale : nous y développerons simultanément les dimensions logement, travail, accessibilité, espaces verts et autres équipements. Nous miserons par ailleurs sur l'agrandissement des centres-villes et des quartiers.
- L'État assumera une fois de plus un rôle majeur de coordination en matière d'aménagement du territoire et de logement. Les communes qui construisent plus que ce qui leur est demandé seront récompensées, tandis que celles qui construisent moins bénéficieront de soutien de la part du ministère. Nous investirons dans les incitations à la construction et consoliderons le Programme national pour la qualité de vie et la sécurité. La construction de logements sera régie par la législation nationale : où, combien et dans quels délais.
- Il faut considérablement augmenter le nombre de logements locatifs et en propriété abordables. Les travaux de construction doivent donc démarrer dès que possible et rester financièrement réalisables. À cette fin, les fonds publics ne seront pas seulement affectés à la construction de logements locatifs abordables ; une partie sera aussi systématiquement allouée à la propriété financièrement accessible.
- En ce qui concerne les nouveaux projets, nous viserons 2/3 de logements abordables, dont 30 % de locatif social et 25 % en propriété, le ratio pouvant varier d'une région à l'autre. La pénurie de logements touche aussi des régions relativement chères comme la Randstad. Il faudra y investir et construire davantage. Par ailleurs, les promoteurs immobiliers seront libres de construire selon la demande du marché, qu'elle s'oriente plutôt vers la location ou vers l'achat.
- Toutes les subventions locales seront regroupées dans un seul budget pour

éviter la fragmentation des financements, et nous appliquerons l'instrumentaire de l'ancienne loi sur la crise et la relance pour considérablement raccourcir les procédures.

- Les nouveaux quartiers résidentiels doivent être facilement accessibles en voiture et en transports en commun. Nous veillerons donc à ce que des moyens suffisants soient disponibles pour garantir leur accessibilité.
- Il faut améliorer la situation financière des sociétés immobilières et bailleurs privés si l'on veut construire plus. Afin de favoriser la fluidité du marché, nous examinerons annuellement l'adéquation des loyers aux revenus, et nous fixerons des prix locatifs abordables avec les sociétés immobilières. Le patrimoine des locataires souhaitant entrer sur le marché du logement social sera dorénavant également pris en compte.
- Nous voulons mettre l'innovation au service de la construction. La construction de logements en préfabriqué est plus rapide et moins polluante, mais la production reste insuffisante en raison de la disparité des règles d'une commune à l'autre. Nous harmoniserons les règles et introduirons un processus de planification numérique pour réduire les coûts de construction des maisons préfabriquées et accélérer leur production. Une procédure rapide pour l'octroi de permis sera mise en place pour les projets de construction répliquables, et une homologation par type sera établie pour les constructions en usine et standardisées. Ces nouveaux logements permettront d'accélérer la réalisation des objectifs légaux envers les groupes aux besoins spécifiques comme les personnes sans-abri ou sans domicile fixe, celles venant d'établissements de soins et les titulaires du statut de réfugié.

Un logement adapté et abordable pour tous

Le logement doit rester abordable pour tous, tant pour ceux qui sont en pleine recherche que pour ceux qui sont déjà installés. Pour garantir l'équilibre du marché immobilier, il ne faut pas uniquement construire plus, il faut aussi veiller à maintenir les prix à un niveau raisonnable. Voici ce que nous voulons faire :

- Dans le but de maîtriser les coûts individuels et de préserver la sérénité sur le marché immobilier, le régime fiscal du logement en propriété restera inchangé.
- La nouvelle fluidité du marché aidera notamment les primo-accédants et les personnes âgées à trouver un logement. De nombreux seniors cherchent en effet à déménager dans un logement mieux adapté à leurs besoins, mais l'offre est actuellement trop limitée. Nous stimulerons la construction de nouvelles formes d'habitation pour permettre aux personnes âgées de vivre mieux et plus longtemps dans leur quartier.
- Nous chercherons à mettre sur pied une banque et des solutions de financement immobilier adaptées aux seniors pour leur permettre de transformer plus facilement leur propriété en capital financier.
- Nous voulons encourager les formes de cohabitation pour les jeunes et les étudiants, ce qui nous permettra d'augmenter rapidement le nombre de logements abordables tout en luttant contre la solitude. Des subventions spécifiques viendront appuyer les efforts en ce sens.
- Compte tenu de la forte pénurie touchant le marché immobilier, nous voulons autoriser l'habitation à l'année des logements récréatifs. Nous nous efforcerons de résoudre les problèmes de mise en œuvre. Les procédures de vente appliquées par les sociétés immobilières seront simplifiées de sorte à accroître leur marge de manœuvre financière pour investir dans la construction de nouveaux logements et la rénovation énergétique du bâti.
- Les communes auront davantage de possibilités de mener une politique foncière active et d'acheter des terrains à des prix raisonnables, notamment grâce à l'application plus stricte et systématique du droit de préemption, ou à un dispositif visant à faciliter le financement des achats. Nous voulons éviter la hausse des prix qu'entraîne l'augmentation de la demande. Nous envisagerons par ailleurs d'actionner un instrument pour que les profits privés des propriétaires fonciers puissent davantage servir à des fins publiques, notamment pour la

construction de logements et d'infrastructures, avec extension du recouvrement des coûts.

- Nous poursuivrons les efforts des accords nationaux conclus en matière de réalisation (NPA) et des autres conclusions du sommet sur le logement. Les sociétés immobilières, en plus de créer des logements, jouent un rôle crucial pour la qualité de vie locale. Nous leur donnerons plus de latitude pour investir dans des projets qui ne sont pas suffisamment pris en charge par le marché. Pour y contribuer, nous élargirons les possibilités quant aux activités ne servant pas l'intérêt économique général.
- Afin de maîtriser la demande sur le marché du logement, le gouvernement s'efforcera également de contrôler toutes les formes d'immigration et de gérer les arrivants aux Pays-Bas et les habitations mises à leur disposition.
- Nous augmenterons la part de responsabilité des établissements d'enseignement dans l'attribution suffisante de logements aux étudiants étrangers. Ces établissements seront autorisés à demander un loyer aux étudiants concernés.
- Les employeurs souhaitant faire appel à des travailleurs immigrés devront tenir compte de la disponibilité des structures d'hébergement dans leur région. Si elles sont insuffisantes, il sera de la responsabilité de l'employeur de leur fournir un logement adéquat.

Agriculture, nature et azote

Nous croyons au savoir-faire et à la force d'innovation du secteur agricole néerlandais. Production alimentaire durable, entrepreneuriat sain et renforcement de la nature vont de pair. Les Pays-Bas doivent et peuvent débloquer la situation autour de l'azote, qui maintient le secteur agricole dans une grande incertitude, freine le développement de notre économie et est préjudiciable à la nature. Notre choix est clair : nous optons pour une agriculture tournée vers l'avenir, une nature vivifiée et un système alimentaire durable. La résolution du problème de l'azote est la clé pour permettre de nouveau aux entrepreneurs d'investir et aux agriculteurs - y compris ceux ne disposant toujours pas des autorisations nécessaires - de retrouver des perspectives d'avenir. Cela nous permettra aussi de relancer la construction de logements et de restaurer la nature et la biodiversité, gravement menacées.

Le monde politique doit faire les choix qui s'imposent pour résoudre la crise de l'azote et décriper l'économie au moyen d'un paquet de mesures cohérent et convaincant pour le secteur. Nous nous appuyerons sur les propositions solides déjà formulées ces dernières années par différents acteurs et niveaux administratifs. Ces mesures permettront à court terme de relancer la construction et la décarbonation, de légaliser au cas par cas la situation des agriculteurs dénués des autorisations nécessaires et de délivrer de nouvelles autorisations. Pour la mise en œuvre, le suivi et le contrôle, il faut de l'argent. C'est pourquoi nous réserverons des moyens suffisants jusqu'en 2035 et rétablirons le Fonds azote en faveur notamment de la restauration de la nature, du développement territorial et de la transition agricole, pour parvenir à une réduction manifeste (et juridiquement étayée) des taux d'azote. Ce paquet de mesures cohérent se décomposera en quatre pistes d'action décrites ci-dessous et sera dans les meilleurs délais formalisé dans une loi.

Réduction d'azote générale

Nous travaillerons à la fois à la limitation des quotas d'émission et à la réduction réelle des émissions dans tous les secteurs (agriculture, industrie, transports), de sorte à permettre la délivrance de nouvelles autorisations de construire et d'exploiter. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous fixerons dans la loi les objectifs par secteur à l'horizon 2035, avec des valeurs intermédiaires en 2030. Ces objectifs de réduction par rapport à l'année 2019 sont les suivants : entre 42 et 46 % (NH₃) pour l'agriculture, 50 % (NH₃) pour l'industrie et 50 % (NO_x) pour les transports. En ce qui concerne l'agriculture, l'objectif intermédiaire pour 2030 sera de 23 à 25 % de réduction par rapport à 2019.
- Le seuil critique des dépôts d'azote sera remplacé le plus rapidement possible par une alternative juridiquement viable, l'objectif étant de réduire les émissions en se basant sur l'état réel de la nature. Nous instaurerons un nouveau système de délivrance des autorisations, basé sur des objectifs définis. Nous investirons à cet effet dans les capacités de mise en œuvre des instances compétentes.
- L'État proposera une approche nationale claire, ainsi que des objectifs de réduction pour l'azote, le CO₂ et la pollution de l'eau. Dans le cadre d'une approche régionale, des objectifs spécifiques seront ensuite définis, en concertation avec les provinces, par zone géographique et, dès que cela sera possible, par exploitation. De la sorte, chaque agriculteur connaîtra précisément son plafond d'émissions et pourra rester maître de la situation.
- Grâce à un réseau de mesure performant, nous suivrons tous les deux ans les avancées nationales et régionales pour ce qui est de la nature, du sol et de l'eau, et effectuerons les ajustements nécessaires. Concernant l'azote, nous étendrons les mesures des dépôts, ainsi que celles au niveau du sol et par satellite en vue de valider les modèles et de suivre les émissions de NH₃ et de NO_x.
- Si l'objectif intermédiaire de 2030 n'est pas atteint, des mesures

complémentaires seront prises en concertation avec les parties concernées. Si l'objectif d'azote à l'horizon 2035 n'est pas atteint, nous utiliserons en ultime recours l'instrument de la réduction des droits de cheptel et de production de phosphate. L'industrie et le secteur des transports devront eux aussi prendre des mesures s'ils n'atteignent pas les objectifs fixés.

- Une fois qu'un paquet de mesures garantissant l'atteinte des objectifs de réduction aura été élaboré, nous introduirons dans les meilleurs délais un seuil arithmétique de dépôt tenable juridiquement, ainsi que, là où cela est possible, une valeur seuil par zone géographique.
- Nous affermirons la base légale des droits de cheptel et de production de phosphate et l'étendrons aux veaux et aux chèvres. Ces droits seront écartés en cas de transfert de l'exploitation vers un nouveau propriétaire (hors famille). Cela exigera l'élargissement de la base juridique existante couplée aux plafonds de production des effluents d'élevage. Les différents pourcentages d'écrêtement seront fixés avant l'été après concertation avec les parties concernées et en tenant compte des besoins liés aux défis plus larges.
- En outre, des mesures de réduction générales seront prises, également avant l'été et en concertation avec les parties concernées, en vue d'atteindre les objectifs fixés pour 2030 et 2035 et de minorer le reste à réaliser.
- Par exploitation ou par zone géographique, la circularité est moins polluante et meilleure pour la qualité de l'eau. C'est pourquoi nous introduirons au plus tard en 2032 une norme de lien au sol qui s'appliquera à toutes les exploitations sauf celles qui satisfont à la gestion par objectif. Nous étudierons par ailleurs la possibilité d'instaurer une obligation de culture de pâturage et de couverture dans les zones sensibles au lessivage.
- Nous pérenniserez le soutien financier aux processus régionaux afin que l'extensification, l'innovation et les mesures de gestion puissent continuer à prendre forme. Les agriculteurs qui encadreront ces processus régionaux seront indemnisés pour le temps qu'ils y consacreront.
- Les laboratoires de terrain offriront davantage de possibilités d'expérimentation en matière d'innovation technique et sociale, d'extensification, de modèles économiques et de tolérance dans l'octroi de permis et la législation sur les engrais pour les innovations de rupture.
- Nous prolongerons les dispositifs de cessation volontaire d'activités en les axant davantage sur les exploitations obsolètes ou les élevages situés à proximité des zones Natura 2000 saturées, dans l'objectif de restaurer la nature et de réduire effectivement les dépôts d'azote. Nous créerons un dispositif spécifique pour accélérer la disparition des exploitations obsolètes.

Réduction d'azote axée sur la ceinture des zones naturelles fragiles

Nous concentrerons notre approche sur les zones Natura 2000 les plus vulnérables à l'azote et qui ne respectent pas encore les normes. Nous combinerons des mesures volontaires et d'autres plus contraignantes. Voici ce que nous voulons faire :

- Autour des sites Natura 2000, nous instaurerons un zonage suffisant pour atteindre les objectifs de l'espace naturel concerné.
- Nous commencerons par les zones les plus vulnérables : en concertation avec les provinces, le zonage et les objectifs et mesures correspondants seront fixés d'ici l'été. Pour les zones proches des sites naturels où la réduction des émissions devra être plus importante, la province adoptera une approche ciblée : innovation, extensification, transformation, déplacement et arrêt.
- Cette approche s'intégrera autant que possible aux processus en cours dans les provinces, dans le souci de favoriser le sur-mesure. Pour éviter toute distorsion, les plans provinciaux devront satisfaire aux exigences nationales. Les zones ceinturant des zones naturelles similaires seront toutes soumises à la même approche (étendue du zonage, mesures nécessaires). Ce seront des conditions préalables au déblocage des fonds.
- La mise en œuvre donnera la priorité aux zones en ayant le plus besoin, à

commencer en 2026 par au minimum cinq zones prioritaires dont la Veluwe et le Peel. Par zone, les efforts porteront sur la réduction des émissions d'azote, la conservation et la restauration de la nature, la qualité de l'eau, la restauration des écosystèmes et la lutte contre l'assèchement des sols.

- Nous prolongerons l'approche ciblée en matière d'azote déjà engagée dans un certain nombre de pôles économiques comme le port de Rotterdam et le pôle d'excellence d'Eindhoven.
- Les organisations de gestion des terres devront, sur la base des résultats du suivi en la matière, imposer la restauration de la nature dans le cadre des objectifs établis. Nous ancrerons la participation dans les zones prioritaires où les acteurs du secteur, de la protection de la nature et de la chaîne œuvreront de concert à la réalisation des objectifs.
- Là où cela est possible, l'agriculture se verra accorder de l'espace. En vue de faciliter le déplacement volontaire des exploitations situées à proximité des zones naturelles, nous créerons une banque de terres nationale, à côté des équivalents régionaux. Grâce à une politique structurelle pluriannuelle, au pilotage et aux dispositifs incitatifs, nous veillerons à ce que les terres et les exploitations d'agriculteurs sans repreneur échoient à des plus jeunes qui souhaitent continuer. Les acteurs de la chaîne seront invités à contribuer à ces efforts.

Conservation et restauration de la nature

Fiers de la nature et des paysages néerlandais, nous souhaitons les transmettre en bon état aux générations futures de sorte qu'elles puissent elles aussi en profiter. Voici ce que nous voulons faire :

- Avec les provinces, les waterings, les agriculteurs et les organisations de protection de la nature, nous restaurerons les zones naturelles détériorées en luttant contre l'azote, l'assèchement des sols et les espèces exotiques envahissantes.
- Nous mettrons en œuvre le Pacte en faveur de la nature et passerons de nouveaux accords pour l'après-2027. Une meilleure connexion des zones naturelles entre elles permettra de renforcer la biodiversité. En pérennisant les financements et en établissant des responsabilités claires pour la gestion efficace de la nature, nous protégerons mieux les zones naturelles et les agrandirons si nécessaire. Lorsque cela est possible, nous opterons pour la gestion agro-environnementale et l'usage partagé.
- Afin de rémunérer équitablement la gestion agro-environnementale, nous miserons sur des contrats à long terme et l'expansion de la nature agricole. Nous rémunérerons les agriculteurs pour l'aménagement et l'entretien en cherchant les modalités les plus favorables à la nature et à l'eau.
- Nous utiliserons le système de subventions en faveur de la nature et du paysage pour fournir des ressources pérennes aux organisations de gestion des terres. Cela permettra notamment de prendre les mesures nécessaires en matière d'atténuation et de gestion plus intensive de la nature, en particulier pour restaurer la nature vulnérable à l'azote dans les zones Natura 2000. Ces programmes s'accompagneront d'une obligation de résultat.
- Nous mettrons en œuvre le règlement relatif à la restauration de la nature en nous concentrant, dans la limite des moyens disponibles, sur le verdissement des zones urbaines et la restauration de la nature en mer du Nord et dans la mer des Wadden. Ce faisant, nous tiendrons compte, dans les cadres juridiques existants, des autres intérêts en jeu, comme l'économie et l'aménagement du territoire. Nous évaluerons les objectifs fixés pour les sites Natura 2000 afin de vérifier qu'ils peuvent être raisonnablement atteints.

Soutien ciblé

Nous attendons beaucoup du secteur agricole mais voulons aussi être à ses côtés pour l'aider à effectuer la transition vers une agriculture prête pour l'avenir. Voici ce que

nous voulons faire :

- Nous indemniserons les agriculteurs qui doivent adapter ou déplacer leur exploitation pour les coûts liés à l'extensification, au déplacement ou, en dernier ressort, au rachat, à la baisse de valeur des terres ou à tout autre préjudice. Nous soutiendrons les agriculteurs qui effectueront la transition vers une agriculture plus durable, moins intensive ou plus respectueuse de la nature. Les moyens réservés à la gestion agro-environnementale pourront donner une impulsion supplémentaire dans ce sens.
- La production alimentaire de demain repose aussi sur l'intelligence artificielle, les drones, le gaz vert, les technologies de détection, la robotisation, la biotechnologie et la génétique, la viande de culture et la fermentation innovante. Nous soutiendrons les investissements privés à l'aide de subventions et de crédits. En travaillant en étroite collaboration avec le secteur agricole et les pôles de connaissances, nous pourrions développer à plus grande échelle des innovations éprouvées en faveur d'un système alimentaire durable et tourné vers l'avenir.
- Nous conclurons des accords avec les chaînes agro-alimentaires sur la politique nationale à mettre en place pour élargir les débouchés des chaînes durables aux Pays-Bas et en Europe, ainsi que sur la vente de fruits et légumes manifestement produits de façon durable ou d'aspect irrégulier. Nous encouragerons la consommation de produits biologiques et durables en maintenant le plan d'action pour la croissance de la production et de la consommation biologiques.
- Nous travaillerons au renforcement de la capacité opérationnelle du secteur en lançant la création d'un groupement interprofessionnel 2.0.

Autres mesures

Nous prendrons aussi un certain nombre d'autres mesures. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous passerons des accords nationaux contraignants avec les secteurs des cultures arables et de l'horticulture sous serre et les acteurs de la chaîne afin de réduire fortement l'utilisation de produits phytosanitaires nocifs (sur la base de points d'impact environnemental). Nous encouragerons la protection intégrée des cultures. Dans le cadre européen, nous plaiderons en faveur de l'autorisation de la technique d'édition de génome CRISPR-Cas et de la cisgénèse pour améliorer les plantes.
- Le gouvernement soutiendra les jeunes agriculteurs et horticulteurs afin de lutter contre le vieillissement dans le secteur agricole. L'aide à l'installation restera au moins au niveau actuel jusqu'en 2035, sachant que toute marge supplémentaire disponible dans le cadre de la politique agricole commune sera utilisée. Par ailleurs, une catégorie « reprise d'entreprise » sera ajoutée au règlement en faveur des projets verts et au fonds d'investissement pour l'agriculture durable, de sorte à prendre en compte le montant de la reprise et le financement de l'achat des terres ou du bail emphytéotique pour les jeunes agriculteurs et horticulteurs. Le gouvernement introduira à compter de 2029 une norme pour les inhibiteurs de méthane dans l'alimentation animale.
- Le projet de règlement d'administration publique relatif à l'élevage respectueux de la dignité animale sera soumis à la Chambre des représentants vers l'été. Basé sur les dispositions de l'accord administratif éponyme, ce texte contiendra un calendrier de normes en matière de dignité animale. Comme convenu dans l'accord administratif, une autorité nationale d'élevage respectueux de la dignité animale sera créée, qui sera responsable du suivi des normes en la matière. Cette autorité formulera aussi des avis sur l'éventuelle adaptation du calendrier pour l'entrée en vigueur des normes, en fonction de ce qui est faisable dans la pratique, en concertation avec les partenaires de l'accord administratif. Le gouvernement investira dans l'élevage respectueux de la dignité animale au moyen de subventions et de dispositifs fiscaux visant à donner des perspectives économiques aux exploitations familiales, avec une attention particulière pour les jeunes agriculteurs.
- Nous préparerons la pêche néerlandaise pour l'avenir en investissant dans les

innovations techniques et sociales, ainsi que dans les techniques durables de pêche. Les innovations dans l'aquaculture, l'élevage de crustacés et l'algoculture offriront de nouvelles possibilités pour un secteur de la pêche durable. Nous y œuvrerons de concert avec les autres pays de la mer du Nord et plaiderons en faveur d'une réglementation européenne claire.

Cap sur le climat et la croissance verte

Nous voulons des Pays-Bas prospères, propres et indépendants, parce que nous estimons qu'une économie florissante peut aller de pair avec une planète vivable. Nous devons pour cela unir nos efforts, car les problèmes sont de taille : notre modèle économique est mis à mal et la décarbonation de notre pays stagne.

Nous sommes tous concernés. Les gens s'inquiètent de leur facture d'énergie. Les entreprises voient leur projets de décarbonation contrecarrés par les limites du réseau électrique. Et nous voulons voir nos enfants grandir dans un monde propre et sûr. Il faut donc agir ensemble, depuis la table de cuisine jusqu'à celle de réunion des plus grandes entreprises, sous la conduite des pouvoirs publics. Nous ferons tout ce qui est possible pour décongestionner le réseau électrique, produire sur notre territoire une énergie propre et utiliser nos matières premières avec discernement. La décarbonation de l'industrie passera par des investissements ciblés.

Nous ouvrirons ainsi la voie à la croissance verte et à la réduction de notre dépendance à l'égard des pays antidémocratiques. Nous maintiendrons le cap sur les objectifs climatiques et œuvrerons à un avenir propre et sûr.

Investir dans la sécurité énergétique et la production d'une énergie nationale abordable

La sécurité énergétique et la maîtrise du coût de l'énergie sont des enjeux capitaux, à court et à long termes. Voici ce que nous voulons faire :

- La décongestion du réseau électrique est notre priorité absolue. Nous nous attaquerons d'abord aux projets les plus urgents. La capacité disponible du réseau doit être mieux exploitée en créant par exemple des tarifs différenciés, des contrats flexibles et des pôles énergétiques. En parallèle aux efforts en cours et au programme législatif d'extension accélérée du réseau électrique, nous présenterons une loi d'urgence pour la décongestion du réseau afin de raccourcir les procédures d'autorisation et d'intervenir lorsque les travaux d'infrastructure stagneront.
- Nous miserons résolument sur l'électrification car c'est le meilleur moyen de décarboner l'industrie. Pour répondre au besoin de captage du CO₂ (CCS) en mer du Nord, l'État prendra des participations dans les filières CCS et CCU (utilisation).
- Pour favoriser la production nationale d'énergie propre, nous investirons dans l'éolien offshore pour atteindre une capacité de 40 GW par l'intermédiaire de *Contrats sur différence*. En complément, nous veillerons à ajuster l'offre à la demande d'électricité dans l'industrie et à améliorer l'interconnexion avec d'autres pays.
- Nous prolongerons les mesures en faveur de la production énergétique durable (SDE++) en ajoutant 6 cycles de demande de subventions. Nous voulons intégrer les nouvelles sources d'électricité durables dans le réseau énergétique selon une approche globaliste.
- Nous continuerons à investir dans la production de gaz et d'hydrogène décarbonés. L'hydrogène bleu pourra servir d'étape intermédiaire (associé au CCS) pour contribuer, dans des conditions claires, au développement de la filière hydrogène.
- Nous renforcerons la filière nucléaire, accélérerons le programme PRM (petit réacteurs modulables) et encouragerons l'innovation en matière de propulsion navale nucléaire. Les ressources disponibles du Fonds pour le climat financeront la construction d'au moins quatre centrales nucléaires (conventionnelles et modulables) en coopération avec des opérateurs privés, les collectivités locales et les pôles industriels.

- Pour contribuer à la décongestion des réseaux énergétiques, nous continuerons à miser sur les réseaux de chaleur. Les usagers seront informés au plus vite sur leur raccordement à un réseau de chaleur ou le choix pour un autre aménagement décarboné. En vue d'accélérer la mise en place de réseaux de chaleur et d'en maîtriser le coût pour les ménages, l'État pourra, dans les limites du cadre financier actuel, racheter des opérateurs privés et contribuer à de nouveaux projets. Là où le réseau de chaleur ne sera pas l'option la plus adaptée, nous encouragerons et standardiserons, à partir de 2029, l'installation de pompes à chaleur hybrides et intelligentes.
- Nous introduirons un marché de capacité afin de garantir l'approvisionnement électrique lors des pics de consommation.
- La priorité sera donnée à la rénovation énergétique des habitations afin de contenir la dépense énergétique des ménages ; nous établirons à cette fin un programme national pour l'isolation. Dans le cadre du Programme national pour la qualité de vie et la sécurité, nous aiderons jusqu'en 2030 les quartiers les plus touchés par la précarité énergétique. À partir de 2029, les bailleurs seront obligés de retirer progressivement du parc locatif les logements à label E, F et G, puis ceux à label C et D à compter de 2040.
- Le gisement de gaz en Groningue restera fermé. Aucune nouvelle autorisation d'extraction de gaz en mer des Wadden ne sera délivrée. Tous les accords sectoriels seront maintenus et l'extraction gazière en mer du Nord sera poursuivie. Le démantèlement de l'extraction terrestre de gaz sera mené de manière responsable avec les acteurs de la filière.

Vers un avenir propre et sûr

Nous œuvrerons résolument à la réalisation des objectifs climatiques. L'échéance 2030 sera difficile à concrétiser, mais nous ne baisserons pas les bras. Nous poursuivrons la mise en place des mesures convenues antérieurement, résoudrons les problèmes pratiques et accélérerons la marche si possible. Nous miserons sur le long terme et une approche européenne inventive afin de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs climatiques de 2040 et 2050.

Notre poursuite à la fois les objectifs européens et ceux fixés dans la loi néerlandaise sur le climat. Voici ce que nous voulons faire :

- Pour atteindre l'objectif climatique européen à l'horizon 2040, qui vise une baisse de 90 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, des efforts supplémentaires seront nécessaires. La Commission européenne présentera cette année le paquet de mesures en vue de cette échéance. Les Pays-Bas plaideront en faveur d'un paquet ambitieux garantissant des conditions de concurrence équitables. Une fois ces mesures adoptées, nous nous y conformerons autant que possible. Au printemps 2027, nous prendrons si besoin des mesures complémentaires au niveau national afin d'atteindre l'objectif de 2040, en nous souciant de la maîtrise des coûts et des perspectives d'action.
- Nous voulons parvenir à une économie totalement circulaire en 2050, pour répondre aussi à l'enjeu des matières premières stratégiques. Nous renforcerons le Programme national en faveur de l'économie circulaire et fixerons des objectifs sectoriels, de préférence au niveau européen. Nous entendons stimuler ainsi l'innovation et le développement du marché, accroître la compétitivité des entreprises européennes et néerlandaises tout en leur offrant des garanties à long terme et des possibilités d'investissement. Nous mettrons par ailleurs l'accent sur l'application et le développement concret de solutions circulaires dans la pratique, en donnant à l'État un rôle de *client phare* et en levant les obstacles à la concurrence équitables.
- Nous maintiendrons l'avantage fiscal attribué aux véhicules électriques et développerons l'infrastructure de recharge. Nous stimulerons l'usage de voitures en partage, du vélo et des transports publics.
- Le fonds de secours Énergie sera maintenu pour venir en aide à ceux qui n'arrivent pas à payer leur facture énergétique. Dans le même temps, nous accélérerons la transition énergétique.

- Nous œuvrerons avec l'Allemagne et la France à la standardisation de l'usage d'agrocarburants pour la circulation routière, fluviale et maritime après 2030, tout en veillant à la concurrence équitable au profit de notre secteur des transports et de nos stations-services.
- Nous accélérerons la transition agricole afin que le secteur apporte sa quote-part à la réalisation des objectifs climatiques.
- Au niveau national, nous stimulerons l'innovation au profit des technologies d'émissions négatives ou d'élimination du CO₂. Nous œuvrerons sur la scène internationale à la formation d'un pôle d'expertise pour la gestion du carbone.

Accélérer la décarbonation de l'industrie énergivore

Nous miserons résolument sur l'industrie verte et la baisse des émissions. Pour ce faire, l'industrie et les pouvoirs publics doivent joindre leurs efforts et penser européen. Nous augmenterons ainsi notre autonomie stratégique et construirons le pays que nous voulons léguer aux générations futures. Voici ce que nous voulons faire :

- Pour permettre aux entreprises d'investir dans la décarbonation, nous créerons les conditions d'une concurrence équitable et mènerons une politique stable dans la durée. Nous supprimerons la taxe carbone et œuvrerons à baisser le prix de l'électricité, en considération de la concurrence européenne équitable et de l'accélération de l'électrification et de la décarbonation. Nous conviendrons d'un calendrier clair avec l'industrie pour garantir le rythme d'avancée de la décarbonation. Chaque nouvelle politique sera précédée d'une évaluation de ses effets sur la concurrence équitable avec les pays voisins.
- Nous supprimerons progressivement les aides financières aux carburants fossiles, autant que possible au niveau européen.
- Les accords sur mesure existants seront maintenus, les nouveaux porteront sur des pôles ou des zones. Nous poursuivrons le déploiement du Paquet pour la croissance verte.
- Pour les pôles portuaires et industriels énergivores, désignés dans la Note sur l'aménagement du territoire comme zones d'intérêt national¹, nous définirons une stratégie nationale alliant aménagement territorial et économie. Nous concentrerons ainsi les activités industrielles lourdes.

¹ Rotterdam-Moerdijk, Noordzeekanaalgebied, Chemelot, Noord-Nederland et Zeeland – West-Brabant.

L'économie la plus solide d'Europe

Notre prospérité et notre bien-être reposent sur la solidité de notre économie. Le financement de la santé, de la sécurité sociale, de l'éducation et de la sécurité n'est possible que grâce à celles et ceux qui se lèvent chaque jour pour aller travailler, et à nos entrepreneurs qui débordent de créativité, de savoir-faire et d'audace. Mais notre modèle économique est mis à mal. Tandis que d'autres pays gagnent rapidement en productivité, les Pays-Bas sont à la traîne. L'idée selon laquelle chaque euro dépensé doit d'abord être gagné mérite de redevenir centrale. La croissance économique fait partie de nos grandes priorités. Pour garantir une prospérité pérenne, nous devons moderniser, décarboner, innover et investir.

Pour contribuer aujourd'hui à la prospérité de demain, il faut s'assurer que les particuliers et les entreprises puissent et veuillent investir davantage dans l'économie du futur. Or, alors que la croissance économique est plus que jamais nécessaire, les investissements sont en baisse, ce qui nuit à notre capacité à créer de la richesse et à notre prospérité future. Il est donc nécessaire que l'État dépense moins, investisse davantage et favorise les investissements privés. Nous sommes prêts à faire les choix qui s'imposent pour garantir une économie solide, des pouvoirs publics efficaces et des Pays-Bas forts. Conscients que les décisions d'investissement doivent s'inscrire dans la durée, nous miserons sur la sérénité, la stabilité et la prévisibilité. Il faut renforcer la confiance dans le fait que le travail, l'entrepreneuriat et les investissements dans l'économie néerlandaise portent leurs fruits. C'est ainsi que les Pays-Bas deviendront l'économie la plus solide d'Europe, avec le meilleur climat d'investissement.

Investir

Notre objectif est que les entreprises aux Pays-Bas – PME, start-up, scale-up ou grandes entreprises – puissent obtenir des financements. Les entreprises pionnières doivent à nouveau pouvoir s'épanouir dans notre pays. C'est pourquoi nous prendrons des mesures supplémentaires pour débloquer davantage d'investissements et renforcer le climat des affaires et la chaîne de financement. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous créerons dans les deux ans à venir une institution nationale d'investissement visant à renforcer le marché des capitaux néerlandais et à pérenniser notre modèle économique. Cette institution octroiera des financements aux projets et entreprises qui ne peuvent pas en obtenir sur le marché financier privé. Elle accordera essentiellement des financements conformes au marché, par exemple sous la forme de fonds propres ou de différents types de prêts.
- Partenaire de la Banque européenne d'investissement, indépendante du politique et des ministères, cette institution pourra intégrer des instruments existants, sera axée sur les investissements privés et mobilisera du capital institutionnel sans supplanter le capital privé. Nous fournirons un apport de capital supplémentaire et inclurons des cautions et garanties financières. L'institution n'investira pas dans les missions publiques, ces dernières étant financées par le budget de l'État.
- Pour garantir aux entreprises un meilleur accès aux financements, nous agissons au niveau européen en faveur de l'union des marchés des capitaux et du perfectionnement de l'union bancaire. Nous harmoniserons le contrôle du système financier, approfondirons les marchés nationaux des capitaux et rationaliserons le cadre réglementaire. Avec un groupe de pays partageant les mêmes vues, nous œuvrerons à l'uniformisation à court terme d'un certain nombre de règles, notamment en matière de droit des faillites.
- Dans la mesure du possible, nous tirerons profit des cofinancements et opportunités d'investissement de l'Union européenne, par exemple en ayant recours au Fonds pour la compétitivité, à la version 2.0 du règlement sur les semi-conducteurs et aux PIIEC (projets importants d'intérêt européen commun). Nous mettrons en place un dispositif national facilitant les demandes de financements européens pour favoriser la prévisibilité et garantir l'accès des entreprises et centres d'expertise néerlandais aux programmes d'innovation européens.

- Nous miserons sur un climat fiscal stable pour les entreprises. Nous voulons encourager les investissements qui soutiennent l'économie de demain, en appliquant au développement de l'IA et des technologies la loi sur l'aide à la recherche et au développement (WBSO), et en maintenant le régime fiscal favorable à l'innovation. Les abattements fiscaux pour les investissements énergétiques (EIA), les investissements environnementaux (MIA) et la dépréciation accélérée des investissements environnementaux des entreprises (VAMIL) seront, dans la mesure du possible, fusionnés en un seul régime. Rien ne changera en matière de crédits accordés aux PME comme les crédits avec caution de l'État. Soucieux de promouvoir la concurrence équitable en Europe, nous n'augmenterons pas l'impôt sur les sociétés. Pour les entreprises, la « taxe pour la liberté » sera prélevée sous forme d'augmentation des cotisations à la caisse d'invalidité. Les détails seront définis avec les organisations patronales.
- Nous encouragerons les particuliers à investir leur épargne dans l'économie néerlandaise en créant un compte-titres européen et en examinant l'introduction d'un prêt gagnant-gagnant. Par ailleurs, nous stimulerons les placements à long terme en poursuivant la réforme du panier 3 sur le rendement réel pour en faire un système de gains en capital.
- Un secteur financier solide favorise les investissements. Nous poursuivrons les efforts ambitieux en faveur de l'allègement des charges administratives, notamment en faisant en sorte que la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme soit davantage axée sur les risques. Nous veillerons à ce que les règles en matière d'innovations technologiques financières soient conformes aux normes internationales.

Innové

Pour garantir notre prospérité future et, avec elle, la viabilité financière de l'ensemble du secteur public, nous devons investir dans l'innovation. Car la technologie qui fera tourner l'économie de demain n'a pas encore été mise au point. En outre, dans le contexte géopolitique actuel, la puissance économique se traduit de plus en plus par une puissance géopolitique. L'innovation et les connaissances appliquées sont donc déterminantes pour notre position géopolitique dans le monde. Voici ce que nous voulons faire :

- Le gouvernement s'efforcera de parvenir à l'objectif d'allouer 3 % du PIB à la recherche et au développement. La majeure partie de ces financements devra provenir des entreprises, mais les pouvoirs publics pourront également stimuler les investissements privés grâce à des investissements publics. L'État doit par ailleurs créer des conditions favorables et agir plus souvent en tant que client phare des technologies innovantes. Nous poursuivrons la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de technologie et soutiendrons les pôles d'innovation régionaux.
- Pour soutenir les innovations au-delà de la phase de développement, nous miserons sur le Fonds national pour la croissance et, dans la mesure du possible, sur des cofinancements européens.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de technologie, nous investirons dans les pôles d'innovation régionaux et participerons à des programmes d'innovation européens et public-privé.
- Les Pays-Bas continueront à œuvrer pour l'implantation du télescope Einstein. À cette fin, nous chercherons expressément à coopérer avec l'Allemagne et moderniserons le laboratoire de R&D ETpathfinder.
- Nous utiliserons le pouvoir de l'État en tant qu'acheteur pour susciter des innovations de rupture et leur offrirons de premiers débouchés en transposant le modèle américain de la DARPA. À cet effet, nous créerons une Agence nationale pour les technologies de rupture.
- Nous tirerons parti de la marge de manœuvre offerte par la législation européenne en matière de bacs à sable réglementaires pour élargir le champ d'expérimentation des jeunes entreprises technologiques.

- Nous devons faire en sorte que le savoir scientifique génère une plus grande valeur économique. Pour assurer le succès des entreprises spin-off issues du monde universitaire, les centres d'expertise néerlandais (y compris les centres hospitaliers universitaires) doivent pouvoir offrir aux start-up les meilleures conditions commerciales du monde occidental. Nous unirons les efforts des différents bureaux de transfert de technologie en un seul bureau national qui sera responsable du développement et du déploiement des bonnes pratiques.
- Conformément au plan Delta pour l'IA, nous travaillerons à l'élaboration d'un plan de puissance de calcul pour l'IA, nous lèverons les barrières récurrentes en matière d'espace, d'énergie et de permis qui entravent la construction d'infrastructures numériques, et nous renforcerons l'adoption et la maîtrise de l'IA aux Pays-Bas.

Entreprendre

Les entrepreneurs stimulent la croissance économique, contribuent à la prospérité au sens large et apportent des solutions aux défis futurs. Il faut par conséquent leur laisser le champ libre pour entreprendre, se développer et verdir l'économie. Nous devons par ailleurs leur montrer la reconnaissance qu'ils méritent. Les entreprises ne sont pas des entités isolées ; elles se renforcent mutuellement et ont besoin d'un gouvernement qui crée des conditions favorables et apporte sérénité, clarté et régularité. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous poursuivrons les efforts en faveur de l'allègement des charges administratives en simplifiant ou supprimant au moins 500 règles par an. Nous fixerons des objectifs ambitieux en la matière dans tous les ministères, sous la houlette du ministre de l'Économie. Nous examinerons toutes les législations et réglementations, et supprimerons les règles trop contraignantes ou inefficaces. Nous élaborerons avec les communes des normes visant à réduire les charges administratives et à harmoniser les règles, pour que les prescriptions locales ne soient pas inutilement contraignantes pour les entrepreneurs.
- Le gouvernement simplifiera les règles complexes pour les particuliers et les entreprises. À cette fin, il soumettra chaque année à la Chambre une loi de simplification administrative contenant des propositions concrètes émanant des ministères, des autorités de contrôle et des organismes de mise en œuvre. La première loi de simplification administrative entrera en vigueur début 2027.
- Nous poursuivrons notre ambition de supprimer autant que possible les dispositions nationales plus exigeantes que la réglementation européenne. Les directives et réglementations européennes seront mises en œuvre plus rapidement et, dans la mesure du possible, sans surtransposition. Nous souscrirons à la loi Omnibus de la Commission européenne. Nous demanderons aux autorités de contrôle de ne pas interpréter les règles de manière plus stricte que nécessaire et de limiter la charge administrative.
- L'octroi de permis aux entreprises doit être accéléré, notamment grâce à la numérisation. Pour les demandes simples, nous examinerons l'opportunité et les modalités d'introduction d'une approbation automatique des permis et d'une suppression des frais afférents, lorsque les délais ne sont pas respectés par les pouvoirs publics. Pour les chantiers de grande envergure, nous permettrons dans la mesure du possible l'amorce des travaux avant l'obtention du permis de construire. Les communes seront par ailleurs tenues de statuer dans un délai de 12 semaines sur les recours contre un permis.

- Pour exercer leurs activités, les entrepreneurs ont besoin d'un contexte politique et fiscal stable. Afin de garantir des conditions de concurrence équitable, nous maintiendrons les dispositifs souvent remis en question qui sont importants pour les entreprises, comme le dispositif pour expatriés, le régime fiscal favorable à l'innovation, le dispositif pour la transmission d'entreprise, le système de compensation des pertes, l'exonération des participations et la loi sur l'aide à la recherche et au développement. Les régimes fiscaux pour les entrepreneurs, tels que la loi sur l'aide à la recherche et au développement et le régime des frais professionnels, seront simplifiés et les charges administratives réduites. Nous veillerons à l'équilibre de la charge fiscale pour les directeurs actionnaires principaux.
- Le système de sécurité sociale doit fonctionner tant pour les salariés que pour les employeurs, afin de rendre le recrutement plus attrayant.
- Le marché du travail néerlandais a besoin de talents. Nous formerons dans nos universités et nos établissements d'enseignement professionnel secondaire et supérieur les talents prisés sur le marché de l'emploi, et nous attirerons si nécessaire des talents internationaux. Les détails de ces mesures sont décrits dans le chapitre dédié à l'éducation.
- Nous encouragerons le développement des start-up et scale-up aux Pays-Bas en facilitant le paiement partiel des salaires en actions (ou options sur actions) et en élargissant les possibilités d'accorder des participations financières aux employés à des conditions fiscalement avantageuses. L'institution d'investissement que nous entendons créer mettra davantage de capital-risque à la disposition des start-up et scale-up.
- Nous lutterons contre le détournement du statut d'autoentrepreneur en scindant le projet de loi VBAR s'y rapportant, en introduisant une présomption légale de salariat et en remplaçant dès que possible les dispositions restantes par la loi sur les travailleurs indépendants.
- Nous stimulerons l'entrepreneuriat durable et responsable. Nous inscrirons la propriété responsable (*steward ownership*) dans la loi en tant que forme juridique pour les entreprises. Nous réduirons les charges et les coûts administratifs pour les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités de manière durable.
- La force de notre économie repose en partie sur les grandes entreprises qui choisissent de poursuivre durablement leur croissance aux Pays-Bas. C'est pourquoi nous ne toucherons pas au dispositif pour expatriés.
- Les entrepreneurs présents dans les zones commerciales sont l'âme des centres-villes et des bourgs, ils sponsorisent les clubs de football ou de hockey et créent une ambiance festive à Noël et à la Saint-Nicolas. Nous poursuivrons donc nos efforts de redynamisation des zones commerciales.
- Les entreprises familiales sont essentielles à notre économie, c'est pourquoi nous ne modifierons pas les dispositifs pour la transmission et le transfert d'entreprise.
- Nous soutiendrons l'entrepreneuriat féminin au moyen de l'initiative Code-V et nous viserons l'accès égal aux financements, en termes relatifs, entre hommes et femmes entrepreneurs d'ici 2030.

Prendre le parti de la croissance

Pour soutenir la croissance économique, le gouvernement misera sur l'innovation, la décarbonation et l'augmentation de la productivité. Conformément au rapport Wennink, nous viserons activement une croissance économique annuelle de 1,5 % et procéderons à des ajustements si ce chiffre n'est pas atteint. Nos écosystèmes reposent sur la coopération entre grandes entreprises, PME, start-up et centres d'expertise. Nous opterons donc pour une approche écosystémique ciblée et mènerons des politiques économiques axées sur ces systèmes. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous poursuivrons la nouvelle politique industrielle stratégique en ciblant des domaines et marchés spécifiques selon leur rentabilité potentielle, leur intérêt pour notre autonomie stratégique et les défis sociaux à relever.

- Conformément à l'orientation actuelle de la politique industrielle, nous sélectionnerons quatre domaines essentiels pour l'avenir de notre économie et de notre bien-être social : la numérisation et l'IA, la sécurité et la résilience, les technologies énergétiques et climatiques, et les sciences de la vie et la biotechnologie. Au sein de ces domaines, nous viserons la création de niches technologiques.
- Nous veillerons à renforcer notre position déjà solide dans l'industrie manufacturière propre, en explorant les opportunités commerciales pour les matériaux de construction circulaires, la chimie verte, les plastiques biosourcés, l'hydrogène et le secteur maritime.
- Nous donnerons aux entreprises l'espace physique nécessaire à leur extension. À cette fin, nous désignerons des zones d'importance stratégique autour des pôles d'innovation régionaux et nous prévoirons suffisamment d'espace pour les zones d'activités économiques. Si des communes suppriment ou transforment des zones d'activités économiques, elles devront en créer de nouvelles en coopération avec d'autres communes. Pour les activités revêtant un intérêt stratégique national, l'État pourra si nécessaire prendre les choses en main.
- Pour favoriser la concurrence saine, nous élargirons les pouvoirs de l'Autorité de protection des consommateurs et du marché à l'aide de deux nouveaux instruments : un droit de regard sur toutes les concentrations d'entreprises (« *call-in* ») et le nouvel outil de concurrence. Nous veillerons à limiter les charges administratives et les incertitudes à l'heure de leur mise en œuvre.
- Un meilleur fonctionnement du marché unique européen est essentiel à notre croissance économique. C'est pourquoi nous plaiderons en faveur d'une harmonisation des législations pertinentes pour les entrepreneurs, comme le droit des sociétés et le droit du travail. Nous œuvrerons également à l'achèvement du marché unique.

Les Pays-Bas dans le monde

Défense et sécurité internationale

Les rapports de force internationaux évoluent rapidement. Aux frontières extérieures de l'Europe, la guerre d'agression russe contre l'Ukraine fait rage, tandis qu'à l'intérieur des frontières européennes les menaces hybrides sont quotidiennes. Des pays tels que la Russie, la Chine et l'Iran resserrent toujours plus leurs liens en vue de miner les fondements de notre sécurité. Et les développements politiques ailleurs dans le monde ne font qu'accroître l'incertitude. Pour faire face à ces menaces, les Pays-Bas doivent mener une politique étrangère réaliste, guidée en premier lieu par les intérêts néerlandais et européens.

L'OTAN constitue la pierre angulaire de notre sécurité collective. Si les États-Unis sont la puissance mondiale avec laquelle nous partageons le plus d'intérêts, notre avenir et notre prospérité sont indissociablement liés à une Europe forte. Les Pays-Bas doivent être le moteur d'une Union européenne robuste et ferme dans son action géopolitique. La clairvoyance géopolitique doit transparaître dans tous les domaines d'action. Nous devons réduire nos dépendances unilatérales et renforcer le pilier européen au sein de l'OTAN si nous voulons constituer un contrepoids crédible aux États-Unis et à d'autres grandes puissances lorsqu'elles heurtent nos valeurs et intérêts fondamentaux. Cela exige d'investir dans notre propre sécurité, de mieux protéger nos innovations, de stimuler les gains d'échelle au sein de l'Europe et de conclure, hors de l'Europe et des États-Unis, de nouveaux partenariats stratégiques basés sur les principes d'égalité et d'intérêt bien compris.

Réalisme n'est pas synonyme d'abandon des idéaux. Nous continuerons de défendre fermement nos valeurs de liberté et ferons preuve d'assurance sur la scène internationale. La protection du mode de vie libre qui est le nôtre passe par des choix fondamentaux, que nous faisons maintenant. Les Pays-Bas tels que nous les voulons sont un pays résilient, qui ne se retranche pas derrière ses digues et prend son propre avenir en main.

Nous renforcerons notre défense et continuerons à soutenir l'Ukraine

Les Pays-Bas et l'Europe doivent renforcer leur résilience. Nous n'acceptons plus d'être dépendants de tiers pour notre protection. Notre armée doit être à la fois dissuasive et tenace dans son action. Cela n'exige pas seulement des investissements mais aussi et surtout un changement de mentalité : des dividendes de la paix vers la puissance de combat. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous augmenterons les dépenses de défense pour atteindre la norme OTAN de 3,5 % du PIB. En vue de garantir à nos forces armées la continuité et la sécurité à long terme qu'elles méritent, nous ancrerons cette norme dans la loi.
- Pour être préparés aux conflits de demain, nous devons favoriser le développement de notre propre industrie de défense. L'objectif est de fortifier les forces armées nationales, de renforcer notre capacité à créer des richesses dans la technologie de pointe et d'apporter une valeur ajoutée en Europe. En favorisant la coopération des pouvoirs publics, des entreprises et des centres d'expertise, comme au sein de la plateforme Defport, nous ferons en sorte que la capacité de production de l'industrie de défense néerlandaise prenne un grand essor. Nous nous attacherons aussi à simplifier les procédures de passation des marchés publics et offrirons des mécanismes de préfinancement et de garanties à long terme afin que les start-up néerlandaises et européennes aient aussi la possibilité de monter en puissance.
- Nous œuvrerons à une armée modulable d'au minimum 122 000 soldats. Nous développerons fortement l'année de service volontaire et introduirons, comme première étape, une enquête obligatoire pour les jeunes. Si les résultats sont insuffisants, nous envisagerons d'autres étapes, comme la réintroduction sélective d'un service obligatoire.

- L'armée a besoin d'espace pour loger son personnel et s'entraîner. À cet effet, il faudra rapidement adopter la loi sur la préparation de la défense. Au sein de l'Union européenne, nous plaiderons en faveur des exceptions nécessaires pour la défense, comme cela a déjà été lancé avec l'actuelle législation Omnibus.
- Nous renforcerons la protection de notre propre territoire et de celui de nos alliés, mais aussi celle de la partie caraïbe du Royaume et de nos infrastructures vitales en mer du Nord.
- La lutte en Ukraine concerne la sécurité de l'Europe entière. C'est pourquoi nous maintiendrons sans relâche notre soutien militaire et financier dans les années à venir et continuerons à plaider en faveur de l'utilisation des avoirs russes gelés. L'Ukraine est en voie vers l'adhésion à l'UE et à l'OTAN, un processus irréversible dont la rapidité dépendra de ses mérites et de son respect des critères en vigueur. À cet égard, les Pays-Bas soutiendront l'Ukraine dans la mesure du possible.
- Nous approfondirons la coopération européenne en matière de défense. Nous miserons sur les acquisitions conjointes, en groupes d'utilisateurs, des capacités stratégiques trop coûteuses pour les pays individuels. Les Pays-Bas auront un rôle moteur dans la réalisation d'un pilier européen au sein de l'OTAN. Nous envisageons également dans un esprit constructif le renforcement de la dissuasion nucléaire européenne. Nous adhérons au traité d'Aix-la-Chapelle.
- Les Pays-Bas s'attacheront à réduire la dépendance à l'égard de pays hors de l'Alliance atlantique pour la livraison de systèmes d'armement essentiels. Le respect total et dans les temps des objectifs de capacité convenus dans le cadre de l'OTAN continuera à déterminer le calendrier en matière de matériel. Notre objectif est de réaliser 40 % de nos acquisitions et de la production de matériel de défense conjointement avec nos partenaires européens. Nous souhaitons en outre effectuer 50 % de nos achats (y compris production sous licence et entretien) auprès d'entreprises néerlandaises et européennes. Nous continuerons à plaider en faveur de l'ouverture des marchés de défense nationaux en Europe.
- En vue de garantir notre avance technologique, le gouvernement mettra sur la création d'une autorité pour l'innovation dans le domaine de la défense, sur le modèle de la DARPA américaine. Cette autorité participera aussi au financement des projets de recherche menés en commun avec les centres d'expertise et ayant une valeur ajoutée du point de vue militaire. Pour donner à cette autorité la sécurité à long terme nécessaire au développement de nouvelles technologies et à l'expansion industrielle, nous lui attribuerons durant la présente mandature un pourcentage du budget de la défense atteignant progressivement 10 %.

En Europe et dans le monde

En Europe

Nous ne pouvons préserver la paix et notre sécurité qu'en agissant avec nos alliés européens. L'Union européenne nous apporte la prospérité et la sécurité et fait résonner notre voix dans le monde. Mais les tensions géopolitiques mettent à mal les valeurs et les intérêts européens. Il y a donc grande urgence à affirmer l'indépendance de l'Europe et à améliorer rapidement la coopération européenne en matière militaire, énergétique, technologique, financière et industrielle. La maturité géopolitique de l'Europe passe par un changement de mentalité. Les Pays-Bas veulent jouer un rôle moteur et constructif dans l'affirmation d'une Europe plus forte et plus sûre. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous adopterons une position réaliste au sujet de l'élargissement de l'Union européenne, que nous envisagerons dans un contexte géopolitique. Il faut donner une perspective d'adhésion aux pays voisins qui partagent nos valeurs. Pour devenir États membres à part entière, ils doivent remplir les critères de Copenhague. L'intensification de la coopération avec les pays candidats revêtant une importance stratégique, comme ceux des Balkans occidentaux, les rapprochera des Pays-Bas et de l'Europe. Nous sommes favorables à une Europe à plusieurs vitesses.
- Pour sévir contre les pays qui nuisent activement à l'Union européenne, comme la Hongrie et la Slovaquie, nous défendrons la simplification de la procédure de l'article 7 afin de leur retirer plus facilement le droit de vote. La Hongrie doit être privée de fonds européens. Nous œuvrerons à la suppression du vote à l'unanimité pour la politique étrangère et de sécurité commune.
- Nous voulons un solide cadre financier pluriannuel (CFP) au service des objectifs stratégiques de l'UE. Nous réorienterons les priorités d'investissement vers la sécurité, la défense et l'innovation.
- Les Pays-Bas joueront un rôle moteur dans la mise en œuvre rapide des rapports Draghi et Letta, dans le but de réformer et de renforcer notre économie.
- Nous adopterons une position constructive à l'égard des investissements pour la défense européenne, notamment par l'intermédiaire du Fonds européen de défense. Les États membres peuvent aussi faire usage de l'instrument européen SAFE pour emprunter à des conditions préférentielles et financer conjointement des investissements d'ampleur dans les industries nationales de défense. Ce dispositif est garanti par les États membres au prorata de leur économie. Le Royaume-Uni, la Norvège et le Canada doivent aussi être éligibles au programme SAFE.
- Nous examinerons la possibilité d'établir un Mécanisme européen de défense, organisme intergouvernemental destiné aux achats conjoints de matériel de défense et à l'harmonisation des normes de produits. Là encore, nous agirons en étroite coopération avec des partenaires de l'OTAN hors de l'Union européenne comme le Royaume-Uni, la Norvège et le Canada.
- Nous œuvrerons à la mise en place d'une instance européenne de sanction afin de donner plus d'efficacité aux mesures prises à l'encontre de la Russie et d'autres pays malveillants.
- Nous intensifierons la coopération européenne en matière de renseignement et de sécurité. Nous voulons un équivalent européen de *Five Eyes*, qui permettrait à un groupe de tête de pays européens de coopérer dans le domaine du renseignement.

Dans le monde

Notre modèle économique ainsi que notre sécurité et notre démocratie appellent au réalisme. Nous vivons dans un monde multipolaire où la primauté du droit international ne va pas de soi. Il nous faut donc la défendre tout en sachant utiliser un langage musclé. Nous sommes attachés à notre statut de nation commerçante, mais nous tracerons aussi des lignes rouges lorsque notre technologie ou notre sécurité seront en cause. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous protégerons nos libertés face à la Russie, la Chine et l'Iran. L'agression de la Russie doit être punie au maximum : il faut intensifier l'application des sanctions et durcir les mesures contre la flotte fantôme. Dans nos relations avec la Chine, nous exploiterons toutes les possibilités mais resterons inflexibles quant au vol de propriété intellectuelle et à l'ingérence dans notre infrastructure vitale. Nous l'interpellerons aussi au sujet des droits humains, des activités subversives en Europe et de son soutien à la Russie.
- Nous défendrons sans relâche nos valeurs de liberté et les droits humains. Nous agirons dans le monde entier pour la protection des femmes et des minorités, et plus particulièrement pour celle des enfants et de la communauté LGBTI+, et pour la défense de la liberté religieuse et de la presse. Nous soutiendrons activement les pays comme l'Arménie et la Moldavie qui s'attèlent à mener des réformes en matière de droits humains, de démocratie et de primauté du droit.
- Pour garantir la stabilité régionale, accroître notre accès aux matières premières critiques et nous prémunir contre l'influence grandissante des régimes autocratiques, il peut être nécessaire d'engager le dialogue avec des pays qui ne partagent pas nos valeurs.
- Nous maintiendrons le lien transatlantique, mais nous interpellons les États-Unis par la voie diplomatique lorsqu'ils porteront atteinte à nos valeurs et à nos intérêts, ce sans perdre de vue la nécessité de ménager nos relations et de préserver nos préoccupations essentielles en matière de sécurité. Nous réduirons aussi notre monodépendance en matière de défense, de logiciels et de matières premières critiques.
- Les Pays-Bas ont pour responsabilité de promouvoir activement le droit international. Nous assumons notamment cette charge par l'hébergement d'organisations internationales et l'alignement de notre politique étrangère sur les arrêts de la Cour internationale de justice et de la Cour pénale internationale. Nous lutterons partout dans le monde contre l'impunité dans les conflits, comme en Ukraine, à Gaza et au Soudan.
- Au Proche-Orient, les Pays-Bas œuvreront à une solution à deux États, à savoir un État palestinien indépendant, démocratique et viable au côté d'un État israélien en sécurité. L'organisation terroriste Hamas ne doit jouer aucun rôle dans l'administration des Territoires palestiniens. Il doit être mis fin aux implantations et à l'extension de colonies illégales, aux violences israéliennes contre des civils à Gaza et à l'entrave à l'aide d'urgence. Nous contribuerons au sein de la coalition internationale à la reconstruction à Gaza, avec une aide qui doit avant tout être efficace. Dans les limites du budget pour l'aide aux Palestiniens, nous rétablirons notre coopération avec l'UNRWA et nous emploierons à collaborer avec d'autres instances d'aide dans la région. Les mesures nationales et les sanctions européennes contre certains membres du gouvernement Netanyahu resteront en vigueur jusqu'à ce que des étapes significatives soient franchies en faveur de la paix et du respect du droit international. L'influence subversive de l'Iran et des organisations terroristes liées au régime iranien, dont les Gardiens de la révolution, doit être sanctionnée avec la plus grande rigueur.
- Les Pays-Bas continueront de tout mettre en œuvre, avec les autres pays concernés, pour établir la vérité et obtenir justice dans l'affaire de l'attentat contre le vol MH17, notamment en poursuivant leurs efforts pour que les auteurs et autres responsables n'échappent pas aux sanctions et soient mis face à leurs responsabilités.

- Nous miserons sur un solide réseau diplomatique pour veiller à ce que les Pays-Bas soient pleinement et solidement représentés sur les principaux marchés émergents et dans les pays revêtant une grande importance géopolitique, tout en œuvrant à la protection des droits humains et de la démocratie. Nous userons de notre influence pour construire des partenariats stables, ouvrir des marchés à nos entreprises et renforcer notre autonomie stratégique.
- Le libre-échange profite à notre économie et nous aide à réduire notre dépendance à l'égard d'une région spécifique. C'est pourquoi nous encouragerons la Commission européenne à négocier de nouveaux accords commerciaux et à ouvrir des marchés avec des partenaires stratégiques comme l'Inde, l'Australie et l'Indonésie. Dans cette démarche, nous nous conformerons aux principes directeurs de l'OCDE, notamment ceux concernant la lutte contre le travail des enfants et le changement climatique.
- Nous durcirons le cadre d'évaluation des investissements et nous opposerons aux transferts de technologies sensibles (photonique et quantique) pour préserver nos intérêts stratégiques. Nous encouragerons la Commission européenne à prendre des mesures contre les pays qui se soustraient aux règles de concurrence équitable. Nous intensifierons nos relations avec les pays qui partagent nos vues, comme le Canada, le Royaume-Uni, le Japon et la Norvège.
- Nous investirons dans la coopération au développement et nous rapprocherons ainsi de la norme de l'OCDE en la matière. Nous investirons dans la jeunesse, l'éducation et les droits des femmes pour améliorer les perspectives des populations, et contribuerons à la stratégie en matière de santé et à la sécurité alimentaire au niveau mondial. Nous maintiendrons notre contribution aux efforts pour l'accueil des réfugiés dans leur région d'origine et à la gestion des flux migratoires, éventuellement dans le cadre de partenariats. Nous participerons aussi à l'aide humanitaire pour répondre aux besoins les plus urgents dans le monde actuel et donner des perspectives aux populations locales. Nous contribuerons ainsi à la sécurité et à la stabilité mondiale, réduirons l'immigration irrégulière et ferons contrepoids à l'influence chinoise et russe dans le Sud.
- Nous ferons aussi de la coopération au développement un instrument de protection de nos intérêts stratégiques et un pilier de notre position internationale. Nous exploiterons la synergie entre pouvoirs publics, entreprises, centres d'expertise et société civile (*approche Dutch Diamond*). Les moyens de la coopération au développement doivent être utilisés plus efficacement au niveau européen pour réaliser des économies d'échelle.
- Nous moderniserons l'agenda de l'aide et du commerce pour privilégier nos domaines d'excellence à l'international et mettre les intérêts mutuels au centre des préoccupations. Nous nous appuierons sur une stratégie pour l'ensemble de l'Afrique afin de conclure des partenariats d'égal à égal.

Asile, migration et intégration

Trop longtemps, le thème de la migration a constitué un sujet de bataille politique sans aboutir pourtant à beaucoup de décisions. Nous allons maintenant faire des choix afin de remettre de l'ordre. Cela passera par un renforcement des contrôles et une baisse des flux de demandes d'asile, associés à un accueil décent et à l'accélération de la participation à la vie sociale. Nous agissons aussi en faveur de la migration du travail dont nous avons vraiment besoin et contre l'exploitation. Voici nos projets.

Un modèle migratoire clair en Europe

Aujourd'hui, quiconque vient aux Pays-Bas a le droit d'y demander l'asile. Cela arrange les passeurs, qui gagnent des fortunes sur le dos des réfugiés et de leur souffrance. Cependant, les plus vulnérables n'arrivent pas à trouver de protection : il leur manque les moyens et les contacts pour entreprendre le dangereux voyage vers l'Europe. Le pacte européen sur la migration et l'asile est une première étape importante vers une meilleure gestion des arrivants aux Pays-Bas. En vue de parvenir à un contrôle total, nous travaillerons dans le cadre international à un nouveau modèle migratoire moderne, strict et humain. Voici ce que nous voulons faire :

- Les Pays-Bas, avec d'autres pays européens, s'attacheront à trouver des appuis en faveur de la modernisation du droit international relatif aux réfugiés. Nous organiserons un sommet sur l'asile et prendrons des initiatives au niveau diplomatique. L'objectif final est que les demandes d'asile puissent être déposées et traitées hors de l'Europe et qu'aucune procédure d'asile n'ait plus lieu aux Pays-Bas. De la sorte, les personnes ayant obtenu le statut de réfugié pourront être réinstallées dans différents pays européens pour y reconstruire leur vie. Cela permettra de briser le cruel modèle économique des passeurs en Méditerranée.
- Nous soutenons le nouveau règlement européen relatif au retour, qui permettra la reconnaissance mutuelle des décisions nationales en la matière ainsi que l'élargissement des possibilités de rétention avant expulsion. Les Pays-Bas sont favorables à l'assouplissement du critère de connexion, ce qui faciliterait au niveau européen les accords de retour avec des pays tiers. Si des arrangements sont trouvés concernant des plateformes de retour et de transit, les Pays-Bas garantissent que les migrants ne seront jamais renvoyés vers des pays où ils risquent d'être poursuivis. De tels arrangements seront passés autant que possible en coopération avec l'UE ou des pays partageant les mêmes vues. À la suite des élections en Ouganda, la coopération avec ce pays est suspendue.
- Conformément au pacte européen sur la migration et l'asile, la procédure à la frontière extérieure prévoira l'accueil en milieu fermé des demandeurs d'asile peu susceptibles d'obtenir le statut de réfugié. Les Pays-Bas contribueront à ces structures de sorte à garantir que l'accueil y soit sûr et digne. Tant que la chaîne d'accueil aux Pays-Bas ne sera pas réorganisée, notre participation au mécanisme de solidarité du pacte sera de nature financière.

Mesures au niveau national

S'agissant de réduire le flux de demandes d'asile et de prévenir le détournement de notre droit migratoire, mesures nationales et européennes se complètent. Voici ce que nous voulons faire :

- Si le Sénat adopte la loi d'urgence en matière d'asile et la loi portant introduction d'un régime à double statut, nous les appliquerons intégralement.
- Si le nombre de demandeurs d'asile augmente fortement de manière soudaine et non anticipée, ébranlant ainsi notre dispositif, nous prendrons des mesures restrictives. Cela pourra inclure l'arrêt temporaire du regroupement familial pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire, sachant qu'une clause de dureté s'appliquera aux cas poignants.

- Nous simplifierons la procédure d’asile afin que le Service de l’immigration et de la naturalisation (IND) puisse statuer plus rapidement. Nous supprimerons notamment la procédure prolongée (AA/VA), ainsi que certaines étapes obligatoires comme l’entretien d’inscription, l’avis médical et la procédure de notification préalable. L’IND aura ainsi davantage de facilité pour parvenir à une décision pondérée. Le manque de coopération aux procédures sera un motif de rejet et les demandes répétées seront beaucoup plus rigoureusement examinées. De la sorte, les procédures ne dépasseront pas la durée strictement nécessaire. Concernant les délais d’appel, nous appliquerons les normes minimales du pacte européen sur la migration et l’asile. Pour les demandeurs d’asile ayant peu de chances d’obtenir le statut de réfugié, l’aide juridictionnelle ne sera accordée qu’après rejet de la demande, conformément à la réglementation européenne.
- Nous voulons que l’association d’aide aux réfugiés Vluchtelingenwerk propose des dispositifs de consultation dans les lieux d’accueil, ce en concertation avec le COA et l’IND, dont le travail sera ainsi allégé.
- Les reconnaissances de paternité frauduleuses permettent parfois à des migrants d’obtenir le droit de séjour aux Pays-Bas sans qu’il y ait le moins du monde prise en charge de l’enfant concerné. Pour contrer cet abus, seul un nombre limité de communes disposant des informations et de l’expertise pertinentes seront habilitées à effectuer les reconnaissances d’enfants étrangers. La reconnaissance de paternité frauduleuse sera passible de poursuites.

Sévérité accrue à l’égard des demandeurs d’asile qui enfreignent la loi

Les demandeurs d’asile au comportement incivil ou délinquant gâtent les choses pour les vrais réfugiés. La population de Budel et de Ter Apel doit de nouveau pouvoir dormir sur ses deux oreilles. Voici ce que nous voulons faire :

- Les condamnations prononcées durant la procédure d’examen de la demande d’asile pèseront plus lourd dans la décision finale. Le principe de l’« échelle mobile » (qui établit un lien entre la durée de la peine et celle du droit de séjour) sera appliqué de la façon la plus stricte possible.
- La sévérité sera accrue à l’encontre des demandeurs d’asile inscrits sur la « Liste top-x ». La récidive sera davantage prise en compte. Les demandeurs d’asile qui fraudent ou commettent systématiquement des incivilités dans les transports publics se verront plus rapidement infliger une interdiction de les utiliser.
- Nous augmenterons considérablement le nombre de centres d’accueil avec contrôle renforcé (vtl) et de centres d’hébergement en régime de semi-liberté (pbl). Les auteurs de troubles les plus invétérés seront autant que possible placés en rétention et expulsés.
- Les communes hébergeant un centre d’enregistrement des demandeurs d’asile pourront bénéficier durablement d’une présence policière plus importante.
- Pour prévenir efficacement les nuisances, il faut faire en sorte que les demandeurs d’asile soient occupés. Outre le travail et les cours de langue, nous miserons donc sur l’organisation d’activités et l’amélioration du traitement des traumatismes et des addictions.

Remise en ordre de la chaîne de l’asile

La chaîne de l’asile est en état quasi quotidien de saturation. Aussi allons-nous baser notre approche sur un financement pluriannuel en fonction de prévisions réalistes, et ce, pour la totalité de la chaîne de l’immigration (IND, COA, Nidos et Service d’application de la politique de retour). Voici ce que nous voulons faire :

- Conformément aux engagements pris par le gouvernement en place en 2023, nous donnerons au COA les moyens de réaliser suffisamment de places d'accueil (fixes et flexibles), grâce à un financement stable basé sur les prévisions pluriannuelles les plus récentes. Les centres d'accueil d'urgence (dont les bateaux de croisière et les hôtels) seront fermés dans la période à venir et remplacés par des centres réguliers. Cela évitera aussi aux enfants d'avoir à déménager continuellement. Si les flux d'arrivée diminuent, les communes pourront utiliser les places flexibles pour loger temporairement les groupes aux besoins spécifiques tels que visés dans la loi sur le logement. À la demande des communes et des organismes de mise en œuvre, nous maintiendrons temporairement la loi sur la répartition, qui garantit la distribution équitable des places d'accueil sur le territoire. Lorsque le COA aura réalisé suffisamment de places d'accueil, cette loi deviendra superflue.
- Nous protégerons mieux les groupes vulnérables dans les centres d'accueil, comme les personnes LGBTI+, les enfants et les convertis. Ceux qui menacent leur sécurité seront rapidement placés sous contrôle renforcé et se verront refuser le permis de séjour. Les mineurs isolés vulnérables bénéficieront si besoin d'un accompagnement jusqu'à leur 21 ans (au lieu de 18) afin d'éviter qu'ils ne tombent dans la petite délinquance ou la criminalité.
- Dans certaines communes, la priorité accordée aux titulaires du statut de réfugié pour l'attribution d'un logement social est de plus en plus controversée vu les longues listes d'attente pour les Néerlandais. Tant qu'il n'y a pas d'autre solution correcte pour les titulaires du statut de réfugié, nous laisserons les communes décider de leur propre politique sur ce point. Dans le même temps, nous nous attaquerons au problème par trois angles : (1) baisse des flux d'arrivée, (2) construction de plus de logements et (3) nouvelles formes d'hébergement, entre les centres du COA et le parc immobilier. Pour suppléer au manque de logements sociaux, nous concluons avec les communes un accord administratif contraignant relatif au développement rapide de sites flexibles pour y héberger ensemble temporairement les titulaires du statut de réfugié, les Ukrainiens et les Néerlandais en recherche d'un logement temporaire. Dès que ces nouvelles formes d'hébergement seront en nombre suffisant, la priorité légale accordée aux titulaires du statut de réfugié pour l'accès à un logement social disparaîtra.

Règles décentes pour la migration du travail et lutte contre les abus

Si la migration du travail peut être précieuse pour notre économie, elle ne saurait aller de pair avec l'exploitation et les abus observés actuellement aux Pays-Bas. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous reprendrons les recommandations de la commission Roemer et de l'avis du Conseil économique et social (SER) de 2025 sur la migration du travail pour écarter les agences d'intérim véreuses, protéger le statut des employés et lutter contre les abus tels que le sous-paiement et les mauvaises conditions de logement des travailleurs.
- L'enregistrement individuel des travailleurs migrants se révélant difficile dans la pratique, nous impliquerons les employeurs dans cette tâche, de sorte que le contrôle soit en ordre dès en amont.
- Nous responsabiliserons davantage les employeurs dans le logement approprié de leurs employés et mettrons fin à la relation de dépendance par laquelle les travailleurs migrants se retrouvent à la rue lorsqu'ils perdent leur emploi.
- Si les abus persistent dans certains secteurs, avec des travailleurs migrants sous-payés dans des contrats temporaires, nous nous réserverons la possibilité d'interdire le recours à l'intérim.
- À l'aide des instruments de l'aménagement du territoire et des études d'impact des nouvelles activités économiques sur le logement au niveau communal, nous ferons en sorte que le logement, les services publics et la qualité de vie soient à niveau avant l'arrivée de nouveaux employés. Cela sera également fixé dans un règlement provincial d'aménagement du territoire.

- Nous lancerons un programme pilote de trois ans visant à attirer de façon active et ciblée aux Pays-Bas, dans le respect de conditions strictes, une main-d'œuvre hautement qualifiée, porteuse d'une valeur ajoutée dans des secteurs prédéterminés. Les conditions incluront notamment des exigences en matière de salaire et de logement, ainsi qu'une durée maximale de trois ans. Ce projet pilote sera en tout cas ouvert aux ressortissants des pays candidats à l'adhésion à l'UE.

Intégration : protection des libertés, participation accélérée à la société

La liberté et le sentiment d'appartenance sont des fondements des Pays-Bas. Cette liberté implique de pouvoir être soi-même, d'être en sécurité et de pouvoir pratiquer sa religion sans entrave. Cela ne va pas de soi. D'aucuns sont confrontés au racisme et à la discrimination, ce qui les empêche de participer pleinement à la vie sociale. Dans certaines communautés, les femmes sont opprimées ou une violence inspirée par la religion se manifeste. Des régimes pourtant éloignés maintiennent une influence sur leur diaspora aux Pays-Bas, allant jusqu'à l'endoctrinement et l'intimidation.

La plupart des immigrants visent une contribution active et viennent précisément dans notre pays pour sa société libre et ouverte. C'est pourquoi nous attendons de chacun qu'il adhère à notre société démocratique et à ses principes, dont la liberté de religion, l'égalité entre hommes et femmes, et l'acceptation des personnes LGBTIQ+. Le respect des différences et des origines en fait aussi partie. Quiconque veut s'investir aux Pays-Bas a toutes les possibilités de le faire. Mais qui sème la pagaille peut s'attendre à une réaction sévère.

Protéger et renforcer les libertés

Des étudiants internationaux aux descendants d'immigrés de troisième génération, nombreux sont ceux qui subissent involontairement l'ingérence étrangère qui mine notre société ouverte. Il y a aussi, malheureusement, des individus et des communautés qui choisissent de rejeter notre mode de vie. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous créerons, au sein du ministère de la Justice et de la Sécurité, un guichet de signalement des ingérences étrangères. Les membres des diasporas et les étudiants étrangers pourront y signaler, au besoin de façon anonyme, les cas de répression transnationale. Cela nous permettra de lutter efficacement contre ce fléau et d'orienter pertinemment les personnes concernées vers les instances d'aide ou de maintien de l'ordre.
- Des pays autoritaires utilisent parfois des institutions religieuses aux Pays-Bas pour porter atteinte à nos libertés. C'est pourquoi nous voulons que ces institutions soient transparentes concernant leur financement. Nous nous opposerons notamment autant que possible au financement étranger des mosquées.
- Les régimes autoritaires qui utilisent sciemment leur diaspora pour miner notre état de droit démocratique et contrer l'intégration constituent depuis des années une grande source d'inquiétude. Il est nécessaire d'intervenir quand ils utilisent à cet effet les cours dispensés le soir ou le weekend. Nous élaborerons donc une législation permettant, à certaines conditions, d'exercer un contrôle ciblé dans ces lieux.
- Nous soutenons l'initiative du Parlement européen visant à placer sur une liste noire et à interdire d'entrée sur le territoire les imams qui incitent à la haine ; dans cette attente, nous élaborerons une liste nationale.
- Nous poursuivrons le dialogue interreligieux sous la houlette du ministère des Affaires sociales et de l'Emploi. Nous accueillerons positivement et faciliterons si besoin les initiatives conjointes des communautés notamment chrétienne, juive et musulmane. Les organisations qui freinent l'intégration n'auront pas leur place dans ce dialogue.
- Nous sévrons contre les crimes d'honneur, les mutilations génitales et les mariages forcés ; une interdiction judiciaire de quitter le territoire pourra être prononcée en cas de risque de mutilation génitale à l'étranger. Nous alourdirons les peines pour la perpétration ou la complicité de violences liées aux questions d'honneur.
- L'interdiction partielle des tenues vestimentaires masquant le visage sera maintenue et son non-respect activement sanctionné par des amendes.

Faire de la participation la norme

Nous voulons que tout le monde, y compris les nouveaux arrivants, puisse participer activement à la vie sociale et apporter sa contribution. Cela implique de se lancer sans tarder dans l'apprentissage de la langue, une formation ou la vie professionnelle. Voici ce que nous voulons faire :

- Les demandeurs d'asile ayant de bonnes chances d'obtenir un permis de séjour auront le droit de travailler à l'issue du troisième mois de leur procédure. Nous allègerons les tracasseries administratives en introduisant une alternative au permis de travail. Dès le début, les personnes concernées bénéficieront de l'aide et de l'accompagnement nécessaires pour trouver un emploi, afin de s'intégrer plus rapidement et de contribuer aux frais d'accueil. Les demandeurs d'asile ayant peu de chances d'obtenir le statut de réfugié n'auront pas le droit de travailler.
- L'apprentissage de la langue est crucial. Les demandeurs d'asile qui ont de bonnes chances d'obtenir un permis de séjour pourront suivre des cours de néerlandais dès le début de leur procédure.
- Tous les grands centres d'accueil seront munis d'un guichet de participation, où les personnes en cours de procédure trouveront de l'aide pour des cours de langue, du bénévolat ou un travail rémunéré.
- Les réfugiés ukrainiens aux Pays-Bas bénéficient jusqu'en 2027 des dispositions de la directive de l'UE relative à la protection temporaire. Conformément à la politique engagée, nous créerons un droit de séjour temporaire pour eux à compter de 2027, ce qui leur donnera de la sécurité et leur permettra d'apporter leur contribution.
- La modernisation de la loi relative à la nationalité permettra de garantir que les Néerlandais à l'étranger conservent leur nationalité au moins aussi longtemps que les ressortissants des pays voisins que sont l'Allemagne, la Belgique, la France et le Royaume-Uni. Les nouveaux arrivants qui souhaitent la naturalisation néerlandaise devront renoncer à leur autre nationalité.
- Les projets pilotes lancés dans différentes communes pour offrir un premier emploi aux réfugiés seront prolongés. Cet emploi, qui leur sera directement proposé, leur servira de tremplin vers le marché du travail tout en leur permettant de suivre en même temps des cours de langue. Nous étudierons la possibilité d'inciter les personnes concernées à accepter rapidement un tel emploi en activant le levier des allocations. Nous veillerons à une meilleure articulation entre la loi sur la participation et celle sur l'intégration sociale, de sorte à stimuler toutes les personnes suivant un parcours d'intégration à travailler en même temps.
- L'indépendance financière est dans l'intérêt de toutes les femmes, raison pour laquelle elles seront invitées, au même titre que les hommes, à chercher un travail si la famille perçoit des allocations. En cas de refus, nous étudierons la possibilité de réduire les allocations.
- Les titulaires du statut de réfugié ont souvent des difficultés à faire reconnaître leurs diplômes. Nous élargirons l'utilisation des « certificats d'expérience » afin qu'ils puissent trouver un travail à leur niveau.
- Conformément au pacte européen sur la migration et l'asile, le permis de séjour permanent disparaîtra et il sera donc impossible d'obtenir la naturalisation néerlandaise sur cette base. Nous ferons en sorte qu'elle puisse être obtenue sur la base d'un permis de séjour temporaire mais en durcissant les conditions. La naturalisation sera possible au bout de 6 ans, après deux permis de séjour temporaires successifs et à condition de maîtriser le néerlandais au niveau B1. Une clause de dureté s'appliquera aux personnes dans l'impossibilité de satisfaire à cette exigence de langue.

Des Pays-Bas à pied d'œuvre

Emploi et sécurité socio-économique

Pour la plupart des Néerlandais, le travail est source de revenus, de développement, de contacts sociaux et de sens. C'est le fondement sur lequel reposent les familles, les communautés et notre économie. Il faut que le travail soit plus rémunérateur et offre des perspectives : un revenu décent, un filet de secours en cas de période difficile et la possibilité d'évoluer au rythme d'une économie et d'un marché de l'emploi en rapide mutation. Nous veillerons au pouvoir d'achat. Et qui n'est pas en mesure de travailler doit pouvoir compter sur un bon régime de sécurité sociale. C'est ce que l'on est en droit d'attendre d'une société dotée d'une classe moyenne forte, où les gens contribuent autant que possible et en sont gratifiés, tout en sachant qu'ils recevront de l'aide en cas de vents contraires. Car personne n'est à l'abri.

Avec l'arrivée de l'IA et d'autres mutations technologiques, l'économie évolue vite et le marché de l'emploi doit suivre le mouvement, ce qui fait naître des incertitudes chez nos concitoyens quant à leur travail et à leurs revenus. En même temps, les employeurs se heurtent à une pénurie de personnel et ont du mal à recruter dans des postes cruciaux. Le talent ne se retrouve pas toujours à l'endroit où il aurait la plus grande valeur ajoutée. Il faut une impulsion pour maintenir la compétitivité de notre économie et offrir une certaine sécurité de l'emploi et du revenu. Cela est d'autant plus nécessaire que le vieillissement de la population et l'accroissement du nombre de personnes en incapacité de travail mettent en danger la pérennité de notre précieux régime de protection sociale.

Le temps des choix

Il est donc nécessaire de faire des choix dès maintenant. Si certains s'imposent à court terme, d'autres sont aussi indispensables à moyen terme pour lancer d'importantes réformes. Mais la détermination et l'ambition ne sont rien sans le soutien de la société et la coopération. Aux Pays-Bas, le patronat, les syndicats et l'État travaillent toujours de concert et prennent des mesures audacieuses dans les moments difficiles pour trouver ensemble les réponses essentielles à notre prospérité future. Nous souhaitons continuer sur cette voie. Les défis à long terme que constituent le vieillissement de la population, la pénurie de main-d'œuvre et la pression croissante sur notre protection sociale exigent des choix ambitieux et favorables à la croissance économique et à la viabilité financière. Si nous voulons protéger nos emplois, nous devons œuvrer à un marché du travail flexible et axé sur l'avenir, comme le préconisent les rapports Wennink et Draghi.

Nous inviterons les partenaires sociaux à travailler avec nous à un programme ambitieux, centré sur les questions fondamentales à moyen et long termes dans différents domaines. Nous sommes conscients que certains sujets demandent plus de temps que d'autres. Mais nombreux sont les choix qui ne peuvent attendre. C'est pourquoi nous présenterons aussi un programme de travail à court terme, contenant des actions concrètes et urgentes.

Le gouvernement attache une grande importance à la coopération constructive avec les partenaires sociaux afin de répondre à l'objectif d'un agenda social commun. Nous voulons définir avec eux le contenu et la mise en œuvre des mesures du programme de travail, en particulier celles concernant l'assurance chômage, l'indemnité de transition, l'aide à la transition professionnelle, le versement du salaire en cas de maladie et l'incapacité de travail et ce, dans la limite des cadres budgétaires.

Dans ces consultations tripartites, le gouvernement, représenté par les ministres des Affaires sociales et de l'Emploi et de l'Économie, travaillera avec le patronat et les syndicats à des objectifs concrets en faveur d'un fonctionnement plus optimal du marché du travail et d'un meilleur régime d'emploi et de revenu. La rapidité est ici une condition essentielle, car nous voulons trouver sans tarder des solutions concrètes et pratiques

aux problèmes qui ne peuvent attendre. Cela exigera des efforts sérieux de toutes les parties concernées.

Nous suivrons ainsi quasi intégralement les recommandations formulées par le Conseil économique et social (SER) :

1. Achèvement du paquet de mesures relatives au marché du travail, tel que préconisé par le SER dans son avis pour les moyen et long termes 2021-2025.
2. Mise en œuvre de l'accord sur les retraites et de l'accord « Vers la retraite en bonne santé ».
3. Amélioration du statut de la main-d'œuvre internationale et réduction de la demande de travail peu rémunéré.
4. Augmentation de la productivité du travail.

Levée des entraves sur le marché du travail

Programme de travail à court terme

- Le maintien d'un pourcentage élevé du salaire pendant une longue période en cas de maladie est considéré par le patronat comme une charge très lourde qui dissuade les petites entreprises d'embaucher du personnel en CDI, ce qui est préjudiciable aux salariés et aux demandeurs d'emploi. Cela touche particulièrement les PME. Cependant, nous constatons aussi que le maintien du salaire pendant la deuxième année constitue une incitation efficace à la réintégration des salariés chez leur employeur. C'est pourquoi le gouvernement préparera des propositions rendant le système plus fonctionnel pour les entreprises, et en particulier les PME.
- En vue de diminuer les charges administratives, nous supprimerons les lourdeurs bureaucratiques de la loi relative à la réintégration professionnelle en cas de maladie, comme certaines obligations de déclaration, nous clarifierons les obligations et le régime de sanctions, et autoriserons davantage de sur-mesure et de possibilités de contact entre employeur et salarié. L'objectif est également de favoriser une réintégration rapide et d'encourager les employeurs et les salariés à y œuvrer ensemble.
- Les conventions collectives de travail restent un pilier solide des conditions de travail et d'emploi. Aussi nous semble-t-il important de moderniser cet instrument et d'élargir le soutien dont il bénéficie. Nous envisagerons avec les partenaires sociaux les moyens de réduire les charges administratives inutiles qu'il contient, dans le cadre de l'approche globale de réduction de la bureaucratie. Nous examinerons également les difficultés posées, dans les nouveaux secteurs innovants, par les dérogations à la convention collective, et nous étudierons la manière d'impliquer davantage les non-syndiqués, tout en évitant la concurrence en matière de conditions d'emploi. L'avis de la Fondation du travail sur les conventions collectives servira de point de départ à cet effet.
- Malheureusement, la discrimination sur le marché du travail est encore trop fréquente aux Pays-Bas. Nous allons nous employer à y mettre fin. Nous attendons des employeurs qu'ils prennent leurs responsabilités pour supprimer la discrimination sur le lieu de travail et dans le cadre du recrutement. Le gouvernement engagera dès que possible le débat à ce sujet avec la Chambre des représentants.
- Nous lancerons un programme pilote de trois ans visant à attirer de façon active et ciblée aux Pays-Bas, dans le respect de conditions strictes, une main-d'œuvre hautement qualifiée, porteuse d'une valeur ajoutée dans des secteurs prédéterminés. Les conditions incluront notamment des exigences en matière de salaire et de logement, ainsi qu'une durée maximale de trois ans. Ce projet pilote sera en tout cas ouvert aux ressortissants des pays candidats à l'adhésion à l'UE.
- Nous voulons augmenter la productivité dans les secteurs importants, des leaders du marché aux PME, sans oublier ceux qui ne sont actuellement pas productifs. Grâce à des partenariats public-privé, nous aiderons les entreprises à se numériser, à s'automatiser et à travailler plus intelligemment. Nous poursuivrons sur la voie engagée par le programme de productivité.

Travailleurs indépendants

- La hausse du travail indépendant fait partie intégrante du marché du travail moderne, où le désir d'autonomie ne cesse de croître. Souhaitant donner au groupe concerné les chances et les précisions qu'il mérite, nous mettrons dès que possible en œuvre la loi sur les travailleurs indépendants. Nous procéderons par étapes afin de tenir compte des obligations européennes. Nous commencerons par la présomption légale de salariat incluse à la loi VBAR (le volet clarification sera donc supprimé), ainsi que par la présomption sectorielle et la commission d'évaluation issues de la loi sur les travailleurs indépendants. Le gouvernement soumettra ensuite dès que possible le reste de la loi sur les travailleurs indépendants à la Chambre des représentants.
- Nous poursuivrons l'examen de la loi sur la couverture de base des indépendants en cas d'incapacité de travail (BAZ) en gardant la possibilité de souscrire une assurance privée (clause de non-participation), comme convenu dans l'accord sur les retraites.
- Désirant encourager le personnel à rester dans les secteurs publics et semi-publics tels que la santé et l'éducation, nous promouvoir le principe du bon employeur, notamment par l'innovation sociale et en nous basant sur l'avis du SER.

Aide à la transition professionnelle dans un marché du travail en mutation

- Dans un marché du travail en rapide mutation, il faut faciliter la transition professionnelle afin que les salariés ne soient pas laissés pour compte et que les employeurs bénéficient de plus de flexibilité dans un contexte volatil. Nous laisserons ainsi davantage de place à la dimension humaine dans l'application du critère de répartition égale sur les classes d'âge lors des procédures de licenciement, ce qui permettra de mieux prendre en compte les circonstances personnelles. Nous appellerons également les employeurs à moderniser la clause de non-concurrence afin de donner plus de liberté aux salariés.
- Le marché du travail varie d'une région à l'autre, raison pour laquelle nous continuerons à miser sur un Centre pour l'emploi par bassin d'emploi, dans le cadre duquel les communes, l'UWV (Organisme de gestion des assurances sociales) et les partenaires sociaux coopéreront afin d'offrir des services différenciés et personnalisés, adaptés au marché du travail local et aux habitants.
- Nous investirons dans le développement tout au long de la vie, de sorte que les salariés soient bien armés dans une économie en mutation rapide. À court terme, nous mettrons en place un nouveau dispositif ciblé, axé sur les secteurs en pénurie et les métiers prometteurs (tels que recensés par l'UWV par exemple). Parallèlement, nous élaborerons un système de droits individuels à la formation, en veillant à ce que ceux qui ont le plus besoin de la reconversion et de la formation continue (comme les personnes issues de l'enseignement professionnel secondaire et les salariés des PME) soient également ceux qui en tirent le meilleur profit.
- Nous réformerons l'indemnité de transition existante afin qu'elle remplisse sa fonction, à savoir faciliter le passage d'un emploi à un autre. Elle sera donc couplée au nouveau système de développement tout au long de la vie, en tout cas pour ce qui est des modalités d'utilisation. Cette nouvelle indemnité de transition ne touchera pas, ou peu, les employeurs qui ont investi suffisamment et en temps utile dans la formation continue et la reconversion professionnelle ou qui se sont pleinement engagés dans le cadre des obligations de réintégration prévues par la loi afférente. Nous attendons des employeurs et des salariés qu'ils apportent également leur contribution, notamment en faisant une utilisation plus large et plus flexible des fonds dédiés à la formation et au développement. La compensation pour l'indemnité de transition versée aux salariés licenciés après deux ans de maladie sera supprimée pour tous les employeurs.

- Dans ce contexte, nous rendrons également les allocations chômage plus incitatives et mieux adaptées au nouveau système de transition professionnelle et de développement tout au long de la vie. Ainsi, l'allocation chômage sera plus élevée au début et sa durée sera réduite à un an. Les personnes concernées bénéficieront de la sorte d'une sécurité financière accrue et d'une plus grande tranquillité d'esprit pour trouver rapidement un nouvel emploi adapté. En contrepartie, les conditions de constitution des droits et de versement seront quelque peu durcies.
- Le système de l'incapacité de travail est pratiquement inapplicable et inopérant, ce qui empêche de nombreuses personnes vulnérables d'obtenir une aide rapide et adéquate. Nous nous y attaquerons en faisant la distinction entre le court et le long termes. Tout d'abord, nous suivrons les conseils des experts en matière de faisabilité et de dimension humaine du système : nous investirons dans la réorganisation des tâches, le renforcement du contrôle en matière de prévention par l'Inspection du travail, une meilleure collaboration entre les médecins du travail et les médecins-conseils des assurances, une réintégration évolutive et le durcissement des critères pour un réexamen en matière d'incapacité de travail (WIA). Pour éviter que l'allocation WIA devienne inapplicable à court terme, nous supprimerons le règlement IVA sur l'incapacité totale de travail pour les nouveaux cas. Le système de l'incapacité de travail doit lui aussi devenir plus incitatif, dans le respect de la dimension humaine.

Programme de coopération à moyen terme

Outre les propositions que nous souhaitons mettre en œuvre à court terme, nous allons travailler avec les partenaires sociaux à l'élaboration d'un programme à moyen terme pour le marché du travail. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous voulons garantir à la fois la sécurité de l'emploi pour les salariés et la flexibilité pour les entreprises. Nous décèlerons aussi bien les excès de flexibilité que les freins liés aux CDI, et procéderons aux réformes nécessaires. Il est essentiel que les employeurs, en particulier les PME et les start-up, disposent d'une plus grande flexibilité pour s'adapter aux évolutions économiques.
- Dans l'intérêt des salariés et des demandeurs d'emploi, le principe directeur est que la réforme du marché du travail doit rendre la création d'emploi attractive afin de promouvoir la sécurité de l'emploi, en particulier dans les PME et les secteurs d'avenir.
- Nous œuvrerons en faveur d'un système de sécurité sociale compréhensible et fiable pour les citoyens, mais aussi opérationnel et consistant dans sa mise en œuvre. C'est pourquoi nous opterons pour une refonte fondamentale du système de maladie et d'incapacité de travail, pour l'axer en priorité sur l'accompagnement efficace et rapide vers l'emploi. L'investissement dans la réintégration doit devenir rentable et s'accompagner d'un filet de sécurité sûr et décent pour ceux qui n'y parviennent pas. Les efforts de réintégration doivent commencer dès la première période de maladie. Cela passe également par une meilleure offre et une meilleure intégration des centres régionaux pour l'emploi.
- En collaboration avec le patronat et les salariés, nous miserons sur la prévention afin de promouvoir la santé au travail et de réduire le nombre de nouveaux bénéficiaires d'une allocation d'incapacité de travail. Nous supprimerons les barrières à la reprise du travail ou aux activités d'appoint, par exemple en prévoyant un dispositif en cas de rechute. Ce nouveau système doit aussi rendre l'embauche plus attractive.
- Nous voulons également encourager la transition professionnelle en cas de licenciement ou de risque de licenciement, mais aussi pour cause de pénibilité du travail ou de souhait de changement de carrière.

- Nous vieillissons en meilleure santé, une évolution positive qui nous oblige toutefois à faire des choix judicieux quant à la manière dont nous travaillons et à la durée de notre vie active. Dans ce contexte, et pour garantir la viabilité financière du système de retraite, nous établirons à compter du 1^{er} janvier 2033 un lien direct entre augmentation de l'espérance de vie et âge de la retraite. Nous tiendrons compte bien entendu des personnes qui exercent une profession pénible et ne sont pas en mesure de travailler plus longtemps. Enfin, au cours des six prochaines années, nous réduirons les avantages fiscaux liés à la retraite complémentaire pour les revenus les plus élevés. Nous demanderons ainsi la contribution de tous au maintien de notre régime de protection sociale.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

- L'objectif d'offrir des services de garde d'enfants quasiment gratuits aux parents qui travaillent reste inchangé. La suppression de l'allocation afférente libérera les familles d'une incertitude financière majeure.
- Travailler plus devrait aussi permettre de gagner plus. Nous envisagerons la mise en place de mesures non conventionnelles à cet effet, comme l'assouplissement de la loi sur l'égalité de traitement indépendamment du temps de travail (bonus au travail à temps plein), un abattement forfaitaire par heure travaillée et un avantage pour les heures supplémentaires.
- Pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle, vie familiale et prise en charge des proches, nous simplifierons le système de congés en nous appuyant sur l'avis du SER à ce sujet.

Renforcement du soutien aux familles avec des enfants

- Souhaitant soutenir les familles et modérer leurs incertitudes, nous nous attacherons à réduire le nombre de dispositifs et le risque de remboursement des allocations perçues. Nous commencerons par fusionner les allocations familiales et le complément d'allocation pour enfant à charge en un dispositif unique avec un montant fixe plus élevé et un montant variable plus faible. Ce système renforcera non seulement la sécurité financière des familles mais permettra aussi, en chargeant un seul organisme de la mise en œuvre, de simplifier son utilisation. Les parents auront une seule demande à faire et le montant cumulé sera versé mensuellement.

Un revenu décent

- La nécessité de pérenniser le système de sécurité sociale et de santé impose des réformes qui ne se traduisent pas toujours par une amélioration tangible pour tout le monde. Portés par la conviction que personne ne doit être laissé pour compte, nous lancerons un plan ambitieux pour sortir le plus de gens possible de la pauvreté ou éviter qu'ils y tombent. Bien que le nombre de personnes en situation de pauvreté diminue et s'établisse à un niveau historiquement bas, la pauvreté résiduelle est plus extrême. Il s'agit d'une évolution préoccupante, qui nous amènera à prendre des mesures ciblées pour aider ce groupe vulnérable, composé en grande partie de travailleurs pauvres. Nous investirons dans la politique de lutte contre la pauvreté et dans une approche efficace de prévention du surendettement. Nous aiderons également les personnes souffrant de maladies chroniques à faire face à leurs frais médicaux.

- La loi sur la participation doit aider le plus grand nombre à trouver le chemin vers l'emploi, surtout dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre. Cependant, il est inutile de s'acharner sur le groupe restreint qui n'est réellement pas en mesure de travailler. Nous réformerons la loi sur la participation pour intensifier l'accompagnement et investir dans les communautés locales et la coopération avec les employeurs, notamment sociaux. Nous continuerons sur la voie engagée, davantage basée sur la confiance, tout en veillant au respect des obligations corollaires, comme la maîtrise de la langue, et en luttant contre la fraude. Nous nous inspirerons à cet égard de modèles qui ont fait leurs preuves, comme celui de Rotterdam.
- Nous nous efforcerons de consolider la résilience financière. Pour faciliter la gestion des ménages, nous veillerons à ce que toutes les allocations publiques soient versées à une date fixe chaque mois. En concertation avec notamment les banques, les assureurs et les fournisseurs d'énergie, nous tenterons d'instaurer une date fixe et unique pour le paiement des charges mensuelles, si le client le souhaite. Nous œuvrerons aussi, avec les communes, à la simplification des aides complémentaires communales et à la fixation d'un seuil uniforme, afin que tout le monde puisse s'en sortir, où qu'il habite. Cela permettra de simplifier la demande des aides et d'uniformiser les politiques communales en matière de réintégration et de lutte contre la pauvreté et le surendettement.

Éducation et sciences

L'éducation est le fondement d'une vie libre en collectivité. Les compétences que les enfants et les jeunes acquièrent à l'école renforcent leur confiance en eux et leur capacité à participer pleinement à la société. Un enseignement de qualité est par ailleurs essentiel pour préserver notre prospérité et renforcer notre modèle économique.

C'est pourquoi des changements sont nécessaires. Nous constatons en effet que de plus en plus d'enfants éprouvent des difficultés à lire, écrire et compter correctement. Dans les enquêtes internationales comme l'évaluation PISA, les Pays-Bas restent en retrait. Cette situation nuit au développement des talents de nos enfants et limite leurs opportunités futures, mais elle fragilise aussi l'avenir de notre économie et du marché de l'emploi. Or, nous manquons déjà cruellement de professionnels capables de construire nos maisons, d'installer nos panneaux solaires et de dispenser des soins. Nos universités, pourtant essentielles aux écosystèmes d'innovation et à la création de start-up et de scale-up, reculent dans les classements mondiaux.

Un enseignement de qualité est essentiel pour vivifier l'économie et la société. Car les écoles sont plus que des lieux d'apprentissage : ce sont des communautés et des points d'ancrage locaux. Chaque jour, enseignants, professeurs, assistants pédagogiques et autres acteurs de l'éducation s'investissent corps et âme dans l'avenir de nos jeunes. Mais le manque de défis professionnels et de possibilités d'évolution les pousse trop souvent à quitter le monde de l'enseignement. Le secondaire professionnel préparatoire mérite une attention particulière car il est le plus lourdement touché par le déficit d'enseignants et les retards linguistiques, alors que nous avons désespérément besoin des jeunes issus de cette filière dans les secteurs en pénurie. Nous devons par ailleurs consolider l'enseignement postsecondaire, la recherche et les sciences pour conserver notre position de premier plan. Pour cela, il faut non seulement innover, mais aussi faire émerger de nouvelles idées via la recherche fondamentale, attirer et retenir les talents nationaux et internationaux, et permettre aux bonnes idées de mûrir pour, à terme, se transformer en entreprises florissantes.

La qualité en classe : investir dans les enseignants et les compétences de base

Les enseignants sont les premiers garants de la qualité. L'État doit créer des conditions favorables et reprendre les choses en main pour améliorer la qualité de l'éducation et donner à nos enfants les meilleurs enseignants. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous donnerons la priorité aux compétences linguistiques et aux mathématiques. Nous continuerons à investir de manière ciblée dans la lecture, l'écriture et le calcul pour prévenir les retards d'apprentissage chez les enfants et permettre aux enseignants du secondaire professionnel de consacrer plus de temps aux compétences techniques plutôt qu'au rattrapage des lacunes.
- Nous nous attaquerons très tôt aux retards d'apprentissage. Nous investirons dans des approches ayant fait leurs preuves, telles que l'offre d'activités diverses au sein de l'école et l'éducation maternelle et préscolaire, en mobilisant les ressources communales destinées à la lutte contre les retards scolaires. L'obligation d'inscription à l'école primaire dès l'âge de 4 ans sera maintenue.
- Nous investirons durablement dans la formation des enseignants en leur donnant plus de temps pour poursuivre leur développement professionnel et pour mettre en pratique des savoirs éprouvés permettant d'améliorer les compétences de base, avec des objectifs clairs en matière de résultats d'apprentissage. À terme, la formation continue obligatoire contribuera à améliorer durablement la qualité de l'enseignement et à tirer le meilleur parti des ressources prévues à cet effet.

- Nous préparerons le corps enseignant et les responsables d'établissements pour l'avenir. Nous renforcerons le rôle d'expert pédagogique des responsables d'établissements, avec des exigences claires en matière de compétences. Nous améliorerons les plans de carrière, les possibilités d'évolution et les spécialisations pour les enseignants, et nous veillerons à récompenser l'expertise et à retenir les meilleurs enseignants. Cela encouragera aussi les enseignants ayant suivi une formation universitaire à opter pour l'enseignement primaire.
- Nous veillerons à l'efficacité et à l'efficience des investissements dans l'éducation. La charge administrative et bureaucratique imposée aux enseignants est chronophage. L'Inspection de l'enseignement contrôlera au moins tous les quatre ans chaque établissement scolaire, et surveillera aussi l'évolution des charges administratives. Elle pourra s'inspirer de l'outil de calcul conçu par son homologue flamande pour réduire durablement les charges administratives. Dans le même temps, nous donnerons plus de marge de manœuvre et de stabilité aux écoles grâce à un financement pluriannuel sous forme de montant forfaitaire, et au remplacement des subventions par des financements pérennes. Les financements seront ciblés et affectés à des fins spécifiques afin d'améliorer la qualité de l'enseignement.
- Nous lutterons contre la pénurie d'enseignants en encourageant la reconversion de professionnels venant d'autres secteurs, sur la base de plans élaborés par les acteurs de l'éducation. Nous favoriserons l'extension des contrats, mettrons en place des parcours de formation plus courts, mènerons un projet pilote avec des classes de taille réduite et limiterons le recours aux externes.
- Certains élèves savent très tôt ce qu'ils veulent faire, tandis que d'autres ont besoin de plus de temps pour découvrir leurs talents. C'est pourquoi nous garantirons la liberté de choix avec un bon équilibre régional entre classes de transition (début du secondaire) mixtes et spécialisées. Nous réformerons les subventions à destination des premières afin de garantir une offre suffisante.
- Nous attendons beaucoup de chacun : des élèves et enseignants aux membres des conseils d'administration, en passant par les conseillers pédagogiques. Quiconque a une influence sur ce qui se passe en classe porte une responsabilité. Les membres des conseils d'administration continueront ainsi à se référer au profil professionnel élaboré par le secteur. L'accréditation deviendra la norme. Dans le prolongement du cadre de qualité pour les ressources éducatives, un label de qualité sera créé pour les méthodes d'enseignement dans le domaine des compétences de base, y compris les matières linguistiques. En concertation avec le secteur, nous établirons des cadres de qualité pour les conseillers pédagogiques qui s'appliqueront également aux indépendants.
- Outre ces mesures, nous instaurerons une commission nationale chargée d'analyser le déficit des élèves néerlandais en langue, lecture, écriture et calcul, et de formuler des recommandations pour des solutions à long terme.
- Nous veillerons à donner une base solide à la formation des professeurs des écoles. Le corps enseignant et les scientifiques définiront ensemble au niveau national le tronc commun du cursus, en accordant davantage d'attention aux compétences de base telles que la lecture, l'écriture et le calcul. Le mode d'examen sera le même dans tout le pays, de sorte que chaque enseignant débutant dispose des mêmes bases solides. Nous œuvrerons avec le secteur pour attirer davantage d'hommes dans l'enseignement. En concertation avec le secteur, nous poursuivrons les travaux législatifs visant à scinder la formation des professeurs des écoles selon le niveau enseigné, ce, en tenant compte des leçons tirées du projet pilote, l'objectif étant d'encourager les vocations tout en favorisant l'employabilité des enseignants.
- Nous miserons sur un enseignement adapté à chaque enfant : inclusif si possible, spécialisé si nécessaire. Nous examinerons ce dont les enfants ont besoin pour s'épanouir, et nous ferons preuve de plus de souplesse à l'égard des élèves en voie de décrochage scolaire. Nous veillerons également à ce que les enfants à haut potentiel bénéficient d'une prise en charge éducative adaptée partout dans le pays.

- Grâce à la liberté d'enseignement, qui est l'un des fondements de la Constitution néerlandaise, parents et élèves ont la possibilité de choisir une école qui correspond à leurs convictions.
- Cependant, la liberté d'enseignement ne doit pas être dévoyée pour porter atteinte aux valeurs fondamentales de notre État de droit démocratique. La liberté individuelle et l'égalité de tous se reflèteront dans la mission civique de l'enseignement.
- La loi en faveur d'une nouvelle offre éducative pose des problèmes imprévus et sera révisée dès que possible.
- Nous veillerons à la sécurité dans les écoles en mettant en œuvre la loi sur la liberté et la sécurité dans l'enseignement. L'Inspection de l'enseignement pourra intervenir si nécessaire. Nous lutterons par ailleurs contre le harcèlement scolaire avec des méthodes éprouvées. Nous veillerons à l'application effective de ces principes.
- Nous soutiendrons mieux les écoles dans la rénovation et l'amélioration des bâtiments scolaires. À cette fin, nous tirerons profit des possibilités et moyens existants, tels que le Fonds pour la croissance, et nous étudierons la possibilité de partenariats public-privé sur le modèle flamand.
- Nous renforcerons la citoyenneté et la résilience sociale chez les jeunes en maintenant le service civique volontaire pour les jeunes âgés de 12 à 30 ans qui ne participent pas au service volontaire dans l'armée.

L'enseignement professionnel, pilier de l'économie régionale

L'enseignement professionnel secondaire et supérieur joue un rôle central dans nos économies régionales en formant les spécialistes de demain. Nous veillerons à fournir à cette filière la stabilité et la reconnaissance qu'elle mérite. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous assurerons un financement stable et prévisible de l'enseignement professionnel secondaire et supérieur pour réduire la vulnérabilité et la dépendance des établissements aux fluctuations des effectifs étudiants (notamment étrangers).
- La coopération entre le monde de l'enseignement et celui de l'entreprise sera encore renforcée. Le Fonds régional d'investissement pour l'enseignement secondaire professionnel sera maintenu et élargi afin d'assurer une bonne adéquation avec le marché du travail. Nous faciliterons également la coopération entre les différentes filières du secondaire professionnel et les entreprises en modernisant et en harmonisant la législation.
- Les professeurs de langue, de mathématiques et d'éducation civique dans le secondaire professionnel devront disposer des qualifications requises. Nous maintiendrons les subventions pour l'apprentissage et encouragerons les entreprises à investir dans leurs propres formations spécialisées. Nous rendrons l'enseignement en alternance plus attrayant par divers moyens : meilleur accompagnement, possibilité de commencer la formation à différents moments de l'année et plus grande flexibilité pour passer d'une formation professionnelle à une formation en alternance. Nous veillerons également à augmenter le nombre d'heures de pratique des étudiants en formation professionnelle.
- Pour stimuler la recherche appliquée et accélérer l'application des connaissances, nous renforcerons la coopération entre les universités et les établissements d'enseignement secondaire professionnel et supérieur. Nous poursuivrons les efforts du pacte visant à former les jeunes au marché du travail de demain.
- Les étudiants du secondaire professionnel doivent être placés sur le même plan que ceux du supérieur professionnel ou universitaire. Ils doivent bénéficier du même accès au logement, au sport et à la culture, ou à des activités comme la participation au conseil d'administration d'une association étudiante. Nous lutterons activement contre la discrimination dans l'accès aux stages.

La science et la recherche comme moteurs du progrès

Les établissements d'enseignement supérieur professionnel, les universités et les instituts de recherche néerlandais constituent un maillon essentiel des écosystèmes

d'innovation. Afin de conserver notre position sur la scène internationale, nous investirons de manière ciblée dans la recherche scientifique qui répond aux grands défis de notre époque, nous renforcerons la coopération et nous offrirons des perspectives de carrière aux talents. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous investirons durablement dans la recherche et les sciences, et poursuivrons les efforts en vue de consacrer 3 % du PIB à la recherche et au développement (sous forme d'investissements publics et privés), comme défini dans la stratégie de Lisbonne. L'État accroîtra à cet effet ses investissements dans la science et l'innovation.
- Nous mettrons en place une stratégie afin de sélectionner et de retenir aux Pays-Bas les talents dont nous avons besoin. De cette manière, nous pourrions en personnel les secteurs où les défis sont les plus importants et nous attirerons les meilleurs talents scientifiques, indispensables à la recherche et à l'innovation de pointe.
- Nous donnerons plus de latitude aux universités et aux établissements d'enseignement supérieur professionnel pour attirer et retenir les meilleurs talents nationaux et internationaux. Nous maintiendrons l'offre actuelle de formations dispensées dans une langue autre que le néerlandais, et supprimerons l'autorisation préalable pour les nouvelles formations. Afin de contrôler l'afflux d'étudiants internationaux, nous conclurons dans le même temps des accords administratifs contraignants avec les établissements d'enseignement concernant la capacité d'accueil des formations dispensées dans une langue étrangère et la capacité d'absorption régionale, avec, si nécessaire, l'instauration d'un numerus clausus pour les licences en anglais. La loi sur l'internationalisation équilibrée de l'enseignement fixera en outre un numerus clausus pour les étudiants non ressortissants de l'EEE et introduira la possibilité de fixer un numerus clausus d'urgence en cas d'inscriptions exceptionnellement nombreuses.
- Les établissements d'enseignement supérieur professionnel et les universités ont besoin d'attirer des talents internationaux pour préserver les pôles régionaux économiques et de connaissances comme ceux de Brainport à Eindhoven, Foodvalley à Wageningen ou NovioTech Campus à Nimègue. Nous leur en donnerons les moyens.
- Nous renforcerons le rôle moteur des campus universitaires pour les start-up, les scale-up et la coopération entre enseignement, recherche et entreprises. La valorisation du savoir occupera une place plus importante, afin que ce dernier trouve son chemin vers le marché sous la forme de nouvelles entreprises.
- Les universités coopéreront pour relever les défis de demain. Nous investirons dans la recherche et l'innovation. En échange, nous demanderons aux universités plus de coopération et de spécialisation, et moins de concurrence concernant le nombre d'étudiants. Lors du renouvellement périodique des accréditations dans l'enseignement supérieur, nous examinerons plus rigoureusement l'adéquation des formations avec le marché du travail.
- Le savoir doit être protégé. Le financement de la recherche par des pays opposés à la liberté peut constituer un danger en la matière. Pour garantir la sécurité de nos connaissances, centres d'expertise, services de sécurité et pouvoirs publics renforceront leur coopération. Nous élaborerons une loi sur la sécurité du savoir nous permettant, si nécessaire, de contrôler les chercheurs et doctorants non ressortissants de l'Union européenne qui travaillent avec nos connaissances. Ce faisant, nous agissons en concertation avec les entreprises axées sur le savoir et tiendrons compte des pratiques internationales.

Une vie étudiante à la hauteur des talents de demain

Tous les étudiants méritent de s'épanouir dans des études qui les préparent à un bel avenir. Nous encouragerons l'excellence et inciterons les étudiants à tirer le meilleur parti de leurs années d'études. Nous attendrons également des établissements qu'ils offrent un enseignement de qualité et poussent les étudiants à se dépasser. De plus en plus d'étudiants font cependant face à l'insécurité financière et à une forte pression académique, ce qui engendre un taux d'abandon élevé dans l'enseignement secondaire professionnel et des préoccupations en matière de santé mentale. Nous risquons de

perdre des étudiants alors que le marché du travail souffre d'importantes pénuries. C'est pourquoi nous investirons dans la sécurité financière et la santé mentale des étudiants. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous augmenterons le montant de la bourse destinée aux étudiants qui ne vivent plus chez leurs parents, nous plafonnerons le taux d'intérêt des prêts étudiants à 2,5 % et nous améliorerons la situation financière des étudiants en alternance.
- La stratégie pour le développement des talents nous permettra de mieux orienter les choix d'études, avec une meilleure information sur les perspectives d'emploi, une meilleure adéquation des formations avec le marché du travail et la promotion de l'enseignement secondaire professionnel.
- Nous investirons dans la santé mentale et la résilience des étudiants. Nous veillerons à ce que les établissements d'enseignement puissent offrir un soutien adéquat à leurs étudiants, notamment avec l'aide de psychologues. Les initiatives émanant directement des étudiants et des jeunes seront activement encouragées. Nous lutterons contre le décrochage scolaire dans le secondaire professionnel.
- L'indemnité de stage sera prévue dans la loi. Nous examinerons avec les établissements la possibilité de créer un fonds pour les stages dans les secteurs en pénurie, et nous passerons des accords de garantie d'emploi.
- Les employeurs auront la possibilité d'aider leurs employés à rembourser plus rapidement leur prêt étudiant en ayant recours au régime des frais professionnels.

Médias et culture

Il ne peut y avoir de démocratie libre sans liberté de la presse et des arts. Nous défendrons ardemment le journalisme indépendant, la sécurité des journalistes et la liberté artistique. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous mettrons en place une politique intégrale en matière de médias, fondée sur une offre médiatique plurielle et sur la coexistence d'acteurs privés et publics. En réponse à la baisse d'audience de la télévision linéaire, la radiotélévision publique néerlandaise (NPO) mettra pleinement sur la numérisation pour attirer les jeunes publics, en intensifiant les coproductions et la coopération avec les acteurs commerciaux. Nous poursuivrons les réformes visant à renforcer la transparence et l'efficacité de la NPO dans son rôle de coordination. Le système actuel sera restructuré autour de quatre grands organismes de diffusion, en plus d'un organisme distinct regroupant à la fois la NOS et la NTR.
- Nous simplifierons la structure administrative en supprimant les doubles affectations et en limitant la durée des mandats à deux fois quatre ans. Les associations de diffusion seront intégrées dans la structure de gouvernance des organismes de diffusion. Leur ancrage social sera désormais déterminé, outre par le nombre de leurs adhérents, par leur portée sur les chaînes numériques et traditionnelles, ainsi que par leur valeur publique. Nous consoliderons les diffuseurs régionaux et locaux en intensifiant la coopération avec la NPO.
- Nous continuerons à investir de manière ciblée dans la professionnalisation de la radiotélévision publique, le journalisme indépendant et régional et la sécurité de la presse.
- Afin de garantir des conditions de concurrence équitable entre l'audiovisuel privé et public, nous financerons partiellement la mission de la NPO au moyen de recettes publicitaires supplémentaires.
- Nous réviserons la structure de financement du secteur culturel pour donner aux créateurs et aux institutions culturelles plus de sécurité à long terme, en veillant à une répartition régionale adéquate. Nous réduirons les charges administratives dans le secteur culturel.
- Nous sommes attachés à notre culture, qu'il s'agisse d'orchestres et de musées de renommée mondiale ou de culture populaire vibrante. La politique culturelle sera notamment axée sur le développement des talents, les écoles de musique et le réseau de lieux culturels sur tout le territoire.

- Nous renforcerons le rôle des bibliothèques dans tout le pays : en plus de l'emprunt de livres, il sera possible d'y obtenir de l'aide à l'alphabétisation, une assistance numérique et des cours de langue.
- Nous sommes fiers de nos langues et dialectes. C'est pourquoi nous soutiendrons et encouragerons l'usage des langues du Royaume, des langues régionales et locales et des dialectes.

Émancipation

Conformément à la longue tradition de tolérance et d'égalité des Pays-Bas, nous continuerons à agir pour que chacun puisse vivre et affirmer librement son identité. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous continuerons à œuvrer à l'acceptation, à la sécurité et à l'émancipation de la communauté LGBTQI+ dans la rue, à l'école, au travail et partout ailleurs, aux Pays-Bas et à l'étranger, sur la base de l'accord Arc-en-ciel et de sa rigoureuse mise en œuvre législative et politique.
- Les personnes en situation de handicap se retrouvent trop souvent dépendantes des pouvoirs publics. L'État doit donner l'exemple pour contribuer à bâtir une société accessible où chacun peut s'épanouir et participer à la vie collective sur un pied d'égalité.
- Avec le Plan d'action national pour mettre fin aux violences à l'encontre des femmes, nous intensifierons la lutte contre les comportements sexuels inappropriés, les féminicides et la misogynie.
- Nous poursuivrons l'examen des propositions concernant la gestation pour autrui en nous appuyant sur les recommandations du rapport du Centre de recherche scientifique et de documentation, ainsi que sur les conclusions du rapport de la commission d'enquête sur l'adoption internationale.
- Nous mettrons en œuvre la loi sur la transparence salariale, sans alourdir inutilement la charge administrative des entrepreneurs.
- Nos centres d'expertise et organisations de la société civile dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive seront associés, le cas échéant, à l'élaboration des nouvelles politiques.
- Nous nous appuierons sur la stratégie nationale pour la santé des femmes, qui met l'accent à la fois sur les maladies spécifiquement féminines et sur les soins de santé adaptés aux femmes.
- Nous continuerons à œuvrer pour l'égalité des genres dans notre société, notamment en soutenant des initiatives telles que « *Vrouwen naar de top* » encourageant l'accession des femmes aux plus hauts postes, et en mettant en avant des modèles d'identification féminins.

Une société en bonne santé

La santé et des soins de qualité sont des biens inestimables.

Les Pays-Bas ont de quoi être fiers : un système de soins accessible et de grande qualité, ainsi que des professionnels de la santé qui s'investissent chaque jour avec dévouement et compétence au service des autres. Des acquis que nous devons préserver. C'est précisément pour cette raison qu'il est temps de regarder vers l'avenir et de faire de meilleurs choix pour demain.

Traditionnellement, l'accent porte sur les traitements médicaux. Ceux-ci sont certes de grande qualité, mais la santé ne se résume pas aux seuls soins curatifs : la participation à la vie sociale est essentielle – y compris pour les personnes souffrant d'une maladie ou d'un handicap. La qualité de vie, la résilience mentale et le soutien social méritent donc une place centrale. À l'heure actuelle cependant, le quartier dans lequel on grandit détermine les chances en matière de santé. Trop nombreux sont ceux qui n'ont pas de médecin généraliste attitré, alors qu'un visage familier est d'une importance cruciale. Et il n'est pas toujours facile de faire les bons choix dans un environnement qui encourage les comportements nocifs pour la santé.

En mettant l'accent sur la prévention et le bien-être, ainsi que sur l'utilisation de technologies et de méthodes de traitement novatrices, nous ferons en sorte que les gens vivent, travaillent et restent autonomes plus longtemps en bonne santé. Nous devons mieux exploiter les possibilités en la matière, car une société en bonne santé est non seulement plus heureuse mais aussi plus résiliente et productive.

Le vieillissement de la population représente une gageure pour notre système de santé, mais aussi une chance. Les seniors sont toujours plus en forme, conservent plus longtemps leur autonomie et veulent rester actifs socialement. Nous soutiendrons ces évolutions par l'usage de technologies intelligentes, la création de logements adaptés et le renforcement des solidarités de proximité. Cela permettra à la fois de fournir aux personnes âgées les soins dont elles ont besoin et de renforcer l'attractivité des métiers du secteur.

Pour y parvenir, et pour éviter l'effondrement du système, des réformes sont nécessaires. La demande croissante de soins, le vieillissement de la population et la pénurie de personnel exercent une pression démesurée sur les professionnels de santé. De ce fait, tous les patients ne bénéficient pas des soins dont ils ont besoin au moment voulu. C'est inacceptable. Agir et faire des choix aujourd'hui permettra de garantir la qualité des soins à l'avenir.

À court terme, nous prendrons des mesures pour améliorer l'accessibilité et la qualité des soins et la maîtrise des coûts. Pour le long terme, la commission nationale de la santé formulera des recommandations visant à garantir la viabilité financière du système de santé malgré le vieillissement de la population et la pénurie de personnel.

Nous optons pour une approche conjointe : avec les patients, les familles, les aidants, les bénévoles et les professionnels de la santé et du secteur social, nous œuvrerons à une société qui mise sur la prévention de la maladie et de la solitude, qui fait appel à la responsabilité individuelle, qui favorise le bien-être et garantit des soins de qualité à qui en a besoin. Voici ce que nous proposons.

Mieux vaut prévenir que guérir

La génération la plus saine de toute l'histoire des Pays-Bas, tel est notre objectif. La santé ne commence pas à l'hôpital mais dans la vie quotidienne : à la maison, à l'école, au travail et dans le quartier. En favorisant un environnement sain et une solide base sociale, nous aiderons les gens à rester plus longtemps en bonne santé, de sorte à améliorer leur qualité de vie tout en renforçant la résilience de la société dans son ensemble. Cela permettra aussi de réduire les disparités en matière de santé, de soulager le secteur des soins et de prolonger la durée de la vie active dans tous les secteurs. Des changements fondamentaux s'imposent à cet effet : il faudra passer d'une logique de soins à une logique de santé, de la prépondérance du traitement à celle de la prévention, et de l'application de solutions individuelles à la consolidation d'une base collective. Notre action ne se limitera pas au domaine de la santé et pourra inclure la lutte contre le surendettement et la promotion d'un cadre de vie sain. Voici ce que nous voulons faire :

- Pour parvenir à la génération la plus saine de notre histoire, nous investirons dans le bien-être et la prévention, laquelle doit redevenir rentable. L'accent sera mis sur la santé des enfants et la promotion de l'activité physique au quotidien pour tous, avec ou sans handicap. Les choix nocifs pour la santé seront rendus moins intéressants financièrement et une partie des recettes générées par ces mesures sera réinvestie en faveur de la santé. Dans le primaire et le secondaire, des fruits seront gratuitement distribués aux enfants. Nous durcirons la loi de régulation de la publicité destinée aux enfants. En misant sur une approche de proximité, nous toucherons également les groupes vulnérables. Nous œuvrerons à la cohésion sociale et, ce faisant, à la solidarité au sein des quartiers. Nous investirons dans la rénovation et la durabilité des équipements sportifs, notamment en augmentant les subventions disponibles, et aménagerons davantage d'aires de jeux. Nous investirons dans le programme d'action « Un bon départ » afin d'améliorer le soutien aux familles vulnérables ainsi que leur accès aux soins. Enfin, nous poursuivrons les initiatives en faveur d'une génération sans tabac, porterons à 21 ans l'âge minimum pour acheter des produits contenant de la nicotine, pénaliserons le stockage de cigarettes électroniques illégales et renforcerons la répression.
- Une société solidaire ne peut se passer de l'inestimable dévouement des bénévoles et proches aidants. Nous continuerons à soutenir ces derniers en leur offrant des temps de répit.
- Nous prolongerons les accords sur la santé en les assortissant de cadres quant à la croissance des volumes de soins et en renforçant leur ancrage législatif.

Soins médicaux

Pour maintenir la grande qualité des soins hospitaliers dont nous disposons aux Pays-Bas, nous devons les recentrer sur le patient. À l'heure actuelle, les hôpitaux ont intérêt à multiplier le nombre de traitements et d'opérations, indépendamment de leur valeur ajoutée pour le patient. Or, les soins doivent avant tout améliorer la santé et la qualité de vie des personnes concernées. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous ferons de la prise en charge appropriée la norme, en accélérerons la mise en œuvre et rembourserons uniquement les soins dont la valeur ajoutée pour le patient est avérée. La loi posera des exigences plus strictes concernant les conditions, la qualité et l'élaboration des normes professionnelles, en confiant un rôle plus important à l'Institut national des soins de santé.
- Nous réduirons les incitations au surtraitement, tandis que l'efficacité avérée deviendra le critère directeur pour la prise en charge, l'organisation et le financement. Les nouvelles technologies et les nouveaux traitements garderont toute leur place mais leur efficacité et leur contribution à une prise en charge appropriée seront plus strictement évaluées.

- Les assureurs auront la latitude et la responsabilité de piloter cette évolution, en harmonisant mieux les soins de première et deuxième lignes. L'État redessinera les contours du paysage médical de demain, reprendra la main en matière de répartition et de concentration des soins sur le territoire et posera si besoin des conditions plus strictes à la délivrance d'autorisations. Nous établirons aussi des conditions de concurrence plus équitables entre les hôpitaux et les centres de soins indépendants.
- La recherche d'une prise en charge appropriée passe par la suppression du remboursement des soins non conventionnés, après une période de transition et en veillant à préserver les emplois. Les assureurs doivent proposer une offre suffisante de soins conventionnés au titre de la couverture de base, proposer une police contre remboursement (notamment pour les soins à l'étranger) et imposer la coopération entre prestataires afin de faire de la prise en charge appropriée la norme.
- Pour éviter l'augmentation des cotisations d'assurance maladie, nous maintiendrons la franchise obligatoire et l'augmenterons de 60 € en 2027, en veillant à ce qu'elle ne puisse pas être épuisée en une seule fois mais soit plafonnée à 150 € par traitement.
- Dans toutes les réformes visant à maintenir l'accès aux soins pour tous, nous accorderons une attention particulière aux personnes handicapées et atteintes de maladies chroniques, autant du point de vue financier que dans la pratique quotidienne. Nous les aiderons à faire face à leurs frais de santé par l'intermédiaire des communes et nous mettrons fin à l'obligation de prouver périodiquement leur maladie chronique ou leur handicap. Nous abonderons à cet effet le Fonds des communes et passerons des accords nationaux contraignants en vue de simplifier les dispositifs, d'en accroître l'efficacité et de les uniformiser entre les communes.
- Dans ce contexte, le renforcement des soins de première ligne et l'accessibilité des médecins généralistes sont également des priorités. En vue de pallier le manque de généralistes dans certaines régions, nous poursuivrons avec les communes les programmes visant à les aider à trouver des locaux adaptés.
- Nous continuerons de lutter contre la pénurie de médicaments en favorisant la production européenne et en réduisant la surmédication et le gaspillage.
- Pour être appropriée, la prise en charge doit aussi être inclusive. Nous ferons en sorte que les traitements dont l'efficacité est avérée soient réellement accessibles à ceux qui en ont besoin, sans aucune distinction. Des efforts seront déployés pour rattraper le retard en matière de traitements et de médicaments spécifiquement adaptés aux femmes.

Soins de longue durée et soins aux personnes handicapées

S'il n'existe pas de profil type de la personne âgée ou handicapée, chacun préfère généralement rester dans son environnement familial pour y recevoir les soins nécessaires, qu'ils soient prodigués par un voisin, un membre de la famille ou un professionnel de la santé. Les proches aidants sont irremplaçables dans une société solidaire. Offrant un soutien quotidien qui complète et soulage l'action des professionnels, ils garantissent la continuité et la qualité des soins. Reconnaître leur rôle et leur donner l'appui qu'ils méritent permettra d'améliorer leur propre bien-être, mais aussi celui des patients.

C'est pourquoi nous voulons investir dans les solidarités de proximité et le déploiement optimal du personnel et des moyens, avec pour priorités la qualité de la vie et une vieillesse digne. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous réorienterons l'investissement en favorisant les solidarités de proximité plutôt que les soins en établissement, afin que les personnes âgées et handicapées puissent vivre plus longtemps chez elles avec un soutien adapté. Dans les soins aux personnes âgées, nous approfondirons la distinction entre logement et soins et œuvrerons à un paquet unique pour les soins à domicile, auquel s'ajouteront les composantes « logement permanent », « séjour temporaire » et « soins ». Cela s'accompagnera de nouvelles formes de logement et de solidarités de proximité axées sur la rencontre, la lutte contre la solitude et l'entraide.

- Nous mettrons en œuvre la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées afin d'améliorer la qualité de vie de ces dernières et les soins qui leur sont apportés.
- Nous améliorerons l'efficacité de la loi sur les soins de longue durée par l'intermédiaire de la prise en charge appropriée et de l'instauration de normes de qualité et de tarifs correspondants.

Aide à la jeunesse

Aux Pays-Bas, les enfants doivent grandir en bonne santé, heureux et équipés de la résilience nécessaire pour faire face à la vie. Les parents ou autres adultes éducateurs sont responsables de l'éducation des enfants et sont soutenus dans cette tâche par les acteurs de la société civile. À l'heure actuelle, un enfant sur sept bénéficie d'une forme d'aide à la jeunesse. Fortement institutionnalisé, le système repose trop sur l'offre de formes légères de soins (financièrement profitables aux prestataires), au détriment de la prise en charge des problématiques complexes. La multiplicité des acheteurs et des prestataires entraîne une fragmentation de l'aide à la jeunesse et un manque de continuité pour les enfants et leur famille. Le système prime souvent sur les besoins des enfants et des familles. Voici ce que nous voulons faire :

- Il est trop souvent fait appel à l'aide à la jeunesse pour des problèmes qui ne relèvent pas de ses compétences, par exemple pour des difficultés familiales telles qu'un divorce ou des dettes. Nous traiterons ces problèmes là où ils doivent l'être, par exemple dans le secteur social.
- Nous adapterons la portée des droits à l'aide à la jeunesse en établissant une distinction claire entre prévention, prise en charge légère (par exemple soutien éducatif) et soins spécialisés. Les formes légères ne seront plus financées ni organisées collectivement. La prise en charge appropriée sera désormais la norme et nous ne rembourserons, dans la mesure du possible, que l'aide dont l'efficacité est avérée.
- Ce ne sera plus le système mais la perspective des enfants et des familles qui occupera une place centrale et guidera la prise de décision. Nous réformerons l'organisation et le financement de l'aide à la jeunesse, de sorte à limiter autant que possible les maillons intermédiaires et à dégager des capacités humaines et financières pour les soins complexes. Les incitations à proposer des formes légères de soins seront supprimées et l'accent davantage mis sur les résultats.
- Nous poursuivrons la réforme de la protection de l'enfance, dans l'intérêt de l'enfant.

Soins de santé mentale

Les problèmes mentaux font partie de l'existence et demandent le soutien de tous : famille, amis, école, travail ou quartier. Une prise en charge n'est pas toujours nécessaire. Mais quiconque a besoin de soins spécialisés doit pouvoir accéder à une prise en charge appropriée sans attendre pendant des mois, au risque de voir la situation s'aggraver. Cela demande davantage de cohérence et de coopération pour éviter que les gens se perdent entre les multiples lois, dispositifs et guichets. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous miserons sur la prévention des problèmes mentaux chez les jeunes et les adultes. Nous voulons intervenir précocement pour éviter l'aggravation des problèmes. Nous investirons dans des programmes de renforcement de la résilience mentale en milieu scolaire et professionnel et dans les quartiers. Nous réformerons l'organisation et le financement des soins de santé mentale, de sorte à dégager des capacités humaines et financières pour les soins complexes. Les incitations à proposer des formes légères de soins seront supprimées et l'accent davantage mis sur les résultats.

- Nous centraliserons la coordination pour éviter que les gens restent sur le carreau lorsqu'ils passent d'un dispositif à un autre, par exemple à leur majorité. Pour mieux définir les priorités, nous continuerons à miser sur la clarification de la demande de soins.

Nous voulons des interventions proactives plus fréquentes auprès des personnes qui évitent les soins ou souffrent de troubles du comportement, notamment afin de soulager la police.

Pour mener à bien toutes les réformes susmentionnées, nous investirons dans le personnel de santé, l'échange de données et l'usage intelligent de la technologie, ainsi que dans la lutte contre la fraude.

Personnel de santé

Les personnes qui travaillent dans la santé sont l'épine dorsale du système. Les tensions sur le marché de l'emploi exigent par conséquent d'autres choix en matière de formation, de déploiement et de fidélisation des professionnels de la santé. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous exploiterons mieux le potentiel du personnel déjà en service. Grâce à une organisation plus intelligente, à une réduction des charges administratives et à la promotion de l'innovation et de l'autonomie, les professionnels de la santé seront encouragés à augmenter leur temps de travail et auront davantage de temps pour leur cœur de métier : fournir les meilleurs soins à qui en a besoin.
- La formation doit être axée sur les domaines où les besoins sont les plus importants et accorder plus d'attention au travail en dehors du cadre hospitalier. Nous encouragerons la formation dans les soins de première ligne, les soins à domicile, les soins aux personnes âgées et le social, et faciliterons la mobilité professionnelle au sein du secteur de la santé.
- Nous n'accepterons pas l'agressivité ni l'intimidation à l'égard du personnel de santé : tout incident fera l'objet d'une réponse ferme.

Échange de données et usage intelligent de la technologie

- Nous utiliserons les nouvelles technologies et la téléconsultation pour optimiser le déploiement du personnel et réduire les charges administratives et, au final, améliorer les diagnostics, rendre les soins plus intelligents et permettre aux professionnels de consacrer plus de temps aux patients et à leurs familles.
- Nous mettrons en place une infrastructure nationale pour l'échange de données, afin de favoriser la coopération entre les prestataires de soins – et, le cas échéant, avec le secteur social – et de permettre des recherches de haute qualité au profit des patients.

Lutte contre la fraude

Nous nous attaquerons fermement à la fraude dans le domaine des soins et clarifierons et durcirons les normes de l'entrepreneuriat responsable dans la santé, ce qui inclura aussi la limitation des dérives liées aux fonds de capital-investissement (*private equity*). L'objectif est de garantir que chaque euro soit effectivement consacré à la santé et que l'accessibilité, la qualité des soins et l'intérêt des patients restent au premier plan. Voici ce que nous voulons faire :

- Afin de détecter la fraude à un stade précoce, nous ferons en sorte que le Centre d'information sur la fraude dans le domaine de la santé (IKZ) puisse échanger davantage de données avec les partenaires pertinents.
- Les fraudeurs feront l'objet de poursuites pénales et auront l'interdiction de travailler à nouveau dans le secteur de la santé.

- Les autorités de contrôle verront leurs compétences élargies, par exemple pour suspendre temporairement des rachats ou intervenir contre des montages financiers opaques. La Chambre de commerce imposera des exigences plus strictes à la création d'une entreprise dans le secteur de la santé.
- La police instaurera une taskforce de lutte contre la fraude dans le domaine de la santé.

Éthique médicale

- Les sciences médicales doivent bénéficier de la latitude nécessaire pour mener des recherches et en appliquer les résultats. Cependant, cette latitude ne sera pas illimitée mais encadrée par la législation et la réglementation, qui intègrent une dimension éthique. En conséquence, pour toute décision politique relative aux dilemmes d'ordre médico-éthique, la rigueur devra primer sur la rapidité. Les questions médico-éthiques rassemblent plusieurs enjeux, tels que l'autonomie, l'impératif de protection de la vie et les progrès médicaux. Elles demandent un débat rigoureux et respectueux qui passe par un dialogue au sein de la société, les avis du Conseil de la santé, une réflexion éthique et les évaluations de la loi.
- Le gouvernement élaborera une réaction à l'avis du Conseil de la santé sur la limite des quatorze jours prévue par la loi sur les embryons et encouragera, conformément à la recommandation de l'Institut Rathenau, la tenue d'un débat de société sur ce sujet.

Les Pays-Bas en leader dans un monde numérique

La numérisation et l'IA, outre leur importance pour l'innovation, la croissance économique, la détente du marché du travail et la prospérité future, ont aussi une incidence directe sur notre sécurité, notre liberté et notre état de droit démocratique. Nous pouvons exceller dans ces deux domaines en nous plaçant à la pointe de l'innovation responsable, fondée sur de solides écosystèmes d'expertise, d'investissement et d'entrepreneuriat. Pour ce faire, nous investirons en faveur d'un secteur de la tech solide et indépendant au niveau national et européen. L'enjeu n'est pas seulement économique, il y va aussi de notre démocratie et de notre sécurité nationale.

Il est nécessaire de reprendre le contrôle et de raffermir la gouvernance démocratique. Les Pays-Bas et l'Europe sont devenus fortement dépendants d'un petit nombre d'acteurs étrangers pour leur infrastructure numérique cruciale. Cela nous rend vulnérables dans un monde où la technologie s'affirme comme un moyen de pression géopolitique. Cette vulnérabilité est réelle : notre pays est chaque jour la cible de cyberattaques lancées par des acteurs étatiques ou non. Une raison de plus d'être leader de l'innovation numérique responsable et de doter notre pays et l'Europe de solides capacités. L'État doit pour ce faire prendre les choses en main, faire le choix de la technologie, de l'expertise et du talent, et renforcer structurellement notre résilience numérique afin de réduire adéquatement nos dépendances.

Services publics en ligne et société

Les services publics en ligne doivent être fiables, accessibles, efficaces et résistants. Les possibilités de gagner en efficacité offertes par la dématérialisation restent sous-exploitées. Nous allons changer les choses. Voici ce que nous voulons faire :

- L'autonomie numérique doit être le principe structurant du service public. Nous opterons pour une infrastructure numérique européenne, réduirons efficacement les vulnérabilités stratégiques dans le cloud, les données et nos systèmes cruciaux, et nous fractionnerons les grands projets pour en faciliter l'accès aux PME néerlandaises et européennes.
- Les achats et les appels d'offres dans l'informatique seront standardisés et centralisés, fondés sur les principes de la sécurité dès la conception, de confiance zéro, de souveraineté, de logiciels libres et de sécurité de la chaîne. L'État utilisera sa position dominante pour imposer des normes et définir des exigences minimales en matière de sécurité.
- Pour prétendre au financement, les projets informatiques publics (supérieurs à 5 millions d'euros) devront satisfaire aux normes nationales en la matière.
- Pour renforcer l'expertise technologique des services de l'État, nous introduirons une grille de salaires attractive pour les informaticiens et formerons les fonctionnaires aux technologies et à l'IA.
- Les services publics seront accessibles à tous, y compris aux personnes handicapées. Nous veillerons à l'existence de guichets téléphoniques et physiques en nombre suffisant.

Le numérique comme moteur de notre croissance économique

L'infrastructure numérique et les technologies clés génériques détermineront la capacité future de créer des richesses. Les Pays-Bas partent en bonne position, mais l'Europe perd du terrain face à la concurrence mondiale, ce qui accroît la dépendance à l'égard des États-Unis et de la Chine. Nous devons faire des choix éclairés en matière de développement, d'innovation et d'exigences pour assurer notre croissance économique et notre position stratégique. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous définirons pour notre infrastructure numérique une approche nationale orientée sur l'expertise, la recherche et l'innovation, de sorte à faciliter l'essor de nouvelles technologies.

- Les Pays-Bas seront leader en matière d'innovation numérique et de technologies clés génériques. Nous ne serons plus seulement un pays pilote mais deviendrons aussi un « pays booster » en matière de développement de technologies comme l'IA.
- Nous stimulerons la construction d'un centre IA en Hollande-Septentrionale et l'implantation de centres de données autonomes en Europe. Nous œuvrerons à une société résiliente en matière numérique grâce à une approche écosystémique faisant progresser ensemble le monde éducatif, celui de l'entreprise et l'État pour que chacun puisse tirer pleinement profit de l'intelligence artificielle.
- Nous formerons les jeunes du primaire au supérieur à la cybersécurité et au numérique et nous renforcerons les cursus publics-privés.
- Les investissements publics-privés viseront des applications de portée à la fois économique et sécuritaire (IA, cybersécurité, semi-conducteurs, quantique et photonique) et mettront l'accent sur la modularité, la productivité et l'adoption dans des secteurs vitaux. Nous renforcerons notre position dans l'industrie des semi-conducteurs et œuvrerons à la construction d'un ordinateur quantique aux Pays-Bas.
- Nous préserverons l'attractivité des Pays-Bas pour les entreprises innovantes en simplifiant les procédures pour l'infrastructure numérique sans négliger la sécurité et le cadre de vie.

Résilience numérique

Les cyberattaques, l'espionnage et la désinformation en ligne menacent directement notre économie, notre démocratie et notre sécurité nationale. La menace émane d'acteurs étatiques, de cybercriminels et de vastes campagnes de manipulation de l'opinion et, grâce à l'IA, se fait plus rapide, astucieuse et modulaire. C'est pourquoi il faut véritablement renforcer la cyber-résilience des secteurs vitaux et des services publics, de sorte à prévenir la désorganisation de la société. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous veillerons à une rapide mise en œuvre de la directive SRI 2 sur le renforcement de la cybersécurité afin que nos secteurs vitaux puissent rapidement répondre aux cybermenaces.
- Conformément aux recommandations du Conseil néerlandais pour la cybersécurité, nous veillerons à centraliser le pilotage des travaux en ce domaine afin de prévenir toute fragmentation, source de vulnérabilité.
- Dans le but de nous préparer activement à de vastes cyberattaques, nous organiserons des exercices avec les services publics, les PME et les secteurs vitaux, nous encouragerons le piratage éthique et faciliterons l'échange d'informations sur les menaces entre pouvoirs publics et entreprises.
- La loi sur la cybersécurité renforcera la résilience des entreprises aux menaces en ligne et consolidera la base légale de l'échange d'informations entre services de renseignement et secteur privé.
- Nous œuvrerons à détecter et à atténuer les dépendances technologiques par des tests de résistance aux risques pour l'intérêt national et par une stratégie de désengagement incluant des solutions européennes, des directives en matière de marchés publics et le partage des meilleures pratiques. Pour protéger notre sécurité nationale, nous continuerons à refuser d'équiper les secteurs vitaux d'équipements informatiques produits par des pays à risque.
- Les autorités de contrôle auront la faculté de recruter des talents et d'innover afin d'assurer une application efficace de la législation.

Internet sûr et sain

L'internet doit constituer un environnement sûr et sain, en particulier pour les enfants et les jeunes. Le monde en ligne actuel fourmille d'algorithmes addictifs et de contenus nocifs et ne modère pas suffisamment les risques d'addiction, d'intimidation, d'abus et de fraude. Pour protéger notre démocratie, nous fixerons des limites claires et renforcerons le contrôle. Voici ce que nous voulons faire :

- Nous plaiderons en faveur d'un âge minimum de 15 ans en Europe pour l'accès aux réseaux sociaux, avec vérification respectueuse de la vie privée, aussi longtemps que les plateformes ne seront pas suffisamment sûres. Le contrôle des plateformes majeures sera renforcé par la publication obligatoire de leurs algorithmes et de leurs revenus, ainsi qu'une modération efficace des contenus illicites. Les algorithmes addictifs, polarisants et antidémocratiques seront interdits et les contenus délictueux devront être supprimés dans l'heure suivant l'ordonnance en ce sens de l'autorité de contrôle. Nous agissons de concert avec d'autres pays pionniers dans ce domaine au niveau européen.
- Nous réduirons les temps d'exposition aux écrans chez les enfants et les jeunes au moyen d'une meilleure information, de directives sanitaires claires et d'un soutien aux initiatives parentales. Les parents recevront un guide conseil pour les médias en ligne.
- Nous améliorerons la protection des groupes vulnérables en durcissant les règles sur les enfants influenceurs, les influenceurs finance, le marketing visant les enfants, les achats intégrés et les formules « achetez maintenant, payez plus tard ». Nous réprimerons les abus en ligne.
- Nous limiterons l'usage des téléphones à l'école. Les appareils resteront à la maison ou dans un casier pendant la journée de classe, sauf exception si besoin.
- Nous actualiserons la législation pour réprimer les trucages vidéo (notamment de nature sexuelle), de sorte que chacun ait davantage le contrôle de l'exposition de son portrait, de son corps et de sa voix. Nous mettrons en place un service de signalement, centralisé et facile d'accès, qui apportera une meilleure aide aux victimes au moyen de demandes de suppression ou de dépôts de plaintes.
- Ce qui est punissable hors ligne, l'est aussi en ligne. Les contenus en ligne montrant des faits délictueux ne seront pas tolérés, excepté pour les travaux journalistiques. Nous étudierons la possibilité d'interdire ou de supprimer de tels contenus.
- Nous renforcerons la lutte contre la fraude en ligne, intensifierons la coopération public-privé à cet effet et œuvrerons à améliorer la prévention et l'aide aux victimes lors de la réparation des préjudices.

Investir dans l'accessibilité, la qualité de l'eau et l'environnement

Infrastructures et accessibilité

La qualité des infrastructures détermine la réussite économique et permet à chacun d'aller au travail, de rendre visite à sa famille ou de rentrer dans son quartier par la voie routière, ferroviaire ou navigable. Il est nécessaire de redéfinir les priorités face aux multiples défis actuels, de l'entretien à la construction de routes et de lignes ferroviaires. Voici ce que nous voulons faire :

- Beaucoup de ponts, de tunnels, de voies ferrées et d'écluses approchent de leur fin de vie. Pour préserver la sécurité, l'accessibilité et la prospérité économique des Pays-Bas, nous affecterons les ressources disponibles en priorité aux travaux d'entretien. Nous exploiterons les possibilités stratégiques de double usage avec la Défense et conjuguerons dans la mesure du possible l'entretien avec l'amélioration de la sécurité routière, de l'accessibilité régionale et de la fluidité de la circulation.
- Nous investirons dans de nouvelles infrastructures pour désenclaver les quartiers neufs. Les nouveaux projets d'équipement prioritaires seront ceux qui contribueront manifestement à la construction de logements, à l'accessibilité et au développement économique.
- Nous accorderons aussi des moyens supplémentaires à plusieurs projets prioritaires. Nous relancerons par ailleurs 17 grands chantiers pour les réseaux routier, ferroviaire et navigable, eux aussi cruciaux pour la construction de logements et l'accessibilité régionale.
- Nous veillerons à ce que les investissements dans les infrastructures contribuent à la construction de logements et au développement économique dans toutes les régions, de sorte à améliorer la sécurité routière, l'accessibilité des quartiers et la fluidité de la circulation.
- L'élargissement prévu de l'autoroute A27 à Utrecht-Lunetten sera résolu avec la région, sans modification de l'emprise et de préférence selon le tracé décidé. Le budget ainsi libéré sera investi en partie dans la fluidification du trafic dans la région d'Utrecht et, à hauteur d'un milliard d'euros, dans d'autres grands projets routiers.
- Si nous n'agissons pas, l'utilisation de la voiture risque de coûter de plus en plus cher pour beaucoup de Néerlandais. C'est pourquoi nous prolongerons la baisse des accises sur l'essence. Nous étudierons la possibilité de réformer durablement la fiscalité automobile en calculant la taxe sur les véhicules à moteur en fonction de la surface ou du volume du véhicule, étant entendu que le résultat ne devra pas être désavantageux pour les automobilistes. Il faudra aussi tenir compte des possibles conséquences pour les habitants et les entreprises des régions rurales.
- Le vélo est un moyen de locomotion pratique et sain. C'est pourquoi nous mettrons en œuvre la « vision nationale de l'avenir du vélo » et veillerons à l'accessibilité en vélo des carrefours des transports publics.

Sécurité routière

Nous améliorerons la sécurité routière pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Pour remédier à l'incivilité dans la circulation, nous réprimerons plus sévèrement les infractions et impulserons un changement de comportement. Voici ce que nous voulons faire :

- Une catégorie spécifique aux *fatbikes* sera créée, avec port obligatoire du casque et âge minimum, qui permettra aux collectivités locales d'instaurer des zones interdites à ces deux-roues.
- Nous appliquerons la tolérance zéro pour l'alcool et la drogue au volant. Les contrôles seront plus stricts, la répression plus sévère. Nous introduirons l'éthylotest antidémarrage. L'usage répété d'alcool ou de stupéfiants au volant mènera plus rapidement au retrait du permis. De nouveaux tests de dépistage d'usage de stupéfiants seront, dès leur validation, utilisés lors des contrôles routiers.

- Pour améliorer la sécurité routière, nous collaborerons avec les communes à la généralisation des radars automatiques sur les lieux accidentogènes et nous déploierons des voitures-radars. Nous examinerons avec les autorités locales l'opportunité de limiter la vitesse à 30 km/h dans certaines zones urbaines.

Train et transports publics

Les transports publics sont indispensables à beaucoup d'entre nous, c'est pourquoi nous œuvrerons à un réseau dont l'accessibilité sera l'atout majeur. Nous ferons en sorte que les transports publics suppléent véritablement à la voiture. Voici ce que nous voulons faire :

- La concession du réseau ferroviaire principal aux Chemins de fer nationaux (NS) court jusqu'en 2033. Le contrat de concession comporte de nombreuses dispositions visant à améliorer la qualité du service voyageurs. Si besoin, nous utiliserons ce levier. Nous définirons des exigences minimales pour la disponibilité de places assises par trajet, la ponctualité et la satisfaction des usagers.
- Pour la période post-2033, nous déciderons au plus tard début 2027 de la régulation future du marché ferroviaire. Nous nous prononcerons alors sur l'opportunité d'effectuer une analyse de marché et, le cas échéant, sur sa méthode.
- Nous ouvrirons la porte à de nouveaux opérateurs proposant des services innovants, en particulier pour les trains de nuit et les liaisons internationales. Les transporteurs régionaux pourront compléter le réseau principal, notamment s'ils peuvent desservir des gares avec une fréquence minimum de deux fois par heure. L'intérêt du voyageur et la garantie de service seront à cet égard les principales considérations.
- Les agents de surveillance spéciaux (BOA) déployés dans les transports publics seront habilités à intervenir efficacement contre les auteurs de troubles. Ils auront à cette fin accès au registre des étrangers et, sous certaines conditions, à la banque des données de la chaîne pénale. Les contrôleurs pourront, sur la base du volontariat, devenir aussi BOA dans les transports publics. Les projets expérimentaux menés au sein de la société de transports publics de Rotterdam (RET), qui visent à fortement intensifier la coopération entre police et transporteurs, seront étendus à l'ensemble du territoire.
- Voyager sans titre de transport sera plus sévèrement réprimé : renforcement des contrôles, augmentation et recouvrement effectif des amendes. C'est ainsi que nous préserverons des transports publics sûrs et fiables.

Transport aérien

Le transport aérien et la fonction de plateforme de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol-sont importants pour notre économie. Le transport aérien porte cependant atteinte à l'environnement, au climat et à la qualité de vie des riverains. Nous concilierons les intérêts divergents en délimitant l'espace dédié au transport aérien. Voici ce que nous voulons faire :

- L'aéroport de Lelystad sera mis en service pour l'aviation militaire et civile. Il sera aussi ouvert au fret aérien, avec 10 000 vols annuels dans un premier temps. Cet aéroport devra au préalable répondre à toutes les exigences légales, dont l'obtention d'un permis environnemental.
- Pour Schiphol, la décision sur le trafic aéroportuaire autorisera 478 000 vols par an. Pour remédier aux nuisances sonores subies par les riverains, une nouvelle approche équilibrée sera définie qui prévoira, à l'horizon 2030, une réduction de 50 % du bruit entre 23 heures et 7 heures par rapport à 2024. Cette procédure inclura la fermeture de l'aéroport entre minuit et 5 heures. Schiphol affectera 50 millions d'euros à un fonds pour l'environnement destiné à l'isolation phonique des habitations. En 2030, les émissions cumulées de CO₂ des aéroports de Schiphol et de Lelystad devront être inférieures à celles de Schiphol en 2024.

- Nous miserons sur l'introduction d'une taxe aérienne européenne unique en remplacement de la taxe nationale sur les billets d'avion. Ainsi seront créées des conditions de concurrence équitables qui permettront de récompenser l'exploitation d'appareils moins polluants et de favoriser la décarbonation. Nous œuvrerons avec les opérateurs aériens à généraliser le mélange de kérosène et d'agrocarburants et à stimuler la production de carburants d'aviation durables (SAF) aux Pays-Bas.

Eau et environnement

Nous mènerons une politique porteuse d'avenir pour l'environnement et les ressources en eau, guidée par l'accord sur la qualité de l'air. Un certain nombre de mesures permettront d'améliorer durablement la qualité de l'eau. Voici ce que nous voulons faire :

- Les Pays-Bas miseront sur la simplification de la directive-cadre sur l'eau, dans un but ambitieux et réaliste, de sorte à créer la possibilité de coopérer avec des acteurs pertinents à des plans concrets d'amélioration de nos ressources en eau et de réduire les risques de pollution.
- Nous veillerons à préserver durablement la disponibilité d'une eau potable de qualité. À cette fin, nous mettrons en œuvre le programme sur la disponibilité de sources d'eau potable.
- Nous poursuivrons les efforts pour la protection contre l'eau, la mise en œuvre du programme Delta et la réévaluation de ses grandes orientations.
- En matière d'aménagement du territoire, nos choix viseront le long terme. Notre action sera guidée par la Note sur l'aménagement du territoire, qui désigne les sols et l'eau comme facteurs déterminants.
- Les Pays-Bas mèneront les efforts pour l'interdiction européenne des PFAS, qui forment un risque considérable pour la santé et l'environnement. En parallèle, nous étudierons avec les acteurs concernés les moyens de réduire la demande de produits contenant des PFAS et de promouvoir les solutions de remplacement. Nous examinerons la nécessité et la possibilité d'interdire les rejets.
- En ce qui concerne les substances qualifiées d'extrêmement préoccupantes, les autorisations de rejet existantes seront rigoureusement réévaluées et si nécessaire durcies afin de lutter contre la pollution environnementale. La délivrance de nouvelles autorisations de rejet sera soumise à de strictes conditions, dont le recours aux meilleures techniques applicables.

Des finances publiques saines

La santé des finances publiques est importante pour la stabilité macroéconomique et le climat d'investissement. La politique budgétaire prudente des Pays-Bas leur permet d'avoir un excellent ratio de solvabilité, ce qui se traduit par un faible taux d'intérêt et des marges pour investir. La croissance économique en bénéficie et finance à son tour nos services publics. Nous tenons donc à continuer à maîtriser les finances publiques sans reporter la facture sur les générations futures, dont la prospérité est en jeu. La viabilité des finances publiques constitue aussi une assurance majeure qui permet de protéger les particuliers et les entreprises en cas de situation imprévue comme une pandémie ou une crise. C'est pourquoi nous proposons des mesures pour améliorer la viabilité budgétaire. Cela passe par la maîtrise des dépenses de santé et de sécurité sociale ainsi que par des pouvoirs publics plus efficaces et dynamiques. Nous voulons renforcer notre capacité à créer des richesses par des investissements ciblés éliminant les obstacles à la croissance économique durable. Associés à l'élargissement des marges de manœuvre du secteur privé, à la réduction des charges administratives et au renforcement de l'union des marchés des capitaux européens, ces investissements favoriseront une croissance économique plus élevée, durable et pérenne, au profit également des finances publiques.

Règles budgétaires

Nous suivrons les règles budgétaires telles que proposées par le 18^e groupe d'étude sur la marge budgétaire et fixées dans la loi sur la maîtrise des finances publiques. Cela signifie que nous mènerons une politique budgétaire tendancielle, caractérisée par la séparation des recettes et des dépenses, un cadre prédéfini en matière de dépenses et de recettes ainsi qu'un arbitrage budgétaire unique au printemps. Conformément aux règles de la discipline budgétaire, les revers seront en premier lieu compensés au sein du budget concerné. Les excédents pourront être utilisés pour pallier les revers ou reversés aux ressources générales. Si les revers ne sont pas compensés au sein du cadre des dépenses, il faudra supprimer d'autres dépenses prévues ou faire des ajustements complémentaires. En dernier ressort, il sera possible de renoncer à l'indexation des salaires et des prix pour éviter le dépassement du cadre des dépenses. Du côté des recettes, tout revers devra également être couvert. Toute hausse des dépenses ou baisse des recettes devra être contrebalancée. Conformément à l'avis du groupe d'étude sur la marge budgétaire, le cadre des dépenses sera corrigé pour tenir compte des dépenses dont l'évolution est liée à la conjoncture plutôt qu'à la politique menée (allocations de chômage et aide sociale).

Si, au total, les excédents imprévus s'avèrent structurels et que le solde UEM reste pendant plusieurs années sous le plafond recommandé par le groupe d'étude sur la marge budgétaire (soit 2 % du PIB), un tiers de ces excédents pourra être utilisé pour alléger les charges, un tiers pour des investissements en faveur de la capacité des Pays-Bas à créer de la richesse, et le dernier tiers pour le remboursement de la dette publique, à condition que le plafond européen pour la dette publique soit respecté.

Les documents budgétaires établiront une distinction plus nette entre les dépenses de consommation et les investissements, afin que les bénéfices générés par ces derniers soient mieux visibles. Conformément aux recommandations du groupe d'étude sur la marge budgétaire, nous proposerons de prolonger l'horizon budgétaire à huit ans, de manière à mieux refléter le long terme dans la politique budgétaire.

Finances publiques européennes

Les Pays-Bas respecteront également les accords budgétaires européens fixés dans le pacte de stabilité et de croissance, notamment en matière de déficit budgétaire et de dette publique. Il ne sera possible de s'écarter de la trajectoire de dépenses nettes prescrite que si le solde UEM et la dette UEM restent dans les limites prévues et que des réformes sont engagées pour faire des économies pérennes et améliorer la solvabilité de la dette à long terme.

Une économie européenne solide et une zone euro stable sont dans l'intérêt des Pays-Bas. Tous les États membres sont tenus de respecter les plafonds fixés dans le pacte de stabilité et de croissance ; ils s'exposent sinon à des taux d'intérêt plus élevés et à une solvabilité moindre. Chaque État membre assume la responsabilité première de son propre budget. Les Pays-Bas ne se portent donc pas garants des dettes publiques des autres pays (euro-obligations). Ils adoptent en revanche une position constructive à l'égard de l'usage d'instruments existants en faveur d'investissements communs, par exemple par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement (BEI), de l'assistance macrofinancière et de la Facilité pour l'Ukraine, dans le cadre desquels les pays ne garantissent que leur propre part de capital (clé RNB). En matière de défense, les investissements communs peuvent passer par le Fonds européen de défense ou par l'instrument européen SAFE. Les Pays-Bas exploreront par ailleurs les possibilités de coopération intergouvernementale pour l'achat conjoint de matériel de défense, l'harmonisation des normes de produits et les projets de défense communs. Ils agiront à cet effet en étroite coopération avec des partenaires de l'OTAN comme le Royaume-Uni, la Norvège et le Canada.

Nous continuerons à œuvrer à un budget européen moderne et tourné vers l'avenir, davantage axé sur le renforcement de la compétitivité européenne, le durcissement de la politique de migration et d'asile, et la sécurité et la défense. Pour que la contribution nette des Pays-Bas ne dérape pas, il faut que les rabais nationaux restent en place.

Investissements

Une institution nationale d'investissement sera créée en vue de renforcer le marché des capitaux néerlandais. Indépendante du politique, cette institution sera axée sur les investissements ou co-investissements privés et les prêts, sans supplanter les capitaux privés. Elle appliquera des exigences de rendement conformes au marché et visera donc des projets présentant un bon business case mais peinant à obtenir des financements sur le marché en raison de risques élevés ou d'un manque de capital-risque disponible, une situation qui se produit par exemple lors d'importantes levées de fonds de start-up et scale-up. L'institution nationale d'investissement se verra ajouter une composante qui pourra prendre la relève de l'actuel Fonds national pour la croissance. Son capital de base pourra provenir du produit des privatisations prévues. Sur la base des critères ci-dessus, de tels apports en capital n'affectent en principe pas le solde UEM mais augmentent la dette UEM. Seul le résultat d'exploitation de l'institution pèse sur le solde UEM.

Réforme du système fiscal et des allocations

Il est nécessaire de revoir notre système fiscal, celui des allocations et divers dispositifs de revenu et d'assurance. L'accumulation des règlements sous conditions de ressources, avec leurs propres définitions et conditions, rend l'ensemble opaque et imprévisible. Nous allons autant que possible simplifier et optimiser le système et l'appuyer sur des bases solides. Mais nous formulerons aussi des objectifs à long terme. Nous suivrons donc plusieurs pistes en parallèle :

1. Nous simplifierons graduellement les systèmes fiscal, de sécurité sociale et d'allocations, y compris dans leur mise en œuvre. Cela implique notamment :
 - l'harmonisation des définitions et des conditions applicables aux dispositifs d'aide au revenu, y compris la sécurité sociale et les allocations ;
 - le rattachement de la mise en œuvre des allocations à la loi relative à la structure de mise en œuvre des mesures liées à l'emploi et au revenu, de sorte à faciliter l'échange des données entre les instances et à améliorer le service ;
 - la réduction du non-recours aux prestations et du risque d'obligation de remboursement de ces dernières grâce à un service proactif et à l'attribution automatique des allocations ;
 - la réduction progressive du nombre de règlements sous conditions de ressources dans le système fiscal, à commencer par les abattements ;
 - la fusion des allocations familiales et du complément d'allocation pour enfant à charge en un dispositif unique avec un montant fixe plus élevé et un montant variable plus faible ;
 - l'exploration des moyens de simplifier la loi générale sur l'assurance-vieillesse avec ses 21 formes de vie commune ;
 - la suppression de l'allocation de garde d'enfant grâce au financement direct.
2. Le gouvernement accordera la priorité à l'achèvement de la modernisation du paysage informatique au sein du Service des impôts et du Service des allocations, ainsi qu'à l'optimisation des effectifs, conditions préalables à la mise en œuvre concrète d'un scénario de réforme.
3. Avant la fin de 2026, le gouvernement présentera un programme de réforme assorti d'un calendrier dans différents domaines, à commencer par la révision de l'impôt sur le revenu et de premières étapes concernant les allocations, les autres revenus de transfert et la sécurité sociale. Les principes de base en seront la simplicité de mise en œuvre, la clarté et la prévisibilité pour les citoyens, et le fait que le travail doit être rémunérateur, sans nouveau nivellement de l'impôt.

L'avancement du programme de réforme sera placé sous la responsabilité du secrétaire d'État en charge de la fiscalité, en coopération avec le ministre des Affaires sociales et de l'Emploi.

Allocations

L'affaire des allocations de garde d'enfant a gravement ébranlé la confiance des victimes dans les pouvoirs publics. Il est urgent de réparer les dommages financiers et émotionnels causés en suivant les enseignements tirés de l'enquête parlementaire. Afin de mener le plus rapidement possible l'opération de réparation, nous ferons le maximum pour :

- réparer le dommage financier ;
- aider les communes à mener à bien leur mission de soutien intégral des parents ;
- favoriser le rétablissement psychologique ;

- mieux orienter les prestations familiales pour donner (ou redonner) aux enfants un bon départ.

La fonction de secrétaire d'État sera conservée pour la durée de cette opération de réparation, afin de la clôturer le plus rapidement possible.